

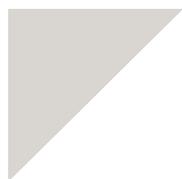
Cahier spécial COVID-19

Divers rapports

2020

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance du 29 mai 2020



SEANCE DU 29 MAI 2020

Le Conseil départemental se réunit L'an deux mille vingt , le vingt neuf mai, à 09 heures 30, en l'Hôtel du Département, dans la salle Charles de Gaulle, sous la présidence de M. Jean-Gérard PAUMIER , Président de l'Assemblée départementale.

Sont présents :

Mmes ARNAULT, BALLESTEROS, MM. BOIGARD, BOURDY, CARLES, CHAS, Mmes CHAIGNEAU, COCHIN, CORNIER-GOEHRING, DARNET-MALAQUIN, MM. DATEU, DELETANG, Mmes DEVALLEE, DUPUIS, MM. DUBOIS, GASCHET, GELFI, Mmes GALLAND, GERVES, GINER, HADDAD, MM. LEBRETON, LEMOINE, LEVEAU, LOIZON, P. LOUAULT, V. LOUAULT, MARTEGOUTTE, MICHAUD, Mme MONMARCHÉ-VOISINE, MM OSMOND, PAUMIER, Mmes RAIMOND-PAVERO, SARDOU, TOURET, TUROT, ZULIAN.

Sont absents et excusés :

Mme CHEVILLARD a donné pouvoir à M. DATEU

*

* *

SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 MAI 2020
INTERVENTION DE JEAN-GERARD PAUMIER,
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir partagé de nous retrouver après ces 2 mois et demi de crise sanitaire que personne n'avait imaginée.

En Indre-et-Loire, nous avons déploré, selon l'Agence Régionale de Santé 124 décès ; aussi, pour honorer leur mémoire, je vous invite à observer une minute de silence.

Pour la première fois dans l'histoire, 180 pays ont été frappés quasiment en même temps, mettant pour un temps la planète sous cloche.

Avec le recul du temps, je ne serais pas surpris que cette crise du coronavirus marque le vrai début du 21^{ème} siècle, tout comme la mort de Louis XIV en 1715 a marqué le début du 18^{ème}, Waterloo en 1815 a marqué le début du 19^{ème} et 1914 le début du 20^{ème} siècle.

Une fois encore, il nous faut remercier d'abord et avant tout celles et ceux qui ont été en première ligne au cœur de la pandémie :

- les personnels hospitaliers et les soignants dans les services de réanimation, les personnels des EHPAD, des résidences de personnes âgées, des établissements de la protection de l'enfance, ceux pour les personnes en situation de handicap et les services d'aide et d'accompagnement à domicile.
- Les agriculteurs et les entreprises qui ont fait tourner économiquement le pays au plus fort de la crise méritent aussi d'être remerciés, tout comme les agents des services publics.
- Il faut également citer les bénévoles volontaires qui se sont dévoués au service des autres, les médias, les élus locaux et la Préfète qui a fait preuve d'une écoute attentive des territoires, de réactivité et d'esprit de décision.

Avec le Coronavirus, l'Etat et l'opinion publique ont redécouvert le rôle des Départements, leur connaissance profonde des territoires, leurs activités et leur efficacité dans la solidarité.

Depuis 2 mois, nous avons pu observer en effet des réactions très différentes de nos différentes strates administratives.

Aux côtés de l'Etat, aux déclarations parfois abruptes, pas toujours claires et aux positions souvent changeantes, les préfets de Département et exécutifs départementaux ont agi de concert dans la gestion quotidienne de la crise sanitaire.

Dans le même temps, les Régions, plus éloignées du terrain par la force des choses, se lançaient, avec des bonheurs variables, dans des politiques spectaculaires de masques, de plans divers de soutien sans impact réellement mesurable, une communication parfois ostentatoire et pas toujours respectueuse des partenariats avec les territoires.

Les échelons régionaux de l'Etat, également éloignés du terrain, ont, eux, mis du temps à prendre l'exacte mesure de ce qui se jouait, notamment dans les EHPAD, dont on découvrit que seuls les Départements avaient une connaissance profonde.

L'attribution par notre Département aux structures médico-sociales de 423 000 masques, soit le double de l'Etat pendant le confinement, en est une illustration concrète. Il en a été de même pour la distribution sur le terrain d'équipements de protection aux communes pour les écoles et aux acteurs du tourisme, ainsi que les tests sérologiques pour les communes.

Je tiens à saluer particulièrement l'action des services départementaux sous la conduite du Directeur Général des Services, Monsieur Boris COURBARON. Grâce à une mobilisation de tous les échelons, les missions du service public départemental ont partout continué à être assurées aux mieux, grâce notamment au télétravail, qui a fait un bond spectaculaire dans la maison.

Je n'oublie pas le dialogue quotidien et fructueux avec les représentants du personnel qui ont été informés au jour le jour de l'évolution de la situation, et dont j'ai apprécié, avec M. Thomas GELFI, l'esprit constructif.

Une mention particulière aux agents départementaux qui se sont portés volontaires pour aller travailler à la cuisine ou à l'entretien dans des EHPAD ou des résidences où il y avait du Covid, avec l'urgence à remplacer des postes.

Je tiens à vous remercier tous aussi mes chers collègues de votre appui que j'ai senti tout au long de ces 2 mois, où nous étions pourtant confinés. Je me suis efforcé de rester en contact direct avec chacun et chacune de vous. Avec le concours du DGS et de mon Directeur de Cabinet, j'ai tenu à vous adresser chaque soir un point du jour détaillé qui vous a permis, tout comme aux agents départementaux, de rester informés de la vie départementale.

Pour chacune des décisions importantes que j'ai été amené à prendre, comme notamment les commandes de masques, j'ai consulté toutes les sensibilités de notre Assemblée.

J'ai tenu pour cette session à vous récapituler par commission toutes les incidences départementales connues à ce jour et liées à la crise du Covid.

D'ailleurs, pour toutes les dépenses liées au Covid effectuées par le Département, j'ai demandé au Premier Ministre de les imputer en section d'investissement et non en fonctionnement et ce dès le confinement, date à laquelle les collectivités ont œuvré pour venir en renfort de l'Etat, et pas seulement après le 13 avril.

Chaque domaine de l'action départementale a été revisité avec les Vice-Présidents. La logique globale est la suivante. La perte financière des droits de mutation peut être estimée à 27 M€, les 10 M€ de l'excédent en 2019 ramèneront à 20 M€ le manque à gagner. Il nous fallait donc par précaution réduire dès maintenant nos dépenses principalement d'investissement de l'ordre de 18,5 M€. Après un examen approfondi, il s'avère qu'aucune opération d'investissement du Département de subventions aux communes n'est stoppée ou remise en cause. Pour ces 18,5 M€ de travaux d'investissement sur les 89 votés au BP, je vous propose d'effectuer un lissage qui grosso modo nous permettra de faire en 18 mois ce qui était prévu en 12. Cela est quasi mécanique pour beaucoup de projets de travaux qui nécessitent la présence simultanée sur un chantier de plusieurs corps de métiers, ce qui est aujourd'hui difficile à mettre en œuvre.

La reprise d'activité concerne également les chantiers départementaux ; il faut tout d'abord rappeler que le Département n'a arrêté aucun chantier de son propre chef mais toujours à la demande des entreprises.

Avec le déconfinement, les entreprises ont demandé à pouvoir reprendre leurs activités, tout en appliquant des protocoles sanitaires adaptés.

Les services du Conseil départemental ont donc engagé des négociations avec chaque entreprise pour permettre une reprise de chantier rapide avec des surcoûts maîtrisés. En effet, certaines entreprises sont confrontées à des surcoûts dans l'exécution de leurs chantiers : équipements en protection individuelle de leurs salariés, baisse de productivité, ...

Dans un souci de juste équilibre entre les demandes légitimes de ces entreprises et une moindre dépense publique, le Département peut accepter, après justification des dépenses supplémentaires, une prise en charge pouvant aller jusqu'à 50% des frais engendrés.

Ces surcoûts, à la charge du Conseil départemental, peuvent avoir comme conséquence une augmentation de + 3 à + 6 % du montant total des travaux sachant que certaines entreprises ont décidé de ne rien demander. C'est ainsi que depuis fin avril et jusqu'au mois de juin, sur les 39 qui avaient été arrêtés, 37 chantiers ont ou vont reprendre pour un montant de 13 M€.

Ceci ne tient pas compte des travaux de grosses réparations qui auront lieu dans les collèges notamment cet été où une cinquantaine de chantiers seront menés pour un montant prévisionnel de 3,5 M€.

Ainsi, dans tous les domaines qui seront soumis à votre vote vous pourrez après la session informer les maires de vos cantons et les rassurer. Par exemple, pour leurs projets du FDSR ou du F2D je vous propose de prolonger d'un an le délai pour fournir les pièces, ce qui leur permet de lancer rapidement et sereinement leurs travaux. Cela est d'autant plus important pour les PME. Selon la chambre des métiers, 65 % des entreprises artisanales ont suspendu leur activité pendant le confinement et 35 % disent ne pas avoir de trésorerie suffisante pour reprendre leur activité. Même s'il n'y a pas de délibération budgétaire à cette session, je tiens à vous préciser qu'en accord avec les Vice-Présidents, Céline BALLESTEROS et Xavier DATEU un système de soutien aux associations culturelles et sportives, dont vous avez été tenus informés, a été mis en œuvre afin de les aider à passer le cap très difficile pour beaucoup d'entre elles.

Lors de cette session, je vous propose de voter un plan d'urgence d'un million d'euros en faveur de la filière touristique qui est majeure dans notre département et qui a été bâtie en étroite liaison avec le Vice-Président, Alexandre CHAS, qui vous le présentera en détail et le Président de l'ADT, Etienne MARTEGOUTTE et qui est une compétence partagée avec la Région et les intercommunalités.

Il a été bien accueilli par les professionnels du tourisme qui ont par ailleurs salué la solidarité du Département pour les aider à la reprise par la fourniture d'équipements de protection, le tout dans la discrétion et sans communication outrancière.

Nous avons reçu beaucoup de dossiers concernant l'élargissement exceptionnel des règles du FIDIT dont les projets vous seront présentés en juin.

L'activité touristique a repris doucement lors du week-end de l'Ascension variable d'un monument à l'autre. A Loches et Chinon, nous avons eu 13 % de visiteurs du week-end de l'Ascension de l'an passé. 285 contre 2168 à Loches. 464 contre 2677 à Chinon.

Lors de cette session en commission permanente, je vous présenterai le rapport pour le retour au 90 km sur les 10 % des routes départementales, c'est-à-dire 365 km sur 3013 km de routes départementales hors agglomération. La commission préfectorale se réunira courant juin pour une mise en œuvre souhaitée à la fin de l'été.

Permettez-moi pour conclure d'évoquer 3 points :

Le premier concerne le budget participatif. Nous avons reçu 300 projets dont 215 pour la catégorie des plus de 18 ans et 85 pour la catégorie des moins de 18 ans. Le groupe de travail dédié s'est réuni récemment, il a écarté les dossiers qui lui semblaient ne pas entrer dans le cadre et une information complète de tous les

dossiers vous a été adressée. Le vote en ligne aura lieu entre le 15 juin et le 15 juillet car nous avons senti une véritable attente et une demande des jeunes de pouvoir voter avant l'été.

Mon 2^{ème} point concerne les EHPAD. Tous les personnels ont fait un travail formidable qui a préservé au maximum les personnes âgées puisque nous avons été un des départements les moins touchés de la Région centre. Strict le confinement a été efficace, mais souvent difficile à vivre. Aujourd'hui, l'attente de se revoir est très forte chez les personnes âgées et leurs familles. C'est pourquoi, en liaison avec l'ARS et les Directeurs des EHPAD, les règles des visites vont et doivent être assouplies, dans le respect des gestes barrières et en tenant compte de la spécificité de chaque établissement. Il y a un aspect humain pour lequel je sais que chacun de vous est très sensible.

Enfin je tiens à adresser mes félicitations aux collègues conseillères et conseillers départementaux qui ont été réélus à la suite des élections municipales.

Les Maires réélus : Mme Nadège ARNAULT, Mme Laurence CORNIER-GOEHRING, M. Gérard DUBOIS, M. Eric LOIZON, M. Vincent LOUAULT, M. Patrick MICHAUD.

Et puis ceux qui ont été élus pour la première fois : Pascale DEVALLEE à Vernou-sur-Brenne, Sylvie GINER à Montbazou, Etienne MARTEGOUTTE à Richelieu.

Je salue aussi les collègues réélus comme adjoints ou conseillers municipaux, ainsi que celles et ceux d'entre vous qui ont choisi de mettre un terme en 2020 à leur engagement municipal.

Enfin dans notre assemblée à parité hommes-femmes, je note que nous sommes passés de 2 femmes maire en 2015 à 4 pour l'instant, plus une mention particulière pour notre collègue, Valérie TUROT, nommée 1^{ère} Adjointe à Joué-lès-Tours.

Applaudissements

Martine CHAIGNEAU.

Mme CHAIGNEAU. – Mes chers collègues, c'est important de se voir et de discuter. Je ne vais pas commenter la crise, ni le corona virus parce que nous en entendons parler tous les jours, beaucoup trop d'ailleurs sur les ondes. Je veux juste saluer le personnel qui a été en première ligne, pas seulement le personnel hospitalier mais aussi tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre et souvent des emplois très précaires qui ont continué à rendre service au public et aux citoyens. Je crois que c'est important de ne pas les oublier. Nous avons vécu quelque chose d'un peu inédit dans l'histoire de l'humanité parce qu'il faut noter que tous les Etats pour la première fois ont arrêté l'économie pour sauver des vies. C'est très important, je pense que cela engagera des réflexions futures qui seront très importantes pour nous.

Une crise c'est toujours un laboratoire et un laboratoire c'est fait pour étudier les choses passées, futures, à venir. Je voudrais me consacrer au Département et saluer la communication qui a eu lieu, les liens qui sont restés profonds entre nous et je voudrais saluer cette lettre quotidienne que nous recevions et qui permettait dans nos différents sites de confinement de nous tenir informés de tout ce qui se passait et dieu sait qu'il s'est passé beaucoup de choses. Ce qui a été démontré ici c'est que le Département reste une structure stable, robuste et surtout une structure de proximité. Cela a été salué par tout le monde, j'ai eu beaucoup de contacts avec des présidents de Communautés de communes qui, même sans avoir tout à fait les mêmes idées que la majorité actuelle, ont salué les actions engagées et les actions qui ont été faites et c'est cela qui est important, c'est cette unité que nous avons su montrer pendant cette crise très grave.

Maintenant, nous nous retrouvons c'est très bien et il serait intéressant de faire une sorte de « retex » à notre niveau pour regarder sur les différents territoires de l'Indre et Loire ce qui a été ou ce qui a moins bien fonctionné parce que globalement c'était quand même très bien. C'est important de regarder quels sont les territoires qui ont été un petit peu plus isolés que d'autres à tous les niveaux et je pense aussi à internet parce que quand vous êtes isolés chez vous, que vous avez des problèmes de zone blanche et qu'en plus la communication par internet fonctionne mal alors là c'est assez dramatique. Je crois que nous avons des leçons à tirer de cette crise et ce sera intéressant lorsque les choses importantes auront été menées, quand nous aurons bien repris notre rythme, de réfléchir aux améliorations que nous pourrions apporter sur la gestion territoriale à notre niveau.

Je voulais vous souhaiter de reprendre ensemble tous nos travaux de façon tranquille, sereine et tous en très bonne santé. Merci mes chers collègues.

M. le Président. – Merci Martine. Effectivement, je pense que globalement le Conseil départemental a montré une proximité et une unité qui ont été remarquables. Là nous avons vu que nous étions entrés dans l'ère du numérique et qu'il fallait y entrer encore plus. Je vous donne un exemple, en matière scolaire, nous avons fourni autant de portables que les principaux nous en ont demandé mais nous avons bien vu, même si Sylvie GINER pourrait le souligner, la fibre optique est peut-être le seul chantier qui ne s'est pas du tout arrêté même s'il était à une vitesse moindre. Nous nous rendons bien compte du côté majeur pour l'économie d'avoir partout du très haut débit et des contacts faciles. Effectivement, parfois lorsque nous nous téléphonions les uns les autres, il y avait des trous dans la maille. Sur ce sujet, tous les pouvoirs publics sont conscients que ce sont des chantiers qu'il faut accélérer mais il faut bien reconnaître que nous avons des pénuries de personnel et que dans les personnels qui travaillaient, nous ne comprenions pas toujours la langue qui était parlée et les gestes barrières n'étaient pas toujours respectés. Pour tous les élus que nous sommes, pour les politiques,

pendant ces deux mois de confinement, nous pouvons constater que l'éloignement était un signe d'attention aux autres et presque de fraternité. Le déconfinement arrive mais nous pouvons peut-être garder ces notions-là.

Monsieur BOURDY.

M. BOURDY. – Mon intervention va compléter la vôtre, M. le Président et celle de Martine. Tout d'abord je voulais commencer par le plaisir que nous avons à nous retrouver pour cette session qui a un goût particulier à la sortie de cette période de confinement, une disposition particulière. Je disais à mes anciens élèves que l'on se croirait chez Harry Potter, je ne m'adresserai pas qu'à Dumbledore je m'adresserai à l'ensemble de nos professeurs, ils se partageront à la fois les noms et les fonctions.

Nous sommes dans une période et nous avons vécu une période atypique et qui laissera psychologiquement un certain nombre de traces que nous n'imaginons pas peut-être encore. Nous en avons beaucoup parlé, c'était un moment qui était hors du temps, un moment suspendu où pour chacun l'horizon était incertain et où l'assurance du lendemain lui-même est remis en cause. Nous n'avions jamais connu cela. Tout ce qui comptait tendait alors à devenir superficiel, c'est une forme de solstice, c'est-à-dire de moment où s'arrête le temps, solstice, c'est le soleil qui s'arrête et l'œil qui regarde l'homme d'une manière à la fois vigilante et interrogative et c'est le moment où la roue tremblante du destin se fige comme le pendule qui est appelé entre deux forces contraires et Martine le disait d'une autre manière c'est aussi le moment de l'épreuve. Le moment où l'on pèse l'essentiel, l'essentiel, là aussi nous l'avons vu, lu, entendu et cela fait du bien de l'affirmer, vous l'avez dit aussi M. le Président. L'essentiel c'est l'autre et ce sont des périodes où l'autre nous a manqué. L'autre c'est nos proches, nos familles, nos voisins. L'autre au sens le plus large, celui avec qui nous travaillons, nous partageons des activités ou que nous croisons simplement.

Aujourd'hui, ici comme nous l'avons fait dans nos communes, nous reprenons le fil de la vie démocratique, ensemble. Il ne faudra pas oublier qu'au moment où ceux qui se prétendent premier de cordée, décrocher ou se figer dans l'impuissance de leur voix discordante, le Département au côté de la cité résolument, méthodiquement a donné le cap, pallié les lacunes de l'Etat et répondu aux besoins quotidiens. Vous avez évoqué notamment et ça a été extrêmement apprécié la distribution de masques, notamment dans les collèges, les EHPAD et l'aide à la population aux côtés des communes.

La présence rassurante du Département, la présence agissante n'a pas fait défaut. Merci M. le Président de cette veille et de ces actions fortes. Je dois dire combien elles ont été appréciées et aux noms des Maires de notre canton avec Agnès, qui nous en ont parlé, je tenais à vous remercier. Chacun sait à qui nous devons ces actions et ces actions sont d'ailleurs enviées, voir revendiquées par d'autres collectivités. Rien d'étonnant, l'affection parfois se confond avec l'appétit. Avec Fabrice BOIGARD, nous étions récemment à l'île de la Métairie et nous avons pu constater la biodiversité existante et dans le cadre de la biodiversité existante, il y avait également évidemment Agnès, sa famille, Olivier et tu as raison de le citer. Nous avons pu constater parmi cette biodiversité que le coucou – vous savez cet animal qui passe au-dessus des nids et s'installe comme s'il était chez lui – n'est pas en voie de disparition. Encore plus sérieusement, merci M. le Président, merci à toute l'équipe de ces points quotidiens que nous avons fait circuler auprès des maires, notamment, et qui ont été extrêmement utiles pour passer à gué ces moments difficiles. Ces points déjà nous manquent. Alors distribuer, agir, expliquer, annoncer des actes et des mots, des mots et des actes qui ont maintenu, resserré les liens qui unissent élus et citoyens.

Aujourd'hui nous faisons le point, nous l'avons vu en commission, nous gardons le cap sans vaines promesses mais avec pragmatisme. Avec un calendrier réaliste, nous maintiendrons chaque projet répondant ainsi au mieux aux besoins des citoyens et des entreprises de notre département.

M. le Président. – Merci Patrick

Madame ARNAULT.

Mme ARNAULT. – Merci M. le Président, mes chers collègues, cette session de notre assemblée revêt sans doute un caractère exceptionnel, elle nous permet de nous retrouver comme vous l'avez très justement dit ici toutes et tous et c'est une bonne nouvelle même si cette crise n'est pas tout à fait encore derrière nous. Cette pandémie nous rappelle et nous confirme que l'homme n'est pas infailible, surtout quand il s'agit de santé. L'heure du déconfinement a pour autant sonné et je crois que nous pouvons dire que le Conseil départemental, par l'action de son Président, a été présent aux côtés de la population pendant toute la période de la crise sanitaire en agissant avec disponibilité, efficacité et proximité. La collaboration de notre Président avec Mme la Préfère a été exceptionnelle et d'une grande efficacité pour la Touraine. Nous avons su réaffirmer notre présence aux côtés des plus fragiles dans tous les domaines de l'action sociale, tels que l'aide alimentaire ou financière, l'accès aux droits mais également ceux de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées particulièrement touchées par le COVID 19.

Nos agents n'ont pas ménagé leurs efforts et je tiens également à les féliciter chaleureusement pour leur engagement qui s'inscrit pleinement dans nos missions de service public avec la nécessaire adaptation de leurs pratiques professionnelles, notamment pour les métiers sociaux de l'accompagnement.

Cette crise nous apprend que les agents du Département ont de la ressource et qu'ils nous surprennent. Dès le début du confinement, bien que nos maisons départementales de la solidarité aient été fermées, nous avons maintenu des rendez-vous pour des situations d'urgence, ainsi que des consultations de pédiatrie préventive. Nous avons distribué des masques aux services d'aide à domicile, dans les établissements sociaux et

médicaux, notamment dans les EHPAD et mis du personnel à disposition dans ces établissements. Je veux ici remercier ces agents du Département qui se sont portés volontaires pour aider dans les EHPAD. Nous pouvons nous féliciter grandement de ces interventions départementales qui ont, une nouvelle fois, réaffirmé la pertinence de notre échelon local. Nous avons accompagné nos partenaires, les professionnels de la petite enfance, ainsi que nos agents et notamment les assistants familiaux pour des conseils techniques ou de simples échanges.

Vous le voyez, chers collègues, nos missions se sont intensifiées au cœur de l'urgence, la solidarité devenant une nécessité. Alors je crois que nous pouvons dire que le Conseil départemental a été plus que jamais chef de file des politiques sociales. Si la crise sanitaire semble s'apaiser, de toute évidence, la crise sociale ou plutôt devrais-je dire le tsunami social est devant nous. Il est aujourd'hui difficile de pouvoir projeter concrètement les conséquences financières de cette crise à ce stade mais indéniablement il nous faudra redoubler d'effort dans l'accompagnement des publics les plus fragiles. En effet, sans être exhaustive, nous pouvons déjà citer un retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA qui sera fragilisé par la difficile reprise économique. Un accompagnement qu'il faudra renforcer pour des situations sociales déjà fragiles avant la période de confinement, notamment sur le volet de la prévention et de la protection de l'enfance, ou encore les situations des jeunes, ou celles des travailleurs pauvres avec des risques d'exclusion forts. Et bien sûr les difficultés des personnes âgées et des personnes handicapées avec un risque accentué d'une dépendance plus rapide du fait d'un manque prégnant de liens sociaux durant le confinement. Les défis d'exclusion et de pauvreté que nous connaissions déjà mais qui se trouvent renforcés alors même que le budget départemental de notre collectivité sera durement impacté et subira l'effet ciseaux.

J'ai aussi une certitude, c'est que l'action sociale d'avant confinement, ne sera plus tout à fait la même à la sortie de cette crise. Bien entendu, le socle de l'action se poursuivra mais avec des réponses qui devront évoluer. Pour cela, il conviendra au niveau national qu'on prenne toute la mesure de ces enjeux pour permettre aux territoires d'inventer des politiques qui répondent aux besoins et à l'accompagnement de ces populations. Je vous remercie.

M. le Président. – Merci Nadège, tu as juste oublié de rappeler ton implication forte et quotidienne durant ces deux mois avec les services et tous les élus du secteur social. Merci.

Sylvie GINER.

Mme GINER. – Merci M. le Président, mes chers collègues. Juste quelques mots avant de vous présenter le travail qui a été fait durant le confinement sur le déploiement de la fibre sur les deux départements. Vous dire que cette période que nous venons de vivre, je ne vais pas revenir sur tous les propos, était une période difficile mais quelque part une période enrichissante car nous avons pu voir en tout état de cause particulièrement au Conseil départemental, tout le côté humain qui a été développé et c'est toujours dans ces moments-là que l'on voit l'efficacité d'une équipe au niveau humain et au niveau stratégie. Je suis très fière de faire partie de cette équipe et je suis surtout très fière de travailler auprès de M. Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil départemental.

Le SMO n'a pas cessé ses activités puisque nous avons travaillé en visioconférence, heureusement que nous en étions capables, compte tenu de la délégation et c'est 3 visioconférences qui étaient prévues, nous n'en avons tenu que 2, étant donné que la première visioconférence qui avait été faite, les promesses qui avaient été faites par M. Olivier HUART, PDG de TDF n'avaient pas été tenues. Nous nous sommes dit que ce n'était pas la peine de continuer ces visioconférences si les promesses ne sont pas tenues, donc celle d'avril ne sera pas tenue. Ceci dit, cela a permis encore de faire avancer le dossier, puisque la dernière qui s'est tenue au mois de mai nous a permis de continuer à travailler et surtout d'obtenir les préoccupations qui étaient très fortes dans ce dossier. Nous avons obtenu le rééquilibrage des déploiements de la fibre dans le 37-41, le respect des plannings puisqu'ils ont fait un rattrapage sur mai des déploiements des prises, l'ordonnancement des plannings qui a été tenu et surtout de parler de prises commercialisables et non de prises construites car c'est une différence primordiale dans ce déploiement.

Dans les 165 000 prises qui ont été confiées, nous avons pu obtenir que les entreprises de rang 1, c'est-à-dire les grosses entreprises du département, apportent un moyen supplémentaire dans le déploiement de la construction. Val de Loire Fibre a dédié sur le projet 22 postes supplémentaires en 1 trimestre. Et nous avons obtenu la complétude en 1 an. Nous ne terminerons pas en 2022 mais ce sera plus en 2023, ceci dit, le réseau de collecte a repris mi-avril, il y a eu 5 grutages des NRO, 50 installations d'armoires de rue, ce qui n'était pas le cas précédemment. En ce qui concerne le réseau de distribution, le SMO a reçu autant de livrables en avril que sur l'ensemble du premier trimestre ce qui démontre bien l'implication forte et la volonté de TDF de nous écouter et de mettre les bouchées doubles.

Je suis assez confiante aujourd'hui compte tenu de l'implication du Président de TDF, même si ça n'a pas été le cas en février-mars, ils sont aujourd'hui dans une autre dynamique puisque les entreprises sont enfin là et surtout que les agents du SMO ont obtenu l'autorisation de travailler à leur côté. Ce qui est pour nous une garantie puisque c'est nous qui contrôlons. Je vous remercie.

M. le Président. – Merci Sylvie et merci d'avoir été extrêmement tenace et disponible pendant cette période pour que les délais ne s'aggravent mais qu'au contraire ils se réduisent conformément à ce qui a été demandé. Le Président PILLEFER, de ce point de vue, a été extrêmement ferme et je lui ai donné mon accord pour appliquer les pénalités qu'il fallait appliquer pour bien montrer qu'après avoir fait des sommations, nous voulions aller aux actes concrets, sinon nous appliquerions ce qui est prévu au cahier.

Mme GINER. – C'est d'ailleurs ce que nous leur avons dit, qu'il était préférable de mettre les bouchées doubles au niveau budget pour déployer avec des entreprises de rang 1 plutôt que de payer des pénalités.

Monsieur OSMOND.

M. OSMOND. – Merci M. le Président, bonjour à toutes et à tous, quelques mots sur les collèges puisque cela a été un moment assez important. C'est une reprise qui s'est très bien déroulée, parce que le Département a tout au long de cette crise inédite communiqué avec le Directeur académique qui a été d'une très précieuse coopération avec la Préfète et aussi parce que les principaux de collèges et les gestionnaires ont joué le jeu. Nous n'avons pas un seul collège où nous avons une difficulté et au moment où la reprise et la réouverture des collèges pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} a été annoncée, on aurait pu avoir une crispation et bien non, chacun a joué son jeu. Je voulais sincèrement remercier les services du Département et notamment les services de Christophe PERDEREAU avec la grande coopération de Thomas GELFI parce que dans chaque établissement nous pouvions avoir des agents ATTEE qui ont des restrictions médicales et nous avons pu les remplacer. Ce n'était pas facile parce que nous avons eu très peu de temps pour l'organiser mais tout cela s'est extrêmement bien fait. J'ai souhaité aussi me déplacer dans quelques collèges à la fois dans la Métropole mais aussi dans le rural avec ou sans la presse selon la volonté des conseillers départementaux aussi puisque chaque collège se visite toujours avec les élus du canton. Nous avons eu à chaque fois un excellent accueil, nous avons pu constater que toutes les mesures avaient été prises à la fois pour la protection des collégiens mais aussi de nos agents, c'est très important et évidemment des personnels de l'Education nationale qui nous ont témoigné le soutien et la reconnaissance qu'ils avaient de notre collectivité sur les moyens entrepris. En effet, le Département a démontré une fois de plus qu'il était l'un des piliers aujourd'hui, et c'est vrai que je rejoins vos propos M. le Président sur l'alliance que vous avez eu avec Mme la Préfète, c'est vrai qu'à chaque fois que nous avons posé une question, nous avons eu une réponse et à chaque fois ça allait dans le sens de l'intérêt de chacun. Il faut savoir que nous avons prêté près de 400 ordinateurs aux collégiens – 383 très exactement – nous avons des établissements scolaires qui n'en ont pas demandé, ce n'est pas parce que les collégiens n'en voulaient pas, c'est que parfois des enseignants ont souhaité suivre au cas par cas les élèves les plus décrocheurs et ce que je voulais souligner c'est que nous avons énormément applaudi tous les jours l'ensemble des personnels qui se sont mobilisés en France, moi je crois que nous avons un petit coup de chapeau à donner aux enseignants. Nous avons des enseignants et notamment en Touraine qui se sont mobilisés pendant quelques jours, qui ont adapté leur méthode d'enseignement. D'avoir des élèves devant soi en quelques jours, ils ont su s'organiser pour donner des cours à distance. Nous avons des élèves où parfois les parents ne réagissaient pas, ils ont appelé les parents pour faire le suivi. En effet, nous avons beaucoup de connexions aux ordinateurs prêtés, nous avons parfois des taux de devoirs rendus, malheureusement le taux est très faible mais cette mobilisation elle est importante. Et aujourd'hui, en tout cas depuis la reprise le lundi 18 mai dans nos établissements les professeurs font double journée parce qu'ils ont l'enseignement à faire avec les élèves qui sont devant eux par demi-groupe et puis ensuite lorsqu'ils ont terminé leurs heures de cours, ils doivent envoyer ou faire des cours à distance pour les élèves dont les parents ont fait le choix de ne pas les remettre à l'école et je crois que là notre Education nationale, elle a montré qu'elle savait se mobiliser, en Touraine nous l'avons vu. J'étais en déplacement avec Jean-Marie CARLES au collège de Langeais mardi midi, le principal est très engagé syndicalement et il a vraiment reconnu le travail qui avait été fait, il nous a dit – si nous avons pu le faire, c'est parce le Département a joué le jeu – parce qu'aussitôt chacun s'est mobilisé pour que nous puissions assurer les cours. Il faut savoir que pour les 4 premières semaines de reprise, les moyens de protection qui ont été mis à disposition à la fois dans les salles de classe et pour nos agents, c'est 56 000 € pour 4 semaines. C'est un investissement très important et j'espère qu'il sera reconnu dans cette tranche des investissements. L'ensemble des collèges que j'ai pu visiter, Philippe de Commynes, le collège de Luynes, Stalingrad, Montlouis, Montbazou, Château Renault. Pourquoi Château Renault, parce que c'est le collège où nous avons la plus grande demi-pension et nos équipes qui sont d'habitude habituées à servir énormément de repas – 844 repas – sont descendus à 95, rien n'a changé, c'était délicieux, c'était parfait, c'était bien servi en toute sécurité. C'est la raison pour laquelle nous allons faire confiance à nos chefs de cuisine et à compter de la semaine prochaine ils pourront de nouveau réaliser des plats chauds s'ils le souhaitent, si leurs équipes sont prêtes, si leur moyen de servir le plat chaud est organisé en respectant les règles, ils pourront le faire parce qu'un chef ça prend ses responsabilités et avec leurs équipes, ils sont prêts à les prendre.

Nous continuons également, vous l'avez dit M. le Président, nos travaux, nous aurons quelques décalages et vous pouvez le voir dans le cahier de session mais surtout à Château Renault, aucun retard n'est pris pour la réalisation de la demi-pension, c'est un investissement de 5 M€ et puis au collège de Langeais avec un préau dont les fondations avaient été posées, nous continuons avec un engagement de 200 000 €. Nous rappelons que l'investissement c'est aussi aider les entreprises locales, et je m'associe à Jocelyne COCHIN puisque c'est pour sa partie bâtiment avec aujourd'hui une mobilisation qui est faite pour que l'économie en Touraine reprenne.

Pour terminer, je tiens à saluer les 31 collaborateurs de collèges qui se sont mobilisés dans les EHPAD, 30 fonctionnaires et 1 contractuel qui se sont portés volontaires et qui ont pu aussi se rendre compte de la difficulté qu'il y avait de travailler dans un EHPAD, la difficulté du métier, de la population qui était à servir pour la plupart que nous avons pu rencontrer notamment avec une collaboratrice de Saint Pierre des Corps, du collège Stalingrad, elle en a appris énormément, je pense que cette crise aura révélé des talents, des attitudes positives ou négatives mais comme d'habitude c'est évidemment l'optimisme qui doit gagner. Merci à vous.

M. le Président. – Merci Judicaël. Tu as raison de souligner l'importance des travaux dans les collèges, parce que Nadège parlait tout à l'heure de tsunami social qui peut être devant nous, nous voyons déjà selon les chiffres tombés hier sur le chômage en Indre et Loire, en France nous sommes à 23,7, nous sommes à 28,9 en Indre et Loire et sur 3 mois nous sommes à 37,4. C'est vraiment soucieux. L'autre jour, le Préfet de Région dans une visioconférence, dans une expression que j'ai trouvé plutôt malheureuse parlait pour l'Etat des canadiens de cash que l'Etat allait déverser. Je lui ai demandé où il allait se réapprovisionner car le canadien nous savons qu'il se réapprovisionne en mer, moi j'ai dit que je n'avais pas de canadien et j'avais de moins en moins de cash.

En revanche, nous avons des programmes, nous avons des travaux que ce soient Département, communes, car c'est ça qui soutiendra les entreprises locales, nos PME, nos artisans non délocalisables et c'est pour ça qu'il faut tout faire pour assouplir nos règles au maximum pour que vraiment tous les travaux puissent être entrepris car c'est cela notre vrai rôle, le vrai espoir que nous pouvons donner aux tourangeaux.

Xavier DATEU.

M. DATEU. – Merci, malheureusement c'est dans la difficulté que nous nous rendons compte de la chance que nous avons d'être élu local et le statut d'un élu local est particulier, c'est celui de la proximité et de l'efficacité. C'est ce que le Département a démontré pendant cette période-là et dire aujourd'hui sur un vaste débat qui existe depuis longtemps. Je vous ai écouté les uns et les autres précédemment, je ne vais pas être redondant, qui peut mettre en cause encore une fois ou demander la suppression des Conseils départementaux en France, c'est eux qui ont fait le travail que l'Etat n'a pas fait et particulièrement au Département, l'inéptie d'une politique de communication à grand renfort de chiffres, la réalité sur le terrain c'est que ce sont les collectivités territoriales qui se sont mobilisées lourdement et efficacement. Au-delà de ça associer aussi bien évidemment les français qu'ils soient individuels ou les petites entreprises qui ont changé leur chaîne de production au dernier moment pour pallier le manque de masques, et de gel notamment, que le Département a mis en place très tôt ces mesures-là et que si aujourd'hui nous avons des masques dans les hypers, et des gels, nous les avons eu à partir du 20 mai. Pendant 2 mois, en attendant s'est passé quelque chose de grave pour notre pays qui est un peu sous-entendu, c'est que nous avons appliqué un système que nous appelons le tri thérapeutique notamment dans nos EHPAD, pas de place en urgence, donc des résidents qui étaient impactés sont morts dans les EHPAD. On ne meurt pas dans un EHPAD, à moins de faire un infarctus ou un AVC, mais on est transféré aux urgences s'il arrive quelque chose. Mais là ils n'ont pas pu transférer aux urgences et ils sont morts dans les EHPAD et c'est 9 000 personnes. Je ne dis pas que les 9 000 auraient pu être sauvés. La réaction des français chacun dans leur domaine, la réaction du personnel soignant, de nos agents, l'action des profs comme tu le disais tout à l'heure Judicaël, ce sont les français qui se sont mobilisés pour pallier un système qui ne fonctionne plus et la sécurité et la solidité ont été mises en place par les collectivités et particulièrement dans le nôtre, dans le Département. Nous pouvons être fiers de ce statut, nous n'avons pas un statut particulier, nous avons celui de la proximité, celui de l'efficacité parce que nos actions impactent immédiatement et la réactivité a été importante sur la gestion de ce sujet. Se féliciter d'être élu local, c'est déjà une bonne chose, je pense que dans ce département, nous le faisons particulièrement bien et parce que nous sommes 38 à travailler dans le même sens, dans l'intérêt public, dans l'intérêt de nos territoires et que nous ne perdons pas de temps en chicanes politiciennes mais dans l'efficacité en ce domaine, force est de constater que la méthode Paumier est la bonne méthode de gestion d'une collectivité territoriale qui avance, qui gère et qui développe des politiques qui sont des politiques qui tiennent la route. Céline en parlera peut-être tout à l'heure mais que ce soit dans d'autres domaines que le social, la culture et dans le sport, nous avons maintenu des financements, nous avons augmenté des financements, créé des manifestations, créé des lignes de crédits permettant d'assurer un certain nombre de choses. Il y a deux difficultés que nous avons à l'heure actuelle. Nous donnons de l'argent aux grandes entreprises, nous mettons des financements particuliers pour la culture, nous mettons des financements particuliers pour le tourisme, je parle au niveau de l'Etat, à renfort de grandes communications et nous ne mettons rien sur le sport. Tout le monde, et là j'incite chacun d'entre vous les élus à vous rapprocher de vos maires et de vos clubs et de vos associations dans les territoires, l'impact est terrible et il n'y a pas de plan de sauvetage du sport en France. Vous n'avez pas de public pour un certain nombre de sport, ce n'est pas de rentrée d'argent, ce n'est pas de billetterie, ce n'est pas de financement, ça ce n'est pas prévu et encore une fois, force est constatée que je félicite le monde culturel qui lui agit comme un lobby et il a raison de le faire pour mettre en garde l'Etat et pour mettre pression sur l'Etat, sur la difficulté du monde culturel dans ces périodes-là et je m'interroge encore une fois, je râle profondément envers les fédérations sportives françaises qui ne savent pas réagir en sport mais qui ne réagissent qu'en discipline, donc il n'y a pas de lobby, donc tout le monde s'en moque. A fortiori lorsque vous avez le Ministre qui déclare que le sport n'est pas une priorité du Gouvernement pendant cette période-là, l'impact va être redoutable dans les territoires sur les associations sportives, ce ne sont pas que des grands clubs, sur les petits clubs pour la reprise et le Président et moi-même avons d'ailleurs interpellé la Ministre sur ce sujet-là pour savoir s'ils avaient l'intention de faire quelque chose mais au-delà de la difficulté puisque les deux vont se retourner vers les collectivités et nous ne pourrions pas aller au-delà de ce que nous pouvons faire. Il doit y avoir un plan d'urgence pour le sport qui doit être mis en place par l'Etat et à ce moment-là, ça permettra encore une fois de s'apercevoir de l'efficacité et de l'efficience des Départements, donc des élus locaux. Nous sommes en mesure de les aider, à savoir où flécher ces fonds pour pérenniser l'activité sportive. Imaginez-vous, élus, maires, qui êtes dans cette salle, imaginez plus de sports dans vos communes, ou moins de sports dans vos communes, pour les parents, pour les enfants, pour

la sociabilisation, pour le vivre ensemble, et ce n'est pas le cas. Il faudra se mobiliser autour de ce sujet-là et ça ne fait que renforcer mon propos préliminaire sur la chance que nous avons d'être élu local, de la façon dont nous travaillons dans ce Département. Et encore une fois dire, les collectivités territoriales ont pallié une défaillance majeure d'un Etat qui n'a pas fait ce qu'il fallait faire dans les temps qu'il fallait le faire et la réactivité des français, quelle que soit leur strate, industriel, petit commerçant. Beaucoup de fierté de faire partie de cette collectivité et être fier collectivement et d'une façon vindicative par rapport au territoire et à la compréhension du travail du Département, c'est notre travail, nous le faisons déjà mais nous devons accélérer cette communication-là sur le fait que plus personne aujourd'hui ne doit pouvoir penser à un moment que s'il y a une strate au niveau de l'Etat, au niveau d'une fonction de la politique en France, c'est le Département qui doit passer à la trappe. Non, ce sont les Départements sur lesquels nous pouvons nous appuyer efficacement quand le risque est là. Le risque était là, la difficulté était là et nous, nous avons répondu présent.

Laurence CORNIER-GOEHRING.

Mme CORNIER-GOEHRING. – Je souhaiterais vous remercier M. le Président pour votre aide, votre précieuse aide apportée à toutes les communes petites ou grandes de notre département. De manière plus personnelle, Jean-Gérard, tes appels, tes réponses immédiates à mes questions m'ont été d'un grand soutien. Ton engagement quotidien prouve combien tu tiens à être solidaire de toutes et tous et de cela je t'en serai toujours reconnaissante. Je souhaiterais également remercier Romain pour sa lettre d'information envoyée quotidiennement qui fut et qui est toujours pour moi, Maire d'une commune rurale, essentielle. Pour conclure, je vais saluer et remercier tous les agents et tous les élus du Département pour leur travail et leur engagement lors de cette période ô combien complexe. Merci.

Brigitte DUPUIS.

Mme DUPUIS. – Bonjour à tous et je suis vraiment très heureuse de vous retrouver tous en bonne santé. Je tenais aussi à vous dire quelques mots au sujet de cette période qui a été particulièrement angoissante pour bon nombre de femmes victimes de violence. En effet, confinées dans leur foyer, ces femmes ont été, et pour certaines, le sont encore, dans une situation de danger quotidienne face à un conjoint présent à tout moment. Il n'y avait pas d'échappatoire et l'accès aux services de police ou de gendarmerie pour un dépôt de plainte représentait pour elles un véritable parcours du combattant. Les numéros d'urgence nationaux ont fonctionné, ceux de nos services également. C'est pourquoi, je tiens à remercier l'ensemble des professionnels de nos maisons départementales de la solidarité, qui, malgré les conditions de travail difficiles ont durant tout le confinement suivi des femmes qu'ils savaient en danger. Ils les ont accompagnées, soutenues en lien avec les autres acteurs départementaux. Les nouvelles situations comptabilisées dans nos lieux d'accueil n'ont pas augmenté au regard des chiffres de l'année 2019, mais en revanche les situations de violence intra familiales se sont multipliées avec plus de 48 % d'augmentation. Elles sont vraiment le reflet d'une brutalité sous-jacente mais bien présente, preuve s'il en est, que notre action doit se poursuivre et qu'il ne faut surtout rien lâcher Président. Merci.

Céline BALLESTEROS.

Mme BALLESTEROS. – Merci Président. Je souhaitais vous saluer pour votre travail, votre vision et votre clairvoyance et aussi votre prudence parce que je sais que vous êtes très prudent et c'est comme cela que vous avez une vision d'avenir et que notre Département est bien tenu. Une petite vision aussi sur ce qui s'est passé très rapidement en terme de manifestation culturelle. Nous avons d'abord maintenu les subventions comme vous le savez des associations, des structures labellisées, des écoles de musique, etc., cela a été maintenu pour l'année. Ensuite il y a des événements dans ces associations culturelles, tout n'a pas été maintenu donc le travail a été fait par le service culturel. J'ai remercié aussi de leur travail important, ils ont épluché chaque dossier pour voir quelles manifestations nous allions pouvoir reporter avec eux et quels investissements nous allions pouvoir continuer aussi avec eux ou pas. Nous avons 230 000 € qui n'ont pas été engagés sur les manifestations et en fait ces dernières, la plupart ne pourront pas non plus être engagées sur 2020 elles sont annulées. Pour eux c'est une grosse perte.

Pour les contrats de développement culturel, c'est un travail qui est fait par les services et toutes les communes, les communautés de communes, au cas par cas.

Pour nos 8 sites, nous avons déjà une perte de chiffre d'affaire de 330 000 € sur mars et avril, ce qui est très conséquent et tous les sites ne rouvriront pas, puisque nous ne rouvrirons pas Candé, juste le parc mais pas le château et Gouin non plus ne va pas rouvrir. La bonne nouvelle c'est que nous avons déjà réouvert Chinon et Loches, les autres vont rouvrir demain et les programmations qui étaient prévues pourront être décalées à l'automne où le temps est encore clément, les personnes se déplacent aussi beaucoup, et d'autres programmations vont être décalées sur 2021. Nous espérons une belle fréquentation.

La dernière chose c'est « Act(e)s » qui devait commencer en avril, que nous reportons en 2021 et nous avons déjà versé des subventions, des aides aux artistes qui avaient engagé des frais, personne n'est à la peine en matière culturelle. C'est un point positif pour nous, mais je rejoins Xavier, le sport devrait faire de même et quand j'entends la Ministre des sports qui dit – aucune manifestation ne peut reprendre avant le vaccin -, franchement ça me fait très peur et très peur aussi pour les enfants dans les quartiers parce que ces enfants-là ils vont au sport, ils ne vont dans les activités culturelles pour la plupart. Autant qu'ils fassent un peu de

sport, qu'ils se défoulent que de faire n'importe quoi dans les rues comme j'ai vu à Tours hier, ils attaquaient le tram avec des battes. Merci à tous.

Jean-Pierre GASCHET.

M. GASCHET. – Merci Président, mes chers collègues, nous voyons que le nombre des interventions reflète la nécessité de se rencontrer de temps en temps en présentiel. Je voulais insister sur la résilience des territoires ruraux. La crise comme l'a dit Martine tout à l'heure remet les pendules à l'heure, à savoir que nous sommes revenus à des fondamentaux et que l'alimentation est une chose importante dans notre vie d'humain et ça nous a permis pendant ces 2 mois pour certains de nous affranchir de futilités que nous pouvions avoir et qui ne sont pas forcément nécessaires. La mise en place de marchés locaux, la mise en place de recours aux produits locaux dans nos collèges a permis d'avoir un lien très fort avec nos territoires ruraux. Je souhaiterais qu'un nouveau modèle économique puisse voir le jour dans nos campagnes afin d'avoir recours encore plus à l'alimentation locale et j'espère que ce phénomène va s'inscrire dans la durée. Nous verrons Président au cours de cette session que nous avons apporté des assouplissements sur le F2D/FDSR de manière à ce que les maires qui sont nouvellement élus puissent utiliser les fonds départementaux sur une plus longue durée de manière à renforcer et à permettre aux petites entreprises locales de nos villages de travailler pour nos communes.

Monsieur LEMOINE.

M. LEMOINE. – M. le Président, chers collègues, je ne vais pas commenter la crise comme le disait Martine, cependant j'ai quand même une certaine colère froide, c'est celle de la parole politique. J'estime que l'importance de la parole politique doit être claire, fiable, cohérente et robuste. Et nous avons vu au niveau national que cette fiabilité était plutôt celle du mensonge parce que lorsque nous sommes devant des problèmes colossaux comme nous avons rencontré, c'est sûr que nous sommes démunis, il faut dire la vérité. Il ne faut pas vouloir infantiliser les personnes comme nous les avons infantilisés. Je me suis senti humilié lorsque le porte-parole du Gouvernement explique que nous sommes trop « cons » excusez-moi l'expression je n'en vois pas d'autre, pour mettre un masque correctement. Je crois que nous devons bien réfléchir à cette parole politique et je suis sûr que le Département a eu une parole qui était fiable, cohérente et il a mis ses paroles en acte. Je crois surtout c'est que nous avons regardé arriver le COVID comme nous regardons arriver aujourd'hui le réchauffement climatique, la biodiversité, les pollutions. Cette fiabilité de la parole politique est quelque chose qui me tient à cœur et je crois qu'il va falloir que nos gouvernants nationaux y réfléchissent sérieusement.

En contrepartie, nous avons quand même vu émerger des choses comme le disait notre collègue peut-être à la campagne, ça va vous faire sourire pour vous qui êtes dans les secteurs ruraux, mais en centre-ville les citadins ont découvert qu'il y avait des oiseaux qui chantaient, ils ont découvert l'odeur des fleurs printanières, de la glycine ou des roses, ils étaient plus habitués aux pollutions des voitures, ils ont découvert ce qu'étaient des rues tranquilles, ce qu'était une ville apaisée, sereine et je crois que ça c'est quelque chose qui peut paraître énorme mais qui était extrêmement important en centre-ville et puis nous avons vu apparaître aussi, il faut le mentionner une nouvelle forme de solidarité qui a émergé et elle a montré que finalement cet individualisme forcené, poussé à l'extrême qui est érigé, vénéré comme une religion par certains, et bien finalement dès qu'arrivait quelque chose de dur, la solidarité reprenait le pas et c'est encourageant.

Bien sûr la question de l'après COVID est posée et il faut espérer que demain ce ne soit pas le remake d'hier. Concernant le Conseil départemental, nous avons beaucoup apprécié les rapports que nous avons tous les soirs et avec Florence ça nous a permis à trois reprises de faire des lettres à nos associations, nos comités de quartier, à nos électeurs pour expliquer ce que faisait le Département. Nous avons vu que le rôle du Département, c'est un rôle territorial de proximité et que ceux qui voulaient remettre le Département en cause, là aujourd'hui doivent vraiment y réfléchir.

Je voulais aussi remercier Boris que j'ai sollicité à de nombreuses reprises pour des questions diverses qui a toujours été présent et je crois que c'est important d'avoir des services qui vous répondent lorsque vous avez vous-même une réponse à apporter à vos citoyens. Merci de votre attention.

Thomas GELFI.

M. GELFI. – Je vais partager cette joie de vous retrouver. Je ne vais pas être redondant pour tout ce qui a été dit, je partage beaucoup des constats. Je voulais juste dire un mot à l'attention de nos agents, même si à l'initiative du Président, j'ai envoyé un courrier aux agents qui se sont portés volontaires dans les EHPAD, nous avons une soixantaine de volontaires et je les remercie, il y a tous nos agents et remercier l'efficacité. Nous pouvons comme le disait Martine, dans les périodes comme ça de crise, tirer des leçons et nous pouvons toujours nous améliorer mais je pense que nous pouvons être collectivement fiers de ce qui a été fait pendant cette période, fiers de notre collectivité et fiers de nos agents évidemment qui étaient en première ligne sur le terrain. Ils ont fait un travail formidable, je vais citer rapidement la DSI qui a déployé plus de 600 ordinateurs et pu mettre 600 personnes en télétravail dans un temps record, c'est un travail important qui a été fait. Ça remet évidemment des réflexions qui étaient en cours sur le télétravail, sur nos achats de matériels, nous sommes déjà en route sur le jour d'après et sur les leçons qu'il faut tirer de cette crise. L'efficacité des services sociaux, qui malgré la fermeture des structures comme l'a dit Nadège et je la remercie aussi de son travail toujours en collaboration, ont été vigilants et à l'écoute des plus faibles. Nos agents de collègues et merci à

Judicaël aussi de son efficacité, ont su faire tout ce qu'il fallait pour assurer la continuité dans les collèges et assurer la réouverture. Et tous nos agents dans leurs différentes missions qui ont su être présents, disponibles, nous savons qu'il y en a qui ne pouvaient pas être en télétravail parce que le poste ne le permettait pas mais tout le monde a apporté sa pierre à l'édifice, tout le monde a permis de continuer à être efficace au service de nos concitoyens et cela je voulais vraiment souligner la grande efficacité de nos agents et évidemment en profiter pour remercier le Président, qui a été, comme nous l'avons dit la méthode PAUMIER, elle est, je pense, très efficace et tout le monde a pu le constater sur notre territoire et merci aussi à Boris et à Romain qui ont été tous les deux aux côtés de notre Président de manière continue pour permettre aussi ces points.

Rémi LEVEAU

M. LEVEAU. – Merci M. le Président. Je suis content que nous ayons changé de salle parce que vous m'avez mis au fond et ça confirme mon rôle de mauvais élève, c'est ce que nous nous sommes dit avec Mounia quand nous sommes rentrés. Nous sommes très contents car nous n'avons jamais eu l'occasion de prendre le temps de discuter ensemble et c'est bien.

Pendant cette période de confinement, nous avons perdu un contact physique mais je constate que nous n'avons pas du tout perdu notre loquacité en tant qu'élus politiques et en tant qu'élus locaux, c'est bien aussi d'entendre tous les discours. Je veux m'associer aux remerciements sans être trop long à l'ensemble de ceux qui ont agi dans le domaine hospitalier, dans les forces de l'ordre, les agents départementaux et j'en oublie parce qu'ils sont beaucoup trop nombreux et les habitants et la solidarité qu'ils ont déployée entre eux, au-delà même des actions que pouvaient réaliser les collectivités locales, doivent être remerciés.

Des remerciements publics aussi à vous M. le Président, je crois que personne dans les intervenants ne vous a oublié et je ne veux absolument pas commettre cet impair pour votre écoute, bien sûr parce qu'il y a eu des sujets et il fallait une certaine réactivité que vous avez eu. Je pense notamment au cas de la MARPA où l'ARS a été difficile à faire plier mais nous y sommes arrivés, mais aussi une écoute personnelle et je dois vous avouer toujours sur le ton de l'humour, que vos appels quotidiens, lorsque moi-même j'ai été touché, me manquent. Dans toutes les interventions, même si je discutais partiellement avec ma collègue, j'ai entendu toutes les leçons qui ont été tirées, la réactivité des collectivités locales, je voudrais simplement m'exprimer et prendre un peu de hauteur pour apporter une amélioration sur un thème qui me tient à cœur, sur ce fameux monde d'après et ce thème c'est celui de la décentralisation ; parce que je pense que tout ce qui se cache derrière les discours que nous avons entendu ce matin c'est le thème de la décentralisation, des compétences que l'Etat laisse aux collectivités locales, communes, EPCI, Conseils départementaux, Conseils régionaux et qu'il n'aurait pas été capable d'exercer à notre place.

Je rejoins certains de mes collègues, l'Etat a eu du mal à réagir, je préfère relativiser plutôt que d'entretenir une colère froide, je ne pense pas qu'il n'y ait pas eu de volonté gouvernementale forte sur certains sujets mais une administration centrale qui, de base au quotidien, est difficile à faire bouger et certainement encore plus en cas de crise. Nous nous disions d'ailleurs avec Mounia sans vouloir trahir sa parole qu'au regard de l'inconnu de ce virus, il serait certainement difficile pour tout à chacun de réagir efficacement et les représentants de l'Etat au niveau local, au niveau régional, au niveau départemental aussi ont eu à cœur de faire de leur mieux, parfois avec une main de fer dans un gant de fer, mais ce sont bien les collectivités locales qui par leur proximité, ont pu être réactives. J'en viens au cœur de mon propos sur ce thème de la décentralisation, elle a été réenclenchée par la réforme constitutionnelle et j'en profite pour saisir les parlementaires à cette occasion puisqu'ils sont dans cette assemblée, cette décentralisation a été réenclenchée en juillet dernier par le dépôt de cette réforme constitutionnelle qui est aujourd'hui à l'arrêt. Je pense que s'il y a deux choses à retenir, c'est bien sûr la décentralisation envers les collectivités locales, cette confiance qui doit leur être portée par l'Etat lui-même, peut-être même en créant un espace de dialogue d'avantage pérenne qu'en passant par les représentants déconcentrés au niveau préfectoral et le deuxième mot c'est celui de la coopération qui est extrêmement nécessaire et encore plus en temps de crise puisque nous l'avons vécu entre les collectivités locales elles-mêmes au-delà des compétences partagées que nous donne le législateur. Je vous remercie.

M. le Président. – Merci Rémi. Juste un mot quand tu parles de décentralisation, nous avons vu qu'il y avait un virus que nous n'arrivons pas à éradiquer c'est la suradministration et le centralisme. Je vais vous en donner un exemple caricatural. Vous avez entendu comme moi, l'Etat annonçait il y a quelques semaines qu'il prendrait à sa charge 50 % des masques pour les communes. Aujourd'hui, en réalité c'est 50 % après les autres financements. Il ne faut pas se précipiter parce que sinon nous allons payer plus. Mais surtout c'est sur la base d'un prix de masque de 2 €. Ceux qui ont acheté des masques à 2 € lèvent le doigt surtout avec les normes AFNOR qui étaient recommandées. Mais nous pouvions penser que des crédits seraient déconcentrés dans chaque préfecture, dans chaque département. Et bien non. La Préfète nous a annoncé hier qu'ils allaient faire remonter toutes les communes d'Indre et Loire à la DGCL qui va faire les paiements. Je vous rappelle que nous avons 36 000 communes en France. Et ils veulent payer en 8 jours. Je vous annonce que le paiement en 8 jours par la DGCL, j'attends de voir. Ça montre que quand il y a des problèmes, c'est localement, quand il n'y avait plus de blouses, quand la Préfète a contacté les entreprises, elle a fait faire des blouses en tissu et elle y est arrivée. Il faut faire confiance au local. Nous avons bien vu, nous l'avons dit aux parlementaires, les Préfets de département, la gestion de la crise est dans leur ADN, ils ont eu un rôle de coordination fondamental. Qu'est-ce que nous avons vu au départ, nous avons vu l'ARS qui fonctionnait un peu en silo et l'Education nationale un peu en silo et les Préfets de département étaient les plus à même et les plus sur le terrain.

Isabelle RAIMOND-PAVERO.

Mme RAIMOND-PAVERO. – Nous avons beaucoup parlé de la parole politique nationale. Le Sénat représente les collectivités, à ce titre, il n'a eu de cesse de se mobiliser pour soutenir les collectivités dans leurs demandes précises, entre autres de faire sauter les fameux verrous législatifs qui pouvaient permettre de répondre à leurs sollicitations mais surtout aux besoins du terrain. Il faut quand même savoir aujourd'hui que, je crois que peut-être et je l'espère, beaucoup ont pris conscience de la nécessité de maintenir et de ne pas remettre en cause l'échelon départemental. Il a été un atout considérable dans cette crise. Je l'ai mesuré à plusieurs reprises lorsque j'étais en échange avec les visioconférences, et peut-être que Pierre aussi va l'évoquer, avec nos collègues des autres départements qui n'ont peut-être pas eu la chance d'avoir eu une relation comme celle que nous avons eu en Indre et Loire, où immédiatement le Président du Conseil départemental et Mme la Préfète ont mis en place une plate-forme qui a permis d'être extrêmement réactif sur tous les sujets et tous les problèmes qui étaient identifiés au niveau du département et M. le Président je tiens à vous en remercier parce que ça a été d'une très grande efficacité.

Aujourd'hui bien entendu, nous parlons de décentralisation dans l'hémicycle parce que l'Etat s'est engagé à procéder à cet acte fort, nous serons là bien entendu pour le rappeler et pour travailler sur ce sujet, mais je crois qu'il y a des sujets qui ont été importants. J'ai fait appel moi-même plusieurs fois au service de la DSI du Département, je tiens à le remercier parce qu'ils sont d'un niveau de compétence qu'il faut savoir souligner puisque même le Sénat, à travers la visioconférence, a dû se remettre en cause sur ce sujet-là par rapport aux cyberattaques. Merci à ces services, merci au personnel du Département, c'est dans ces périodes de crise que nous mesurons les différents rouages et je souhaite préciser que face à la gravité de cette crise nous avons été dans la cohésion nationale, nous la haute chambre avec l'Assemblée nationale et le Gouvernement parce qu'il fallait agir extrêmement rapidement pour pouvoir faire des ordonnances et trouver des solutions le plus rapidement possible face aux différentes sollicitations. Mais vous le savez le Sénat mandate une commission d'enquête parlementaire et je crois que c'est à partir de là que nous allons pouvoir faire ressortir de façon efficace et très précise les manquements de la part de l'exécutif. Un autre point pour répondre à Dominique sur le retex, aujourd'hui, le Ministre, M. LE DRIAN de l'Europe avec la cellule du Quai d'Orsay va utiliser l'outil qui est l'OMS, malgré sa fragilité, pour essayer de renforcer et de pouvoir s'appuyer et d'organiser une cellule internationale pandémie pour pouvoir faire face aux différents problèmes parce qu'ils sont internationaux dans cette crise mais de pouvoir mettre en place une cellule efficace. Je ne développe pas le sujet parce que ce n'est pas le lieu pour le faire.

M. le Président. – Merci Isabelle. Le Sénat est tout à fait à l'écoute, un exemple frappant, le Président LARCHER avait tenu à m'appeler, je l'avais alerté en tant que premier vétérinaire de France sur les questions relatives à notre laboratoire vétérinaire qui pouvait faire des tests à un moment où il y avait un blocage de la doctrine de l'Etat. Il m'a appelé pour bien comprendre ce que nous avions demandé. Il m'a dit qu'il rencontrait le Président de la République le lendemain et je suis convaincu que le tête à tête avec le Président LARCHER a eu un certain effet. Le Sénat est bien à l'écoute des collectivités.

Pierre LOUAULT.

M. Pierre LOUAULT. – Ce que confirme la crise c'est une décentralisation mal achevée. Il y a un vrai problème avec tous les services de l'Etat décentralisés au niveau des Régions. Ce sont des services bureaucratiques qui ne sont à l'écoute de rien, ni du territoire comme le sont les Préfets, mais le Préfet n'a aucune prise sur l'administration régionale, et le pire c'est qu'ils n'écoutent même pas leur Ministre. C'est une bureaucratie qui a le champ libre et qui a la main sur le pouvoir et qui ne change rien, même que les gouvernements changent. C'est un véritable problème aujourd'hui dans notre pays, cette concentration bureaucratique qui emmène le pays à la catastrophe et nous voyons bien que dans cette gestion de crise, cette bureaucratie n'a pas été à la hauteur. J'avais eu l'occasion de l'évoquer avec Jacqueline GOURAULT avant la crise, le vrai relais de l'Etat ce sont les Préfets qui sont à l'écoute et qui peuvent être en lien direct avec les services de l'Etat.

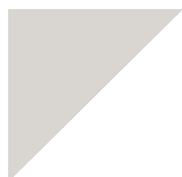
M. le Président. – Merci Pierre. Quand Jacqueline GOURAULT était venue à Tours, je lui avais parlé de la DETR qui est accordée trop tard par rapport à nos propres crédits de FDSR/F2D. Elle s'était retournée vers la Préfète en disant que ça lui paraissait raisonnable. Cette année ça a été fait et il se trouve même qu'avec le confinement la Préfète l'a fait presque avant nous. Nous allons le faire en même temps. Effectivement lorsque nous rencontrons en direct certains responsables ministériels, ce sont aussi des élus locaux qui comprennent les choses mais derrière il y a des lourdeurs qui souvent leur échappent.

Cahier spécial COVID-19

2020

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance du 29 mai 2020



SOMMAIRE

PREMIERE COMMISSION : AFFAIRES FINANCIERES, LE PATRIMOINE ET LES RESSOURCES HUMAINES

1ère C - Affaires Financières

1 Conséquences budgétaires de la crise sanitaire (ID WD : 24133).....	6
2 Etat des dépenses engagées dans le cadre de la crise sanitaire (ID WD : 24134).....	8

1ère C - Moyens Transversaux

3 Point sur les crédits d'investissement logistiques et informatiques (ID WD : 24121).....	12
--	----

1ère C - Patrimoine Départemental

4 Gestion du patrimoine immobilier - Crédit d'investissement 2020 (ID WD : 24115).....	14
5 Programme de travaux grosses réparations bâtiments 2020-2021 (ID WD : 24111).....	18

DEUXIEME COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES

2ème C - Autonomie

6 Plan d'Investissement Autonomie - Ajustement des crédits d'investissement 2020. (ID WD : 24118).....	23
--	----

2ème C - Habitat et Logement

7 Budget Habitat - Crédits d'investissement 2020 (ID WD : 24117).....	25
---	----

TROISIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

3ème C - Ingénierie départementale

8 Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) - Fonds Départemental de Développement (F2D) - Lissage de crédits sur 2021 (ID WD : 24132).....	26
9 Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) - Fonds Départemental de Développement (F2D) - Modification du règlement (ID WD : 24094).....	27

3ème C - Infrastructures et Transports

10 Infrastructures routières - déplacements doux et mobilités durables (ID WD : 24092) crédits d'investissement 2020.....	29
---	----

3ème C - Mission numérique

11 Fonds de soutien à la transformation numérique - Lissage des crédits (ID WD : 24123).....	34
--	----

QUATRIEME COMMISSION : AFFAIRES EDUCATIVES ET DES COLLEGES

12 Crédits investissement 2020 - Éducation (ID WD : 24114).....	35
---	----

4ème C - Collèges

13 Les dotations aux collèges (ID WD : 24106).....	37
14 Programme de travaux grosses réparations 2020-2021 (ID WD : 24108).....	39

CINQUIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT, TOURISME - CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

15 Direction de l'Attractivité des Territoires - Crédits d'investissement 2020 (ID WD : 24116).....	46
---	----

5ème C - Tourisme

16 Plan d'aide à la filière touristique (ID WD : 24109).....	48
17 Subvention exceptionnelle à l'Agence Départementale du Tourisme (ID WD : 24091).....	50

MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

1 CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES DE LA CRISE SANITAIRE (ID WD : 24133)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Nom du rapporteur : M. Olivier LEBRETON

La crise sanitaire liée au COVID19 va entrainer l'économie mondiale et française dans une phase sévère de récession non connue depuis la seconde guerre mondiale voire le krach boursier de 1929.

Le gouvernement français prévoit actuellement un recul de 5 à 8 % du produit intérieur brut (PIB) en France en 2020.

Les conséquences sur les budgets locaux, pour la plupart votés, vont être importantes avec un impact dès 2020 pour les budgets départementaux (DMTO et Taxe finale sur la consommation d'électricité) et à estimer également sur les années suivantes (CVAE, DMTO, Taxe d'aménagement)

Les fondamentaux budgétaires de la collectivité pouvaient permettre d'envisager sereinement l'exécution du BP2020, grâce à une stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et ce, malgré une hausse mécanique des dépenses sociales. Par ailleurs, le taux de fiscalité du foncier bâti n'a pas évolué depuis 5 ans et les opérations d'investissement représentaient un niveau d'effort jamais atteint ces dernières années.

Malgré ce contexte budgétaire positif, Le Département va être confronté à une dégradation rapide de sa situation financière à cause de la crise sanitaire liée au COVID19.

En effet, il s'apprête à subir un « effet ciseau » très rapide, avec une perte sèche de Droits de Mutation à Titre Onéreux, tandis que les dépenses logistiques d'équipement contre l'épidémie dès à présent, puis les dépenses sociales d'ici la fin de l'année 2020 (allocations individuelles de solidarité, aides aux structures d'hébergement dans le secteur de l'enfance, aides au logement) seront en progression.

Ces dépenses supplémentaires de première urgence (avec les dépenses sociales) sont donc estimées à +6 M€ en fonctionnement.

Sans être en capacité à ce jour de chiffrer précisément l'impact de la crise sur les Droits de Mutation (mais en reprenant les études de notre cabinet de prospective RCF et les éléments avancés par le cabinet KLOPFER), la perte pourrait être évaluée, à ce stade des simulations financières, à -27 M€ en 2020 par rapport à la prévision budgétaire de 88 M€.

Dans la perspective d'une perte de recette de -27 M€ de Droits de Mutation en 2020, le budget prévisionnel serait alors en déséquilibre de 7,5 M€. Même en tenant compte d'un taux classique de consommation de 99 % sur les dépenses de fonctionnement, le déséquilibre prévisionnel serait de l'ordre d'un peu plus de 2,5M€ (sachant que l'équilibre du budget doit s'apprécier au moment des inscriptions et non de l'exécution).

Or, il sera difficile de réaliser des désinscriptions budgétaires à la hauteur de l'effort devant être consenti, 3/4 de nos dépenses de fonctionnement étant des dépenses sociales contraintes (allocations et frais d'hébergement) et des dépenses de personnel

Le pilotage du BP 2020 va donc demander un suivi rigoureux tant des recettes que des dépenses, en fonctionnement tout comme en investissement.

Le pilotage des recettes, et notamment, des DMTO dont on ne maîtrise pas la perception, va se révéler crucial pour estimer le déséquilibre éventuel pouvant être attendu.

Sur le volet investissement, le BP2020 représentait une inscription budgétaire de 88,9 M€, plus haut niveau d'investissement depuis 10 ans.

Or, il est nécessaire d'anticiper un lissage de ces opérations sur 12 à 18 mois afin de rechercher le maintien de l'équilibre budgétaire, alors que les recettes de DMTO sont annoncées en baisse significative. Il est à noter qu'aucune opération ne sera stoppée ou remise en cause.

Ainsi, une baisse potentielle de -27 M€ des DMTO par rapport au voté 2020 de 88 M€ (soit -40 M€ par rapport à l'encaissé 2019) peut être une hypothèse de travail sérieuse et se base sur les études des cabinets financiers de prospective. Même si nous pouvons peut-être espérer que le marché immobilier tourangeau, du fait de son embellie de fin 2019 et de tout début 2020, résiste un peu mieux et maintienne un niveau un peu plus élevé de DMTO (du fait également du décalage dans la perception des recettes de DMTO), il convient de rester prudent.

Cette baisse de DMTO va éroder fortement nos marges d'autofinancement et nous obligera à un recours nettement accru à l'emprunt, rendu cependant possible par le désendettement opéré depuis 5 ans.

De plus, durant 2 mois, les chantiers se sont arrêtés et l'application des protocoles sanitaires induit de fait un redémarrage

Retour sommaire

plus lent, des potentielles difficultés d'approvisionnement des chantiers et une baisse de productivité des entreprises. Il est à noter qu'à ce stade, il est extrêmement complexe, voire impossible, de faire redémarrer comme avant les chantiers nécessitant une coactivité de beaucoup d'entreprises.

L'ensemble de ces éléments a conduit à examiner chaque chantier, sa faisabilité, sa temporalité ainsi que son échéancier de paiement. Ce travail associé à celui d'un lissage sur 18 mois d'autres chantiers a conduit à proposer un report sur 2021 de 18,5 M€ d'opérations d'investissement.

Bien entendu, ces éléments seront repris et affinés au BS puis à la DM de septembre.

Le présent rapport a donc pour objet de présenter de façon thématique l'état d'engagement des crédits d'investissement d'une part et des pistes de reports d'opérations d'autre part.

M. le Président. – Nous savons d'ores et déjà même si la crise sanitaire semble s'atténuer que pour nous ce sera 2020 et 2021 parce que les droits de mutation ce sera aussi sur 2021 et la CVAE ce sera sur 2021. Donc il nous fallait d'emblée bien préciser les choses pour les maires le sachent, pour que nos services qui sont partis en confinement sur un budget voté avec des opérations domaine par domaine, sachent en revenant quelle est leur feuille de route.

Nous avons absolument à le faire maintenant par clarté et par précaution d'autant que j'avais prévu de vous proposer de voter le budget exceptionnellement en décembre de façon à ce qu'avant le renouvellement nous ayons une période avec le budget voté. Ce ne sera pas possible, nous devons voter le budget en février. Il est prudent de faire cela maintenant, il sera toujours temps à la DM qui sera à l'automne, au vu de ce que nous aurons constaté durant les mois d'été, de ce que nous pourrons faire ou pas, quelle sera la contraction exacte des droits de mutation, je l'ignore, quelle sera l'augmentation du RSA, je l'ignore mais au vu de tout cela nous pourrons, entre ce que je vous dis maintenant et ce que nous pourrons voir dans quelques mois, avoir peut-être des possibilités meilleures mais j'ai préféré être prudent pour faire face pour 2020 et 2021.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de prendre acte de ce rapport.*

MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

2 ETAT DES DÉPENSES ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE (ID WD : 24134)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Olivier LEBRETON

Le Département durant toute cette première période de confinement liée à la pandémie de COVID-19 a dû engager des dépenses exceptionnelles pour faire face à la gestion de crise.

Il a notamment procédé à l'achat de 1 911 000 masques chirurgicaux et FFP2, de plus de 10 000 l de solutions hydro alcoolique, de blouses, sur blouses, de gants, de produits désinfectants, le tout pour ses propres services mais surtout en appui des services de l'Etat pour les établissements sociaux et médico-sociaux comme les EHPAD, les SAAD, les associations caritatives, les structures personnes âgées, personnes handicapées et les structures de l'enfance.

A ce stade, le montant total de ces dépenses s'élève à 2 502 334 € dont 2 203 724 € de dépenses de fonctionnement.

A noter que la TVA est aujourd'hui comptée à 20 % pour l'achat des masques et que le Gouvernement a décidé de passer cette TVA à taux réduit, ce qui diminuera ce montant de dépenses. De plus, une intervention sera faite auprès de l'Etat pour que ces dépenses soient imputées en section d'investissement.

Pour la période d'après confinement, à compter du 11 mai 2020, ce sont 2 040 000 € de dépenses qu'il conviendra d'assumer dont 1 million d'Euros pour un plan d'aide exceptionnel à la filière touristique.

Le tableau récapitulatif est en annexe.

M. le Président. – Nous avons un stock de masques, qui datait du temps de Mme BACHELOT, mais ce stock nous l'avons largement reconstitué, nous l'avons gardé et nous allons le mettre à jour. Nous avons par précaution, par rapport au milieu hospitalier, acheté un certain nombre de masques FFP2, nous en avons moins l'utilité mais nous verrons avec certains organismes, si nous pouvons en céder un certain nombre à prix coutant. Certaines entreprises, je pense notamment à Nouâtre, nous ont fait à des prix très faibles du gel hydroalcoolique. Également une entreprise à Château Renault qui en a fait don de plusieurs centaines de litres. Il y a une vraie mobilisation locale.

Nous avons une cellule d'achat à la DLI qui a été très performante, je vais vous citer le nom de M. Loïc FISCHER et ses collaborateurs, qui a été remarquable d'efficacité et il n'y a pas une demande qui n'ait pas eu de réponse rapide et positive. Il s'est débrouillé pour tout, nous pouvions tout lui demander, il trouvait. Il avait un très bon lien avec les fournisseurs, très bonne réactivité, une bonne image du Département comme bon payeur, ça aide dans les moments difficiles. C'est pour cela que nous sommes venus en aide en appui aux communes parce que les petites communes ne peuvent pas avoir ces cellules-là.

Jean-Marie CARLES.

M. CARLES. – A titre d'information sur ces 2,5 M de dépenses en partie liés à l'achat de masques, quelle somme pourrait être éligible à la subvention de l'Etat annoncée de 50 % ?

M. le Président. – Aujourd'hui je ne peux pas te dire, nous avons demandé c'est pour cela que j'ai écrit au Premier Ministre. Il y a eu un confinement donc ce qui doit être pris en compte en renfort de l'action de l'Etat ça doit commencer au confinement, ce n'est pas au 13 avril. Et ensuite plutôt que de faire des comptes parce que nous avons acheté des masques fin mars avec une TVA à 20 % et elle passe ensuite à 5 %. Nous n'allons pas faire des calculs d'apothicaires. Si nous les mettons en dépense d'investissement pour une période limitée de manière exceptionnelle en faisant bouger les lignes ça règle le problème, ce que nous avons acheté à 20 % nous récupérons 20 %, ce que nous achetons à 5 % nous récupérons 5 %. Cela se joue sur des sommes importantes.

Mme RAIMOND-PAVEIRO. – M. le Président, si vous le permettez, le débat a eu lieu cette nuit même au sein de

l'hémicycle du Sénat et Mme la Ministre a répondu que les marges n'avaient pas bougé et que leur position n'avait pas bougé sur le sujet mais qu'elle allait quand même voir avec M. le Premier Ministre.

M. le Président. – Heureusement ce qui a bougé sur le sujet ce sont les collectivités.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

de prendre acte de ce rapport

ETAT DES PREMIERES DEPENSES ENGAGEES LIEES AU COVID19

Types de dépenses	Nombre	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes de fonctionnement
1 - Dépenses effectuées durant la période de confinement		2 203 724	298 610	819 651
1-1 Commandes de masques et d'équipements de protection pour le compte du Département (pour ses services et en dons aux structures)				
Commande du 23 mars 2020 de masques FFP1 avec les Départements de la Région Pays de la Loire	500 000	312 000,00		
Commande du 23 mars 2020 de masques FFP2 avec les Départements de la Région Pays de la Loire	21 630	50 354,64		
Commande du 24 mars 2020 de masques FFP1 avec les Départements de la Région Centre Val de Loire	262 500	189 000,00		
Commande du 24 mars 2020 de masques FFP2 avec les Départements de la Région Centre Val de Loire	112 500	268 875,00		
Commande du 9 avril 2020 de masques FFP1 avec les Départements de la Région Centre Val de Loire	50 000	48 120,00		
Commande de masques FFP1 du 28 avril 2020 auprès de la société PROLASER	233 980	168 465,60		
Commandes d'équipements de protection (solution hydroalcoolique, ligettes, désinfectant,...)	dont plus de 10 000 l de solution hydroalcoolique	26 934,90		
Gants, charlottes, combinaisons, blouses...		63 822,00		
Commandes de visières	1500	7 500,00		
Achat d'écouvillons		7 781,00		
Commandes hygiaphones et parois plexiglass (accueils du Département et sites touristiques)			32 608,00	
Commande de tests sérologiques pour le Conseil départemental (y compris les forces de l'ordre et le tribunal) avec la Région Centre Val de Loire	5 799	72 487,50		
1-2 Autres commandes liées à l'activité des services du Département				
Matériel informatique pour les agents du Conseil départemental	200 PC portables 15,6"		149 057,00	
Licences télétravail pour connexion sécurisée à distance	150		9 503,00	
Ordinateurs portables pour les collégiens	250 PC		107 442,00	
1-3 Dépenses Ressources humaines				
Attribution d'une indemnité forfaitaire de 60 € en faveur des ASS FAM (y compris IDEF)		45 240,00		
IDEF - Renforcement du personnel avec le recours à des recrutements		78 043,21		
Augmentation de l'indemnité d'entretien des ASS FAM (hors IDEF)		8 323,00		
1-4 Dépenses sociales				
Augmentation du nombre de demande d'APA urgence pour des sorties rapides de l'hôpital afin de libérer des lits		22 070,00		
Augmentation du nombre de demande de PCH urgence pour des sorties rapides de l'hôpital pour libérer des lits		39 120,00		
APJM- MNA : obligation de maintenir ou d'accorder des APJM qui vont générer un surcoût		41 566,00		
Baisse des heures réalisées par les TISF et les auxiliaires familiaux (estimation pour 8 semaines)		-89 872,00		
Report des sanctions sur les suspensions partielles ou totales de RSA		29 513,00		
IDEF - dépenses liées au COVID (produits d'entretien, habillement)		403,06		
IDEF - création unité Pivoine (produits d'entretien, ...)		412,12		
IDEF - annulation formation, sous activité du SMAL, baisse d'activité, ...		-23 085,04		
Soutien aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé		17 000,00		
1-5 Achat en groupement de commandes				
Commande de tests sérologiques pour le compte des EPCI, communes et partenaires avec la Région Centre Val de Loire	19 201	240 012,50		240 013,00
Commande du 23 mars 2020 de masques FFP2 avec les Départements de la Région Pays de la Loire	22 370	67 110,00		
Commande de masques FFP1 du 17 avril 2020 auprès de la société PROLASER	500 000	360 000,00		
Commande de masques FFP1 du 28 avril 2020 auprès de la société PROLASER	208 020	149 774,40		
Groupement de commandes auprès des EPCI en masques FFP1	170 600			122 832,00
Groupement de commandes auprès des partenaires (SATESE, ADT, ADAC-CAUE, ALEC, ...) en masques FFP1	35 000			25 200,00
Groupement de commandes auprès des partenaires (SIEIL) en masques FFP2	5 000			15 000,00
Groupement de commandes de masques FFP1 auprès de l'UMIH37 et de Touraine Hôteliers	150 000			108 000,00
Groupement de masques FFP1 auprès des Etablissements Sociaux et Médico Sociaux (ESMS)	342 000			246 240,00
Groupement de masques FFP2 auprès des Etablissements Sociaux et Médico Sociaux (ESMS)	16 670			50 010,00
Groupement de masques FFP1 auprès des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)	10 420			7 502,40
Groupement de masques FFP2 auprès des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)	700			2 100,00
Groupement de commandes ESMS et SIAE pour le gel Hydroalcoolique	966	2 753,10		2 753,10
2 - Dépenses effectuées à compter du 11 mai 2020		800 000,00	1 240 000,00	0,00
2-1 Dépenses générales				
Subvention aux Communes pour l'achat de masques alternatifs			640 000,00	
Plan d'aide à la filière touristique		400 000,00	600 000,00	
2-2 Dépenses Ressources humaines				
Prime exceptionnelle pour les fonctionnaires mobilisés pendant le confinement (enveloppe estimée)		400 000,00		
2-3 Dépenses sociales				
	Non estimée à ce jour			
TOTAL GENERAL		3 003 723,99	1 538 610,00	819 650,50

La TVA sur les masques et le gel hydro-alcoolique est maintenue à 20 % dans l'attente des textes législatifs

MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

3 POINT SUR LES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT LOGISTIQUES ET INFORMATIQUES (ID WD : 24121)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Thomas GELFI

Afin de préparer aux arbitrages qui pourront avoir lieu à la rentrée de septembre, il est d'ores et déjà important de porter à la connaissance de l'assemblée, les chantiers, opérations ou acquisitions pouvant être différés ou n'étant plus d'actualité.

Cette analyse a été réalisée respectivement pour les crédits d'investissement gérés par la Direction de la Logistique Interne ainsi que pour ceux relevant de la Direction des systèmes d'Information.

Il en est rendu compte ainsi qu'il suit :

Crédits gérés par la Direction de la Logistique interne

Les crédits d'investissements de la DLI concernent plus particulièrement les achats de véhicules ainsi que les acquisitions de mobilier.

Point sur les acquisitions de véhicules

Depuis 2015, des efforts importants ont été consentis pour acquérir des véhicules et matériels permettant une amélioration des conditions de travail des agents chargés de l'entretien de la voirie. De même, s'agissant des véhicules légers affectés aux professionnels de l'action sociales qui se déplacent au domicile des usagers, les acquisitions réalisées dernièrement ont permis de réduire sensiblement l'âge du Parc et d'accroître donc les conditions de sécurité des déplacements des agents de façon générale.

Ainsi, les investissements consacrés aux véhicules entre 2015 et 2019 se sont élevés à 12 920 000 €.

En 2015, la moyenne d'âge était de 13 ans. A ce jour, il est de 6 ans, d'où un rajeunissement important de notre parc.

Pour mémoire, le budget voté pour 2020 s'élevait à 2 144 000 euros.

Dès lors, il est possible dans ce contexte, de proposer une réduction de ce budget de 1 100 000 € ce qui représente une baisse inférieure à 10% des investissements réalisés entre 2015 et 2019 et ne remet pas en cause la poursuite du rajeunissement du parc et sa sécurisation.

Le tableau ci-après montre effectivement la croissance des crédits affectés à cette politique :

TABLEAU SYNTHETIQUE investissement routier 2015/2019 au 12 mai 2020							
	montant budget	% DRT	DRT	% M.I	M.I	Total consommation DRT/MI	% Conso
crédits/consommation 2019	4 244 561,60 €	85%	3 580 685,64 €	15%	644 247,52 €	4 224 933,31 €	99,50
crédits/consommation 2018	3 073 398,00 €	79%	2 429 819,32 €	19%	549 616,10 €	2 979 435,61 €	97,00

Point sur les achats de mobilier

Un crédit de 319 000 euros a été voté au BP 2020 principalement pour faire face aux acquisitions que nécessitent les installations des MDS de Loches et de Montlouis. Ces opérations sont bien entendu programmées et les mobiliers de Loches ont même été livrés pendant la période de confinement.

Ainsi sur le crédit voté en début d'année, il ne reste actuellement sans engagement qu'une somme résiduelle de 25 000 euros qu'il sera donc possible de désinscrire.

Crédits gérés par la Direction des systèmes d'information

Durant la période de confinement, la DSI a dû hâter un certain nombre d'acquisitions programmées dans l'année afin de doter les agents de la collectivité mais aussi les collégiens de moyens informatiques et téléphoniques leur permettant d'assurer au mieux leurs missions pour les premiers, et de lutter contre le décrochage scolaire pour les seconds.

De plus, cette crise a montré l'importance qu'il y avait à maintenir un haut niveau de sécurité pour notre réseau en renforçant les pare feux et antivirus.

Parallèlement, la capacité même de notre réseau a été questionnée avec une augmentation de sa puissance (de 100 M bits à 250 M bits) permettant de fluidifier au mieux les liaisons en télétravail. Il s'est même avéré nécessaire d'aller au-delà et une intervention significative est programmée sur le réseau cet été pour réassurer et amplifier ses capacités.

Ainsi, ces acquisitions de matériels et renforcements du réseau ayant été réalisés au-delà des prévisions qui ont permis de bâtir le budget de la Direction, il est nécessaire de rechercher au sein des projets du Schéma directeur des crédits à lisser ou différer sur les exercices ultérieurs.

Une dotation d'un montant de 774 000 euros avait été affectée au SDSIN au BP 2020, il est donc raisonnable de considérer,

Retour sommaire

ne serait-ce que par le retard pris avec les deux mois de confinement et la moindre disponibilité des Sociétés partenaires qui va s'en suivre, qu'un crédit qui peut être évalué à 300 000 euros ne soit finalement pas nécessaire sur 2020. Il sera indispensable que ce constat et les choix éventuels qu'il y aurait à opérer soient validés par le COSTRAT stratégie digitale.

Ainsi cette instance sera réunie très prochainement et pourra mettre en œuvre cet objectif en toute connaissance de cause.

Il en sera ensuite pris acte au niveau financier à la DM de septembre.

M. le Président. – Je reste très vigilant sur le plan des véhicules. Les prix n'ont pas encore baissé. Je serai très vigilant, notamment pour des véhicules légers, si nous pouvons en avoir à des prix moindres il faut en profiter. Sur la DSI, beaucoup d'attaques dans cette période et le recrutement de M. BONNETOT, directeur, qui prendra ses fonctions le 1^{er} juillet.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

De prendre acte des informations et propositions contenues dans le présent rapport.

GESTION PATRIMONIALE

4 GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER - CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2020 (ID WD : 24115)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Nom du rapporteur : MME Jocelyne COCHIN

Le présent rapport a pour objet de faire le point, en pleine crise sanitaire, sur la reprise des chantiers et sur l'incidence financière impactant nos crédits d'investissement.

I REPRISE DES CHANTIERS ARRETES

Les principales opérations, dont les chantiers ont été arrêtés à la date du 16 mars, ont vu leurs travaux redémarrer entre les 27 avril et 11 mai, voir tableau joint en annexe.

Des protocoles pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie, fixant les conditions de sécurité sanitaire, sont conclus entre le maître d'ouvrage et l'entreprise avant toute reprise de chantier. La co-activité sur certaines opérations sera une contrainte supplémentaire et aura des répercussions sur les délais des travaux.

Ces arrêts de chantiers vont entraîner pour certaines opérations un décalage de livraison de 3 à 6 mois. D'ici fin juin, lorsque ces chantiers auront retrouvé leurs rythmes de croisière, de nouveaux calendriers prévisionnels seront calés avec les maîtres d'œuvre et les entreprises.

II CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Certains chantiers, sur les 74 prévus cette année, vont être décalés et devoir être reportés à l'année prochaine.

Parmi la programmation de cette année, ce décalage concernera principalement les chaufferies biomasses et les travaux dans les logements de fonction des collèges.

Le chantier de la future chaufferie biomasse sur le site de Parçay-Meslay pourra démarrer au dernier trimestre de cette année (initialement livraison en octobre 2020), sur les 5 chaufferies biomasses des collèges, 3 seraient réalisées cette année, les 2 autres se trouvant reportées l'année prochaine.

Enfin, concernant les travaux programmés dans les logements de fonction, les conditions d'intervention ne garantissent pas toutes les conditions de sécurité sanitaire et entraînent un décalage de ces travaux, qui avaient pour objectif l'individualisation du chauffage de ces logements.

III IMPACT BUDGETAIRE

Ces décalages d'opérations, dûs à l'interruption pendant 2 mois de l'ensemble de nos chantiers et aux contraintes calendaires liées aux risques sanitaires induits par la co-activité auront un impact budgétaire dès cette année, pour la gestion patrimoniale une diminution prévisionnelle de nos crédits en investissement a été estimés à hauteur de 2 500 000 €, se ventilant de la façon suivante :

- | | |
|--|---------------|
| - extension – restructuration de la Maison Départementale de la Solidarité de Saint-Pierre des Corps | - 500 000 € |
| - programmation des travaux de grosses réparations | - 500 000 € |
| - restructuration du centre de vacances de Longeville sur Mer | - 500 000 € |
| - CPE (site de Parçay Meslay) | - 1 000 000 € |

M. le Président. – Un point sur les colonies de vacances, nous n'avons pas encore fait d'information aux familles parce que nous attendions les déclarations du Premier Ministre sur le sujet. Depuis qu'il a parlé hier, dès hier après-midi, nous nous sommes mis en contact avec notre délégataire pour voir dans quelle mesure possible ou non nous pourrions avoir à Quiberon ou non des colonies de vacances parce que si les règles sanitaires encore à respecter posent des questions de coût et de choix du nombre d'enfants qui seront impossible à faire, nous aurons une décision à prendre. Nous allons le voir au plus rapidement et c'est Nadège qui réunira le groupe de pilotage colonies.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de prendre acte de la reprise des chantiers figurant dans le tableau annexé et de l'impact budgétaire du décalage de certaines opérations.*

GESTION PATRIMONIALE

GROSSES OPERATIONS	BUDGETS	MAITRISES D'ŒUVRE	ENTREPRISES CONCERNEES	DATES DE REPRISE	COMMENTAIRES
Restauration du Pigeonnier de PANZOULT	Chantier financé sur les crédits ENS	maîtrise d'œuvre externalisée plus SPS et BCT	BILLON	reprise le 6 mai	- calendrier prévisionnel fin de chantier : - novembre 2020
Extension et restructuration de la MDS de SAINT PIERRE DES CORPS	AP de 4 000 000 €	maîtrise d'œuvre externalisée plus SPS et BCT	SARTOR SPIE, EIFFAGE	reprise le 27 avril reprise le 11 mai	- calendrier prévisionnel fin de chantier : - extension : septembre 2020 - restructuration : avril 2021 - un décalage de 3 à 6 mois est à prévoir
Extension et restructuration de la colonie de vacances de LONGEVILLE SUR MER	AP de 6 400 000 €	maîtrise d'œuvre externalisée plus BCT	LAURENT, LUMELEC, RICHARD	reprise le 27 avril	- calendrier prévisionnel fin de chantier : - décembre 2020 - un décalage de 3 à 6 mois est à prévoir
			CAILLAUD	reprise le 4 mai	
			BOCQUIER, STILL PLATRE	reprise le 18 mai	
Réaménagement des intérieurs de l'HOTEL GOUIN	AP de 250 000 €	maîtrise d'œuvre externalisée plus BCT	HERVÉ THERMIQUE	reprise le 11 mai	il restait 2 semaines de chantier, pour éviter toute co-activité le délai sera un peu plus long pour terminer ce chantier
Restauration des remparts de LOCHES	AP de 2 460 000 €	maîtrise d'œuvre externalisée	HORY CHAUVELIN	reprise le 11 mai	

GESTION PATRIMONIALE

5 PROGRAMME DE TRAVAUX GROSSES RÉPARATIONS BÂTIMENTS 2020-2021 (ID WD : 24111)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Jocelyne COCHIN

Le présent rapport a pour objet l'approbation du programme de travaux grosses réparations 2020-2021.
--

GROSSES REPARATIONS SUR LES BATIMENTS

Une nouvelle Autorisation de Programme de 2 000 000 € a été votée lors du Budget Primitif 2020 pour la réalisation de travaux de grosses réparations, échelonnée sur deux années, sur notre patrimoine hors collèges.

La répartition annuelle des crédits ainsi présentée fera l'objet d'ajustement lors d'une prochaine session budgétaire.

M. le Président. – Nous avons fait un tableau précis pour que vous ayez une vision très complète, canton par canton des opérations qui vous intéressent directement sur votre territoire pour bien montrer qu'il y a des choses qui glissent parce que c'est technique mais ce n'est pas une remise en cause ou un arrêt d'opérations.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver le programme 2020-2021 des travaux de grosses réparations, tel qu'il figure dans le tableau annexé.*

PROGRAMME 2020-2021 DE TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS - BATIMENTS

IMMEUBLES	TRAVAUX	CREDITS 2020	CREDITS 2021
MAISONS DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITE			
- AMBOISE	Ventilation du local baie de brassage		10 000 €
	Sécurisation de l'accès au 1 ^{er} étage		15 000 €
- CHINON	Rénovation bloc sanitaires du 1 ^{er} étage et installation d'une douche	20 000 €	
	Climatisation du local baie de brassage		5 000 €
- DESCARTES	Réfection des locaux		100 000 €
- L'ILE BOUCHARD	Remplacement des menuiseries extérieures		50 000 €
	Réfection des locaux du rez-de-chaussée		50 000 €
- LANGEAIS	Création d'appel d'urgence dans les bureaux de permanence	10 000 €	
- SAINTE-MAURE DE TOURAINE	Remplacement de menuiseries extérieures	10 000 €	
- TOURS Rue de Tourcoing	Réfection des locaux (2 ^{ème} phase)		30 000 €
- TOURS Les Fontaines	Réfection des revêtements de sols		50 000 €
- Diverses MDS	Installation de douches (Amboise, Neuillé Pont Pierre et Tours Mame)	15 000 €	
CHAMP-GIRAULT			
	Aménagement d'un open-space dans la salle de réunion du 5 ^{ème} étage	60 000 €	
	Mise en conformité du désenfumage		20 000 €
SERVICES TERRITORIAUX D'AMENAGEMENT			
- BOURGUEIL	Mise en conformité de la pompe et de la cuve à carburant	20 000 €	
	Construction d'un nouvel hangar compris démolition du hangar en bois		100 000 €
- CHARGÉ	Modification de la verrière		10 000 €
- CHÂTEAU-RENAULT	Création d'un hangar type tunnel agricole		15 000 €
- COUESMES	Création d'un bureau dans un ancien local d'archives		10 000 €
- L'ILE BOUCHARD	Création d'une fenêtre dans un bureau situé au 1 ^{er} étage		15 000 €
	Réfection des façades rideaux compris protection solaire		60 000 €
- LOCHES	Reconstruction du quai à sel		50 000 €

IMMEUBLES	TRAVAUX	CREDITS 2020	CREDITS 2021
SAINT-PIERRE DES CORPS Ex-Parc	Création d'un bureau dans ancien local stockage attenant aux garages et réfection des vestiaires sanitaires du garage	35 000 €	
	Mise en conformité du local essai béton au laboratoire	23 000 €	
	Aménagements divers de locaux de travail		45 000 €
MONUMENTS			
- LE GRAND PRESSIGNY	Mise en conformité incendie	15 000 €	
	Remplacement de la pompe à chaleur de la salle Renaissance	10 000 €	
- LOCHES	Réfection des portails d'accès au donjon	10 000 €	
	Mise en sécurité du comble des logis royaux	40 000 €	
	Mise en sécurité du pignon des logis royaux		45 000 €
- MONTS Domaine de Candé	Réfection de la terrasse attenante à la billetterie - boutique		15 000 €
- LA RICHE Prieuré de Saint Cosme	Réfection partielle de la couverture du réfectoire des moines	7 000 €	
	Aménagement de locaux vestiaires-douches pour les jardiniers	30 000 €	
	Réfection de la couverture du bâtiment d'accueil		90 000 €
- SACHE	Modification de l'accès à la billetterie - boutique	15 000 €	
- SEUILLY La Devinière	Démolition des murets dans les caves	5 000 €	
	Construction d'un local pour le jardinier	50 000 €	
BIBLIOTHÈQUES			
- CHINON	Remplacement des portes automatiques		10 000 €
- LOCHES	Réfection de revêtements de sols au 1 ^{er} étage		10 000 €
- TOURS	Traitement des façades à la bibliothèque musicale		50 000 €
MAISON DES SPORTS			
	Mise en conformité de la porte d'accès coupe-feu au secrétariat	5 000 €	
ARCHIVES			
- CHAMBRAY-LES-TOURS	Mise en conformité de l'installation de chauffage	10 000 €	
- TOURS	Mise en conformité de la chaufferie compris remplacement de la chaudière	55 000 €	

IMMEUBLES	TRAVAUX	CREDITS 2020	CREDITS 2021
HOTEL DU DEPARTEMENT	Réaménagement de l'ancienne salle de documentation	90 000 €	
	Réaménagement des bureaux du Service Comptabilité	60 000 €	
	Mise en place de protections solaires façade côté parc (Bâtiment Direction des Finances) 1 ^{ère} phase	20 000 €	
	Réfection des revêtements de sols au rez-de-chaussée (Bâtiment Direction des Ressources Humaines)	10 000 €	
	Réfection des locaux de restauration de l'immeuble "l'Oasis" (2 ^{ème} phase)	60 000 €	
	Réfection de la salle de réunion "Charles de Gaulle"		40 000 €
SERVICES TECHNIQUES	Réfection des espaces d'attente et de circulation au 1 ^{er} étage côté salle "Guillaume Louis"		140 000 €
	Mise en conformité de la climatisation des locaux de la régie bâtiments	10 000 €	
	Mise en conformité des installations de contrôle d'accès		15 000 €
	Sécurisation de l'accès aux locaux de stockage situés en mezzanine		25 000 €
AUTRES BATIMENTS	Réfection du système de chauffage-climatisation au 2 ^{ème} étage du 2 rue Buffon	60 000 €	
DIVERS BATIMENTS	Provision pour aléas et travaux complémentaires	45 000 €	125 000 €
TOTAL		800 000 €	1 200 000 €
		2 000 000 €	

6 PLAN D'INVESTISSEMENT AUTONOMIE - AJUSTEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2020. (ID WD : 24118)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Nadège ARNAULT

Le présent rapport a pour objet la présentation d'un nouveau calendrier de réalisation des opérations d'investissement dans le cadre du Plan d'Investissement Autonomie (PIA) permettant ainsi de reporter à 2021 la consommation de crédits de paiement dont le montant total s'élève à **950 200 €**.

La crise sanitaire liée au COVID 19 a pour conséquence le retardement de divers chantiers se rapportant à des opérations de rénovation, restructuration ou construction d'établissements d'accueil pour personnes âgées ou en situation de handicap, prévus dans le PIA 2018-2022.

Dans le cadre du BP 2020, ont été votés 2 219 575 € de crédits de paiement pour le versement des subventions du Département aux établissements concernés au titre de leurs projets respectifs.

Etaient à ce titre prévus les opérations et les crédits de paiement suivants :

- **La Grande-Bretèche** à Tours pour **609 375 €**
- **Le Grand Mail – Chic** à Amboise pour **378 000 €**
- **Louise de la Vallière** à Château-la-Vallière pour **660 000 €**
- **De Beaune** à Ballan-Miré pour **400 000 €**
- **Le Clos du Parc** à Vernou-sur-Brenne pour **172 200 €**

Au vu des retards générés par la crise COVID et de l'état d'avancement des divers projets d'investissement relevant du Plan d'Investissement pour l'Autonomie 2018-2022, il est proposé, tout en maintenant le montant global des autorisations de programmes, de revoir l'échéancier des crédits de paiement.

Ainsi, le présent rapport a pour objet de présenter les opérations concernées par un maintien de crédits de paiement sur l'exercice 2020 et celles qui seront retardées et reportées sur l'exercice 2021.

Les opérations maintenues sur l'exercice 2020

Après contact auprès des gestionnaires concernés et le bailleur social VTH lorsqu'il est propriétaire des bâtiments, il apparaît que peuvent être maintenues en 2020, les opérations suivantes :

- **EHPAD de La Grande Bretèche** (Tours) : les travaux sont en cours et un 2^{ème} acompte de 609 375 € sera versé avant la fin de l'année.
- **EHPAD Louise de la Vallière** (Château La Vallière) : début de travaux en octobre 2020. Un premier acompte de 660 000 € pourra également être accordé dès cette année.

Les opérations reportées à 2021 :

- **EHPAD Grand Mail du CHIC d'Amboise** : la direction annonce un report du démarrage des travaux à septembre 2021. Une réunion aura prochainement lieu avec les principaux partenaires pour accélérer le projet concernant ce site qu'il est absolument nécessaire de moderniser et restructurer.
- **EHPAD De Beaune et EHPAD de Vernou-sur-Brenne** : VTH annonce également du retard sur ces deux projets.

Afin de prendre en compte ces reports de chantiers, il est proposé un lissage des crédits de paiement sur 2020 et 2021. Ce lissage implique un report de 950 200€ de crédits de paiement en 2021 sur le total de 2 219 575 € de dépenses d'investissement initialement inscrites au budget primitif de 2020.

Retour sommaire

M. le Président. – Concernant l'EHPAD Grand mail du CHIC d'Amboise, j'ai eu Christian GUYON, je lui ai demandé un geste avant l'élection du prochain maire, le plus rapidement possible qu'il organise une réunion avec l'ABF car il y a un problème. C'est un EHPAD où des travaux urgents sont à mener, le personnel a fait un travail remarquable pendant le COVID, il faut vraiment aller vite. J'ai demandé à Christian GUYON qu'il provoque lui-même la réunion à laquelle participeraient VTH, le Département et l'ABF.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de prendre acte des nouveaux calendriers de réalisation des opérations d'investissement dans le cadre du Plan d'Investissement Autonomie et du report en 2021 d'un montant de 950 200€ de crédits de paiement.*

HABITAT

7 BUDGET HABITAT - CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2020 (ID WD : 24117)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Nadège ARNAULT

Le présent rapport a pour objet de présenter un ajustement des crédits d'investissement de la politique de l'habitat.

Dans le contexte de la crise Covid 19, il a été réalisé avec les maitres d'ouvrage une première actualisation des autorisations de programme Habitat et des opérations en cours de programmation.

Si à ce stade il est difficile de mesurer les effets de la crise sanitaire sur les opérations en cours ou à venir, ce recensement permet un premier ajustement des crédits de paiement, qui seront inférieurs de – 305 000 € par rapport à la prévision pour l'exercice 2020.

M. le Président. – Concernant l'habitat, les collègues de Val Touraine Habitat le savent, il y avait depuis plusieurs années un énorme effort de Val Touraine Habitat sur la réhabilitation. Or aujourd'hui ce qui va se poursuivre et peut-être s'accélérer c'est l'isolation extérieure des bâtiments mais tout ce qui est à l'intérieur notamment toutes les pièces humides, salles de bains, cuisines, sanitaires, les personnes veulent encore très frileusement que nous rentrions chez eux, donc ce sont des travaux qui vont prendre mécaniquement du retard d'autant qu'il ne peut pas y avoir de coactivité dans des milieux un peu confinés comme des appartements. Il va y avoir certains glissements de programme.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de prendre acte de cet ajustement budgétaire à venir.*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**8 FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE (FDSR) - FONDS DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT (F2D) - LISSAGE DE CRÉDITS SUR 2021 (ID WD : 24132)****RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT****Nom du rapporteur : M. Jean-Pierre GASCHET**

La situation sanitaire liée au COVID 19 a entraîné l'arrêt d'un certain nombre de travaux, et ce pour une durée encore indéterminée. Certains maîtres d'ouvrage nous ont d'ores et déjà fait part de leur incapacité à réaliser leurs projets cette année. Nous nous sommes par ailleurs engagés à financer l'achat de masques en tissu par les communes à hauteur de 50%. Les crédits inscrits au titre du FDSR et du F2D ne pouvant être intégralement consommés sur l'exercice, je vous propose de lisser 1,5 M€ sur 2021.

Comme vous le savez la situation sanitaire liée au COVID et le confinement auquel ont été contraintes les entreprises a entraîné l'arrêt de nombreux chantiers. Certaines communes nous ont déjà fait part du report de leurs projets ; ce qui nous a conduit à vous proposer de reporter d'un an les échéances règlementaires dans le cadre d'un autre rapport.

Nous nous sommes par ailleurs engagés à rembourser aux communes l'achat de masques en tissu à hauteur de 50 % du reste à charge.

Pour ces raisons, et compte tenu de la prévisible sous-consommation des crédits inscrits en 2020 au titre du FDSR et du F2D, je vous propose de lisser 1,5 M€ sur 2021, à raison de 500 000 € sur le FDSR et 1 M€ sur le F2D.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

De prendre acte du décalage de la consommation des crédits inscrits au titre du FDSR et du F2D, et de son impact budgétaire qui sera réalisé lors d'une prochaine séance budgétaire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9 FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE (FDSR) - FONDS DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT (F2D) - MODIFICATION DU RÈGLEMENT (ID WD : 24094)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Jean-Pierre GASCHET

La situation sanitaire liée au COVID 19 a entraîné l'arrêt d'un certain nombre de travaux, et ce pour une durée encore indéterminée. Certains maîtres d'ouvrage seront donc dans l'incapacité de justifier du commencement et/ou de la fin des travaux dans les délais imposés par le règlement d'application. C'est pourquoi, et compte tenu de cette situation exceptionnelle, je vous propose de modifier le règlement en conséquence.

FDSR et F2D 2019

Je vous propose de modifier le règlement en vigueur en accordant aux maîtres d'ouvrage concernés jusqu'au 15 novembre 2021 pour terminer et justifier (état définitif des dépenses visé par le comptable public) la réalisation effective des travaux.

FDSR et F2D 2020

Je vous propose de modifier le règlement en vigueur en accordant aux maîtres d'ouvrage concernés jusqu'au 15 novembre 2022 pour terminer et justifier (état définitif des dépenses visé par le comptable public) la réalisation effective des travaux.

M. le Président. – C'est la souplesse pour permettre aux maires d'engager très rapidement des travaux qui sont essentiels pour la vie économique locale. J'étais frappé à chaque fois quand nous avions une audioconférence avec le Préfet de région, il était toujours question des grandes entreprises et à chaque fois je ramenaient à ces sujets-là et la Préfète me donnait raison parce qu'il n'y a pas que les grands projets qui sont importants, il y a aussi tout ce tissu économique local qui est lié à la vie des collectivités.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

de modifier les règlements comme suit :

Fonds Départemental de Solidarité Rurale - Fonds Départemental de Développement 2019

Le règlement est modifié comme suit :

Les maîtres d'ouvrage concernés ont jusqu'au 15 novembre 2021 pour terminer et justifier (état définitif des dépenses visé par le comptable public) la réalisation effective des travaux.

Fonds Départemental de Solidarité Rurale - Fonds Départemental de Développement 2020

Le règlement est modifié comme suit :

Les maîtres d'ouvrage concernés ont jusqu'au 15 novembre 2022 pour terminer et justifier (état définitif des dépenses visé par le comptable public) la réalisation effective des travaux.

Retour sommaire

**10 INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - DÉPLACEMENTS DOUX ET
MOBILITÉS DURABLES (ID WD : 24092)
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2020**

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Patrick MICHAUD

La crise sanitaire liée au COVID 19 a causé la suspension de divers chantiers liés à des opérations routières et a conduit à lisser la réalisation d'autres chantiers sur le second semestre 2020 et le premier semestre 2021. Le présent rapport a pour objet de présenter d'une part, le recensement des chantiers interrompus, et qui ont pu, dans le respect des consignes sanitaires, faire l'objet d'une reprise, et d'autre part, ceux qui seront réalisés sur l'exercice 2020 et ceux qui feront l'objet d'un lissage sur deux exercices.

• **REPRISE DES CHANTIERS ARRÊTÉS**

L'arrivée du COVID 19 sur le territoire national et le confinement décidé par le gouvernement ont conduit à interrompre, dès le 16 mars 2020, les chantiers ci-dessous énoncés :

- le giratoire de l'Île Bouchard,
- la viabilisation du centre routier de Parçay-Meslay,
- les travaux de finition de la déviation de Richelieu,
- la réparation du pont de la Creuse à la Celle-Saint-Avant,
- la maintenance de la précontrainte du pont de la déviation de Chinon,
- la réparation de la « Loire à vélo » à Amboise,
- la sécurisation du carrefour RD 910 La Boisnière,
- le Programme de Confortement de Chaussée de 2019,
- le renouvellement du marquage horizontal.

Figure en annexe 1, les opérations qui, après validation d'un protocole sanitaire et sur demande des entreprises en charge de la réalisation des travaux, ont vu reprendre leur exécution, ce qui représente de 4 860 000 € de crédits de paiement.

• **CHANTIERS PROLONGÉS OU DÉCALÉS**

Afin de prendre en compte les impacts tant financiers que techniques, du fait de l'interruption de l'activité des bureaux d'études et des entreprises, les chantiers et opérations qui feront l'objet d'un lissage sur 2020 et début 2021 sont les suivants :

- l'entretien des ouvrages d'art (2020-2021),
- le Programme de Confortement des Chaussées de 2020 (2020-2021),
- le Programme d'Opération d'Aménagements Routiers de 2020 (2020-2021),
- des travaux de gros entretien du parking du centre routier non liés à la viabilisation (2020-2021),
- le programme de curage de fossés et dérasement d'accotements 2020 (2020-2021),
- les deux giratoires de la RD943 qui seront réalisés l'un après l'autre et non plus concomitamment (2020-2021),
- la réalisation de la couche de roulement de la RD943 entre Loches et la limite du Département de l'Indre en deux tranches au lieu d'une seule (2020-2021),
- la restauration du pont Paillard à Château-Renault (décalée à 2021),
- le pont de Civray-en-Touraine sur le Cher (décalage de 2 à 3 mois),
- le déclassement des routes départementales dans le cadre de la déviation de Richelieu (décalé à 2021),

- le confortement des digues de Loire (2020-2021).
- décalage de la participation du Conseil départemental d'Indre-et-Loire à l'antenne cyclable du « Cher à vélo » gare Vézetz/Montlouis (décalée à 2021).

Tous les autres chantiers seront réalisés conformément au budget primitif 2020.

Ce lissage implique un « report » de 4,83 M€ en 2021 sur les 20,171 M€ de dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de 2020. En annexe 2, figurent les impacts budgétaires par programme.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

de prendre acte des nouveaux calendriers de réalisation des opérations routières

Liste des travaux de la DRT en cours arrêtés suite au confinement - en phase de reprise

20/4/20

Type d'Opération	Commentaires Précisions/Exemples	Entreprises concernées	date de reprise	Crédit de paiement 2020
Grands travaux	Giratoire de l'île Bouchard	Colas	travaux repris depuis le 20/04/2020	260 000 €
PPI ouvrages d'art	Réparation du pont de la Creuse Saint Avant (RD910)	ATS	à partir du 18/05	750 000 €
PPI ouvrages d'art	Maintenance de la précontrainte du pont de la déviation de Chinon (RD751)	Fressynet	à partir du 1/06	170 000 €
Programme entretien ouvrages d'art	Campagne travaux préventifs : étanchéités, remplacement de joints	ATS	à planifier	270 000 €
Loire à Vélo	réparation de la piste cyclable à Amboise	Colas	terminé	70 000 €
Centre routier de Parçay Meslay	Viabilisation du centre routier de Parçay Meslay	Colas	à planifier	86 000 €
Déviations de Richelieu (yc giratoire Sud)	TPPL souhaite faire l'anneau du giratoire à compter de la fin du mois d'avril ; pas encore de demande	TTPL	à planifier	70 000 €
Sécurisation du carrefour RD910 La Boisnière		COLAS	à planifier	120 000 €
Programme de confortement des chaussées 2019	STANO	COLAS -AXIMUM	date de reprise du chantier à fixer	545 000 €
	STA SO	TPPL-NEOVIA	à partir du 27/04	710 000 €
	STA SE	EUROVIA	à partir du 11/04	761 000 €
	STA NE	EIFFAGE	à partir du 27/04	880 000 €
Signalisation horizontale	STA NE	SIGNATURE	depuis le 20/04	62 000 €
Signalisation horizontale	STA SE	SVIA	depuis le 28/04	106 000 €
				4 860 000 €

LISSAGE DU PROGRAMME 2020 SUR 2021

	REPORT 2021
Infrastructures routières	4 830 000 €
Entretien et amélioration du réseau	3 013 000 €
Maintenance et exploitation du réseau	250 000 €
Maintenance des ouvrages d'art	290 000 €
Opérations individuelles de sécurité	100 000 €
Amélioration du réseau STANE	440 000 €
Amélioration du réseau STANO	495 000 €
Amélioration du réseau STASE	873 000 €
Amélioration du réseau STASO	565 000 €
Grands travaux routiers	1 817 000 €
Déviations et projets structurants	1 263 000 €
Restructuration d'ouvrages d'art	554 000 €
Déplacements doux et mobilités durables	100 000 €
Liaisons cyclables et mobilités durables	100 000 €

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

11 FONDS DE SOUTIEN À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE - LISSAGE DES CRÉDITS (ID WD : 24123)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Sylvie GINER

La crise sanitaire liée au COVID 19 et l'absence de réponse du Conseil régional quant aux modalités pratiques de mise en œuvre du Fonds de Soutien à la transformation Numérique (FST'Num) n'ont pas encore permis de lancer l'appel à projets. C'est pourquoi il convient de lisser les crédits correspondants sur 2021.

En espérant que l'appel à projet du Fonds de Soutien à la Transformation Numérique puisse être lancé à l'automne, il faudra raisonnablement laisser 3 à 4 mois minimum aux porteurs de projets pour qu'ils aient le temps de constituer et de déposer leurs dossiers.

Les délais d'instruction nous conduirons donc à un examen des demandes par le comité ad-hoc qu'en toute fin d'année et à un passage en Commission permanente en 2021.

Aussi, je vous propose de lisser les crédits correspondants sur 2021, à raison de 750 000 € en dépenses et de 500 000 € en recettes attendues du Conseil régional.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de prendre acte du décalage de la mise en œuvre du Fonds de Soutien à la Transformation Numérique, et de son impact budgétaire qui sera réalisé lors d'une prochaine séance budgétaire*

QUATRIEME COMMISSION : AFFAIRES EDUCATIVES ET DES COLLEGES

EDUCATION

12 CRÉDITS INVESTISSEMENT 2020 - ÉDUCATION (ID WD : 24114)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**Nom du rapporteur : M. Judicaël OSMOND**

Le présent rapport a pour objet de faire le point, en pleine crise sanitaire, sur l'incidence financière impactant nos crédits d'investissement.

De nombreux chantiers n'ont pu se dérouler pendant les dernières vacances scolaires de Pâques et vont devoir être reprogrammés aux prochaines vacances scolaires de cet été, d'où une surcharge d'activité pour les entreprises.

Les contraintes en terme de sécurité sanitaire, liées à la co-activité, sont telles que certains chantiers qui ne peuvent se dérouler que pendant les 2 mois des vacances scolaires d'été vont devoir être décalés à l'année prochaine.

Ces décalages de chantiers vont avoir un impact sur la dotation en équipements de cuisine et en mobilier scolaire.

Dans le cadre des projets structurants, les premières consultations d'entreprises pour les projets structurants concernant les collèges de Château-Renault et de Sainte-Maure de Touraine ont été lancées en mai pour un démarrage prévisionnel des travaux aux prochaines vacances scolaires de Toussaint.

Les études d'architectes sont en cours pour les collèges de Savigné sur Lathan et de Monts, le lancement des consultations d'entreprises pourra être lancé d'ici la fin de cette année avec un décalage prévisible du démarrage de ces chantiers aux vacances scolaires de l'été 2021.

La date de remise des projets du concours d'architecture concernant le collège d'Esvres-sur-Indre ayant été décalée, la désignation du lauréat de ce concours subira un décalage de 3 mois.

L'impact sur l'avancement du Contrat de Performance Energétique est évoqué dans le rapport sur la gestion patrimoniale.

IMPACT BUDGETAIRE

Ces décalages d'opérations, dûs à l'absence de chantiers notamment pendant les dernières vacances scolaires de Pâques et aux contraintes calendaires liées aux risques sanitaires induits par la co-activité auront un impact budgétaire dès cette année, une diminution prévisionnelle de nos crédits en investissement a été estimée à hauteur de 6 100 000 €, se ventilant de la façon suivante :

- projets structurants	- 2 000 000 €
- programmation des travaux de grosses réparations	- 1 500 000 €
- CPE	- 2 000 000 €
- mobilier scolaire et équipements de cuisine	- 600 000 €

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

Retour sommaire

- *de prendre acte de l'impact budgétaire du décalage de certaines opérations.*

EDUCATION

13 LES DOTATIONS AUX COLLÈGES (ID WD : 24106)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Judicaël OSMOND

Le présent rapport a pour objet la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics et privés ainsi que la dotation en faveur de la pratique de l'Education Physique et Sportive (EPS) pour les collèges publics et privés.

La crise nationale liée au COVID-19 a un impact important sur les ressources et les moyens d'action de la collectivité. Elle a généré des dépenses non prévues initialement en section de fonctionnement, des économies peuvent également être constatées pendant cette période.

De plus, le Département afin de sécuriser la reprise des cours à compter du 18 mai 2020, a pris à sa charge un certain nombre de dépenses (masques, gants, désinfectants, ...) qui auraient dû être à la charge des collèges qui sont des établissements autonomes avec leur propre budget.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Ainsi, les collèges publics étant restés fermés du 16 mars au 17 mai 2020, l'activité éducative s'en est trouvée restreinte jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020, ce qui a généré des dépenses moindres pour les collèges.

De ce fait, il a été envisagé une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement 2020 à hauteur de 10%, taux appliqué à chacun des établissements et représentant une économie globale de 298 970 €.

Cependant, l'article L421-11 du Code de l'éducation ne nous permet pas à ce jour de réduire les montants notifiés aux établissements. Monsieur le Ministre de l'éducation va être saisi en ce sens. Au cas où cette modification ne demeurerait pas possible, il vous est proposé d'appliquer cette baisse de 10% sur la DGF 2021 qui sera votée lors de la session budgétaire de septembre.

Afin de garantir l'équité entre les collèges publics et privés, il est proposé également une diminution de 10% de la DGF des collèges privés. La DGF 2020 des collèges privés ayant été versée intégralement pour l'année 2020, cette diminution sera appliquée lors du calcul de la DGF 2021.

LA DOTATION EN FAVEUR DE LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Les collèges publics étant restés fermés du 16 mars au 17 mai 2020 les équipements sportifs n'ont pas été loués par les collèges publics et les transports vers ces derniers n'ont pu se réaliser. De plus, dans le cadre de la reprise d'activité de nombreux équipements sportifs resteront fermés et certaines pratiques sportives ne pourront de fait être réalisées (natation par exemple).

Dès lors, il est proposé une diminution des dotations 2020 versées aux collèges publics et affectées à la pratique de l'EPS. Ces dotations sont versées en deux fois, le premier versement a été mandaté en janvier, le second est prévu à la rentrée 2020/2021. Les collèges seront sollicités afin d'avoir connaissance de leurs dépenses réelles du 1^{er} semestre et leurs estimations pour le 2nd semestre. Ainsi, le Département sera en mesure de déterminer les économies réalisables et d'ajuster en conséquence le deuxième versement de l'année 2020, lors de la session budgétaire de septembre 2020.

Afin de garantir l'équité entre les collèges publics et privés, il est proposé également une diminution de la dotation EPS des collèges privés. Le taux moyen de baisse de la dotation EPS des collèges publics sera appliqué aux collèges privés. La dotation EPS 2020 des collèges privés ayant été versée intégralement pour l'année 2020, cette diminution sera appliquée lors du calcul de la dotation EPS 2021.

M. le Président. – J'ai fait un test grandeur nature, j'ai appelé avant la reprise des cours dans les collèges tous les principaux du canton de Saint Pierre des Corps, aucun principal n'était surpris que nous adoptions cette position un peu globale mais c'est une règle souple. Il faut une règle parce qu'il faut l'afficher maintenant et si effectivement ici ou là la situation peut être différente il en sera tenu compte.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'acter la diminution à hauteur de 10% de la DGF des collèges publics pour l'année 2021,*
- *d'acter la diminution à hauteur de 10% de la DGF des collèges privés pour l'année 2021,*
- *d'acter le principe d'une diminution des dotations EPS, en 2020 pour les collèges publics et en 2021 pour les collèges privés.*

EDUCATION**14 PROGRAMME DE TRAVAUX GROSSES RÉPARATIONS 2020-2021
(ID WD : 24108)****RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT****Nom du rapporteur : M. Judicaël OSMOND**

Le présent rapport a pour objet l'approbation du programme de travaux de grosses réparations 2020-2021.

GROSSES REPARATIONS SUR LES COLLEGES

Une nouvelle Autorisation de Programme de 7 000 000 € a été votée lors du Budget Primitif 2020 pour la réalisation de travaux de grosses réparations, échelonnée sur deux années, dans les collèges.

La répartition annuelle des crédits ainsi présentée fera l'objet d'ajustements lors d'une prochaine session budgétaire.

Il vous est proposé d'approuver ce nouveau programme de travaux de grosses réparations.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver le programme 2020-2021 de travaux de grosses réparations, tel qu'il figure dans le tableau annexé au présent rapport.*

PROGRAMME 2020-2021 DE TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS - COLLEGES

ETABLISSEMENTS	TRAVAUX	CREDITS 2020	CREDITS 2021
CANTON : AMBOISE			
"Choiseul" AMBOISE	Remplacement de portes extérieures dans l'externat	30 000 €	
	Création d'un auvent sur le bâtiment externat le long du pôle vie scolaire		50 000 €
	Modification de l'éclairage des circulations de l'externat par détection de mouvement		15 000 €
"Malraux" AMBOISE	Restructuration du pôle FAB LAB - collège innovant (1 ^{ère} phase)		150 000 €
CANTON : BALLAN-MIRE			
"René Cassin" BALLAN MIRE	Mise aux normes du TGBT	40 000 €	
	Création d'un second préau (2 ^{ème} et dernière phase)	50 000 €	
	Réfection de revêtements de sols y compris désamiantage dans les circulations au 1 ^{er} étage (1 ^{ère} phase)		50 000 €
CANTON : BLERE			
"Le Réflessoir" BLERE	Restructuration des sanitaires et du pôle vie scolaire (2 ^{ème} phase)		100 000 €
"Alcuin" CORMERY	Création d'un stationnement réservé aux logements de fonction	30 000 €	
	Restructuration des sanitaires - collège innovant (1 ^{ère} phase)	50 000 €	
CANTON : CHÂTEAU-RENAULT			
"André Bauchant" CHÂTEAU-RENAULT	Restructuration de 2 salles de sciences FAB LAB - collège innovant (1 ^{ère} phase)		50 000 €
	Réaménagement de la salle des professeurs		50 000 €
"Racan" NEUVY LE ROI	Construction d'un bâtiment pour l'agent Ouvrier Professionnel		150 000 €
CANTON : CHINON			
"Henri Becquerel" AVOINE	Reprise de l'étanchéité des façades au niveau du bardage (1 ^{ère} phase)		100 000 €
"Honoré de Balzac" AZAY LE RIDEAU	Restructuration de l'administration (infirmerie en 2021)	210 000 €	60 000 €
	Réfection de la cour suite au retrait des bâtiments modulaires (1 ^{ère} phase)	70 000 €	30 000 €
"Jean Zay" CHINON	Aménagement salle banalisée - collège innovant	100 000 €	
	Réfection des volets roulants y compris motorisation (1 ^{ère} phase)		50 000 €
	Réaménagement de l'infirmerie		50 000 €
	Création d'une aire de stockage pour les poubelles côté administration		10 000 €

ETABLISSEMENTS	TRAVAUX	CREDITS 2020	CREDITS 2021
CANTON : DESCARTES			
"Roger Jahan" DESCARTES	Mise en conformité de l'ascenseur	30 000 €	
	Réfection partielle de l'étanchéité de la couverture du gymnase	25 000 €	
	Réfection des peintures extérieures du gymnase	5 000 €	
	Mise en conformité des réseaux en vide sanitaire		20 000 €
"Louis Léger" LE GRAND PRESSIGNY	Création d'un internat	100 000 €	
	Restructuration de la cuisine (2 ^{ème} phase)		150 000 €
"Maurice Genevoix" LIGUEIL	Aménagement des espaces de liberté (cour, hall, ...) - collège innovant (1 ^{ère} phase)	150 000 €	50 000 €
	Aménagement de locaux pour création d'une ULIS	20 000 €	
"Gaston Defferre" PREUILLY SUR CLAISE	Création d'un bureau vie scolaire dans le hall face à l'administration		50 000 €
CANTON : JOUE-LES-TOURS			
"Arche du Lude" JOUE-LES-TOURS	Réaménagement du pôle FAB LAB - collège innovant - y compris transfert de la salle de musique et du foyer des élèves	120 000 €	
	Mise en conformité du transformateur	50 000 €	
	Remplacement des faux-plafonds et des éclairages dans les salles et les circulations (dernière phase)		50 000 €
"Beaulieu" JOUE-LES-TOURS	Réfection de la clôture (2 ^{ème} phase)	20 000 €	
	Création d'une nouvelle salle de sciences		25 000 €
"La Rabière" JOUE-LES-TOURS	Démolition complète de l'ancienne demi-pension y compris désamiantage	200 000 €	
	Réfection de la couverture du bâtiment SEGPA y compris désamiantage		300 000 €
"Vallée Violette" JOUE-LES-TOURS	Remplacement des menuiseries extérieures de 2 logements de fonction		40 000 €
	Restauration de la tapisserie du préau située dans le hall		20 000 €
CANTON : LANGEAIS			
"Pierre de Ronsard" BOURGUEIL	Agrandissement du préau et réaménagement du local casiers élèves		50 000 €
	Réfection de la plonge		80 000 €
"Joachim du Bellay" CHÂTEAU LA VALLIERE	Remplacement des menuiseries extérieures (1 ^{ère} phase)		50 000 €
"Le Champ de la Motte" LANGEAIS	Création d'un préau	200 000 €	
	Extension du système d'alarme alerte attentat - intrusion	10 000 €	
	Réfection des sanitaires garçons		150 000 €

ETABLISSEMENTS	TRAVAUX	CREDITS 2020	CREDITS 2021
CANTON : LOCHES			
"de Montrésor Jean Lévêque" BEAUMONT VILLAGE	Restructuration des locaux de l'ancienne demi-pension (du CDI au 3C) - collège innovant (2 ^{ème} phase)	100 000 €	
	Remplacement de menuiseries extérieures		215 000 €
"Georges Besse" LOCHES	Réfection des faux-plafonds et de l'éclairage des salles des bâtiments 3-4-5 (2 ^{ème} phase)	60 000 €	
	Restructuration des sanitaires filles		150 000 €
	Réfection de l'organigramme de clefs		15 000 €
	Mise en conformité des portes du hall des bâtiments 3-4-5		20 000 €
CANTON : MONTLOUIS-SUR-LOIRE			
"Raoul Rebout" MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Mise en conformité électrique (en 2020) - Restructuration de la cuisine (2 ^{ème} phase en 2021)	50 000 €	200 000 €
CANTON : MONTS			
"Georges Brassens" ESVRES-SUR-INDRE	Mise en conformité de l'ascenseur	9 000 €	
	Mise en conformité du portail d'accès aux logements de fonction	9 000 €	
"Albert Camus" MONTBAZON	Remplacement de canalisations de chauffage en vide sanitaire (3 ^{ème} phase)		50 000 €
"Val de l'Indre" MONTS	Remplacement de volets roulants situés au rez-de-chaussée	45 000 €	
	Mise en conformité du portail de livraison	30 000 €	
CANTON : SAINT-CYR SUR LOIRE			
"Jean Roux" FONDETTES	Remplacement de l'alarme anti-intrusion	15 000 €	
	Réfection du réfectoire (faux-plafond, éclairage et peinture)		45 000 €
"Lucie et Raymond Aubrac" LUYNES	Isolation du CDI par rapport à l'extérieur		60 000 €
"La Béchellerie" SAINT-CYR SUR LOIRE	Réfection des réseaux EU dans le vide sanitaire de la cuisine	30 000 €	
	Réaménagement de la 2 ^{ème} salle sciences		25 000 €
"Bergson" SAINT-CYR SUR LOIRE	Réaménagement des salles 5 et 6 y compris désamiantage (2 ^{ème} phase)	50 000 €	
	Réfection de la loge située dans le bâtiment logements de fonction		50 000 €

ETABLISSEMENTS	TRAVAUX	CREDITS 2020	CREDITS 2021
CANTON : SAINT-PIERRE DES CORPS			
"Jules Romains" SAINT-AVERTIN	Aménagement des espaces de liberté (terrasse côté CDI, cour, ...) - collège innovant (1 ^{ère} phase)	100 000 €	
"Jacques Decour" SAINT-PIERRE DES CORPS	Aménagement paysager de la cour (3 ^{ème} phase) Réfection de l'étanchéité de la terrasse du bâtiment administration-logements de fonction Mise en conformité des alarmes incendie et intrusion	50 000 €	40 000 € 60 000 €
"Pablo Neruda" SAINT-PIERRE DES CORPS	Mise en conformité de l'alarme incendie		60 000 €
"Stalingrad" SAINT-PIERRE DES CORPS	Réaménagement de la cour - collège innovant (2 ^{ème} phase) Réaménagement de la plonge Réfection de l'administration y compris création d'une salle de réunion (1 ^{ère} phase)	182 000 €	60 000 € 50 000 €
CANTON : SAINTE-MAURE DE TOURAINE			
"André Duchesne" L'ILE BOUCHARD	Réfection des circulations (faux-plafonds, éclairage et murs) Réfection du hall	20 000 €	30 000 €
"Patrick Baudry" NOUATRE	Réfection des cages d'escalier intérieures		50 000 €
"La Puits de la Roche" RICHELIEU	Restructuration de la plonge Sécurisation de l'accès à l'établissement (portail, clôture, ...) - 1 ^{ère} phase		30 000 € 25 000 €
"Célestin Freinet" SAINTE MAURE DE TOURAINE	Remise en état des barrières de la voie de circulation des cars Remplacement des cloisons amovibles des salles de permanence	10 000 €	35 000 €
CANTON : TOURS 1. Nord			
"La Bruyère" TOURS	Réfection du préau Réaménagement de la salle des professeurs, de l'infirmerie et de l'administration (1 ^{ère} phase)	80 000 €	20 000 €
"Montaigne" TOURS	Réfection de la salle des professeurs		50 000 €
"Pierre de Ronsard" TOURS	Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment administration (2 ^{ème} phase) Restructuration de l'administration (1 ^{ère} phase) Remplacement de la centrale incendie et mise en conformité des portes de recoupement		80 000 € 10 000 € 80 000 €
"Léonard de Vinci" TOURS	Traitement des façades		50 000 €
CANTON : TOURS 2. Est			
"Anatole France" TOURS	Remplacement des menuiseries extérieures de l'externat côté quai Malraux (dernière phase)	90 000 €	

ETABLISSEMENTS	TRAVAUX	CREDITS 2020	CREDITS 2021
CANTON : TOURS 3. Sud			
"Philippe de Comynes" TOURS	Mise en conformité du transformateur	30 000 €	
	Occultation des fenêtres dans le bâtiment modulaire		20 000 €
"Corneille" TOURS	Mise en conformité de la détection incendie (2 ^{ème} phase)		50 000 €
	Réfection du revêtement de sol du hall côté CDI et salle des professeurs		25 000 €
"Jules Ferry" TOURS	Restructuration de l'entrée avec aménagement paysager	50 000 €	
	Remplacement des menuiseries extérieures de l'externat		100 000 €
	Remplacement des portes extérieures de l'externat		30 000 €
"Michelet" TOURS	Mise en conformité de la ventilation de la plonge et des vestiaires des agents	20 000 €	
	Restructuration du pôle FAB LAB - collège innovant (2 ^{ème} phase)	60 000 €	
	Réfection des espaces engazonnés de la cour		30 000 €
"Jean-Philippe Rameau" TOURS	Mise en conformité des réseaux extérieurs de chauffage	30 000 €	
	Occultation de salles situées sur la façade sud		30 000 €
	Restructuration des espaces extérieurs (cour, parc de stationnement, ...) 1 ^{ère} phase		20 000 €
CANTON : TOURS 4. Ouest			
"Lamartine" TOURS	Réaménagement du CDI (du CDI au 3C) - collège innovant (2 ^{ème} phase)	30 000 €	
	Réfection des sanitaires de l'infirmerie		20 000 €
"Rabelais" TOURS	Mise en conformité des plans d'évacuation incendie	5 000 €	
	Mise en conformité de l'ascenseur	5 000 €	
	Démolition du mur pare-vue au droit de l'accès à la demi-pension		15 000 €
CANTON : VOUVRAY			
"Gaston Huet" VOUVRAY	Restructuration du CDI - collège innovant "les espaces de liberté" (1 ^{ère} phase)	100 000 €	
	Protection solaire du pôle vie scolaire		50 000 €
DIVERS COLLEGES	Provision pour la réfection de logements de fonction	130 000 €	
	Provision pour aléas et travaux complémentaires	100 000 €	100 000 €
SOUS-TOTAL		3 000 000 €	4 000 000 €
TOTAL		7 000 000 €	

CINQUIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT, TOURISME - CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

15 DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES - CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT 2020 (ID WD : 24116)**RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT****Nom du rapporteur : MME Céline BALLESTEROS**

Le présent rapport a pour objet de faire le point, en pleine crise sanitaire, sur son incidence financière quant aux crédits d'investissement portés par la Direction.

I. POLITIQUE MONUMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL

La fermeture des monuments et musées propriétés du Conseil départemental, pour une durée de plus de deux mois, a remis en question la faisabilité d'investissements programmés sur l'exercice en cours.

Un montant de 500 000 € peut d'ores et déjà être restitué sur les grands chantiers de restructuration prévus à Loches et à Chinon. De même 25 000 € seront rendus sur le volet « programmation » dédié à la scénographie permanente. Enfin, 50 000 € pourront être restitués sur la politique de préservation du patrimoine culturel.

II. POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La fin programmée, au 30 juin 2020, du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, limitera grandement le volume de dossiers à accompagner sur l'autorisation de programme 2020. Une diminution de cette AP, à hauteur de 100 000 €, sera donc proposée.

Par ailleurs, les crédits de paiement dédiés à la diversification agricole seront également diminués de 30 000 € au regard du faible nombre de dossiers à prendre en compte cette année.

III. AUTRES POLITIQUES

Afin de préserver le rôle moteur du Département dans le tissu économique local, tant comme maître d'ouvrage que comme financeur, les autres projets engagés par la direction sur 2020 seront maintenus.

La programmation sur la politique de l'Environnement en général, et des Espaces Naturels Sensibles en particulier, se poursuivra selon un calendrier ajusté mais maintenu sur l'exercice 2020.

Les dispositifs de soutien aux partenaires culturels, sportifs et touristiques seront également préservés pour les accompagner au mieux et rendre possible les initiatives locales. Un effort supplémentaire sera même réalisé à destination des acteurs du Tourisme, à travers un plan d'aide exceptionnel qui fait l'objet d'un rapport dédié.

IV. IMPACT BUDGETAIRE**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 130 000 € dont**

Aides au développement des entreprises et à l'emploi :-100 000 €
Soutien à l'agriculture :-30 000 €

MONUMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL : 575 000 € dont

Restructuration des monuments :-500 000 €
Sauvegarde du patrimoine départemental :-50 000 €
Programmation dans les monuments :-25 000 €

► **TOTAL DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES : 705 000 €**

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de l'impact budgétaire de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur les crédits d'investissement portés par la Direction de l'Attractivité des Territoires

Retour sommaire

TOURISME

16 PLAN D'AIDE À LA FILIÈRE TOURISTIQUE (ID WD : 24109)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Alexandre CHAS

Pour soutenir la filière touristique dans le contexte de la crise liée au Covid 19, le Conseil départemental met en place un plan d'aide exceptionnel d'un million d'euros.

La crise liée au Covid 19 a conduit à la fermeture en Touraine, de nombreux sites touristiques, de structures d'hébergements et de restauration.

Pour soutenir la filière touristique, le Conseil départemental souhaite mettre en place un plan d'aide exceptionnel, en lien avec l'Agence Départementale du Tourisme et les professionnels du secteur. Ce plan d'aide, coordonné avec les actions prévues au niveau de l'Etat, de la Région et des intercommunalités, sera doté d'un million d'euros.

Il s'articulera autour de cinq axes principaux :

- Le Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique (FIDIT) : ses conditions d'attribution sont élargies afin d'aider des structures qui ont réalisé depuis la fin d'année 2019 et avant la saison 2020 des investissements tels que l'acquisition ou le remplacement de matériel, des travaux et aménagements divers...
La modification du règlement FIDIT est soumise à la commission permanente du 29 mai 2020 pour une enveloppe maintenue à 700 000 €.
- L'opération « Tourangeaux, visitez votre Touraine », estimée à 110 000 €. Cette opération, menée avec l'ADT, consiste à faire gagner aux habitants de Touraine, une ou plusieurs entrées (2 maximum par famille) d'un site de visite ou de loisirs en Touraine que celui-ci soit public ou privé. Au total près de 15 000 entrées, achetées au tarif groupe par l'ADT et grâce à une subvention départementale de 89 000 €, seront à gagner avec un effet levier pour les visites supplémentaires payantes en famille.
- Une aide de 37 260 € versée à 2 associations d'hébergeurs touristiques, dont 7 260 € à Touraine Hôtels et 30 000 € à l'Union des Métiers et de l'Industrie Hôtelière de Touraine (UMIH). Cette aide servira à prendre en charge 50 % du coût de leurs achats en masques chirurgicaux.
- Une promotion touristique forte de 150 000 € sera réalisée par le Conseil départemental en partenariat avec la Région Centre Val de Loire, les autres Département de la Région, l'ADT et des sites privés. Ce plan de communication, d'une ampleur inégalée pour le Département comme pour la Région, a pour ambition d'accompagner les sites dans la relance de l'activité dès leur réouverture. Il se déploiera jusqu'en décembre sur différents media (télévision, radio, presse écrite, media digitaux, relations presse...) tant au plan régional qu'au plan national.
- La mise en place d'animations cet été dans toutes les intercommunalités après la fin du plan d'urgence sanitaire, en concertation avec les services de l'État. Ces animations, intégralement financées par le Département pour un coût estimé à 125 000 € auraient lieu dans toutes les intercommunalités du territoire, en lien avec ces dernières et en évitant les grands rassemblements.

M. le Président. – C'est un plan important, il a été concerté avec les professionnels, nous avons regardé notamment avec les hébergeurs. Nous avons aidé par l'achat de masques et pour ceux qui auraient lu la NR il y a quelques jours où il n'y avait pas un mot sur le Département sur l'union des métiers de l'industrie hôtelière, vous voyez que nous avons financé 50 % des achats de masques qu'ils ont effectué.

Il y a un point qui n'est pas finalisé que nous verrons en juin c'est le crédit pour des manifestations dans tous les territoires. L'idée c'est que lorsque l'état d'urgence sanitaire sera terminée, nous allons être invité à passer nos vacances en France et c'est de faire en sorte qu'en Touraine chaque week-end il puisse y avoir des événements non pas dans un point unique qui contredirait les règles de rassemblement mais il pourrait y avoir 3-4 événements, nord-sud, est-ouest pour que les gens puissent être répartis, que ce soient des événements gratuits

qui puissent aussi aider à la restauration et que ça puisse être sur plusieurs week-end sur l'été. Ce n'est pas encore finalisé parce que sur le contenu, sur les modalités, il faut aussi discuter avec la Préfecture pour proposer quelque chose qui puisse être retenu. Je vous en reparlerai chacun sur les territoires parce que nous ferons ça dans les intercommunalités mais je verrai d'abord dans les cantons que vous sachiez à l'avance ce qui est envisagé pour que vous puissiez donner votre avis. L'idée c'est d'avoir des sites avec des parkings importants qui ne posent pas de problème de sécurité et où pour assister à la représentation il y ait de l'espace où les gestes barrières peuvent être respectés. Apparemment il y a beaucoup de sites dans le département qui correspondent à la définition.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver, sous réserve des inscriptions budgétaires, le principe de ce plan exceptionnel d'urgence touristique incluant :*
 - *l'assouplissement temporaire du règlement FIDIT pour l'exercice 2020 – pour mémoire, l'autorisation de programme 2020 du fonds s'élève à **700 000 €**,*
 - *une subvention de **89 000 €** à l'Agence Départementale du Tourisme au titre de l'opération « Tourangeaux, visitez votre Touraine »,*
 - *une subvention de **7 260 €** à Touraine Hôtels et **30 000 €** à l'Union des Métiers et de l'Industrie Hôtelière de Touraine afin de prendre en charge 50% des coûts de leurs achats en masques chirurgicaux,*
 - *la réalisation d'une campagne de communication d'ampleur régionale et nationale en partenariat avec la Région Centre Val de Loire, les autres Départements de la Région, l'ADT et des sites privés pour un montant estimé de **150 000 €**,*
 - *la mise en place, pour **125 000 €** d'animations estivales dans les intercommunalités du territoire.*

Chacune de ces propositions fera l'objet d'un rapport soumis au vote de la Commission permanente.

TOURISME

17 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DU TOURISME (ID WD : 24091)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Nom du rapporteur : MME Valérie GERVES

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 89 000 € à l'Agence Départementale du Tourisme dans le cadre d'une opération destinée à soutenir l'économie touristique tourangelle suite à l'épidémie de coronavirus que traverse le pays.

Opération « Tourangeaux, visitez votre Touraine »

Pour faire face aux conséquences dramatiques de l'épidémie de coronavirus, le Conseil départemental et l'Agence Départementale du Tourisme mettent en place l'opération « Tourangeaux, visitez votre Touraine ». Cette opération consiste à faire gagner aux habitants de Touraine, une ou plusieurs entrées (2 maximum par famille) d'un site de visite ou de loisirs en Touraine.

Les objectifs sont les suivants :

- Encourager les tourangeaux à être solidaires de leur économie touristique
- Encourager la visite des sites par les clientèles locales
- Positionner le Département comme un acteur qui aide à la reprise de l'activité des sites de visite

Le procédé mis en place implique l'achat, par l'ADT, d'un nombre déterminé d'entrées de sites de visites et de loisirs privés, négociées au tarif groupe. Le nombre d'entrées acheté pour chaque site est en rapport avec son niveau de fréquentation habituel : 1 000 billets pour les sites qui accueillent plus de 100 000 visiteurs/an, 500 billets pour les sites qui accueillent entre 50 et 100 000 visiteurs/an et 250 billets pour les sites en dessous de 50 000 visiteurs/an.

Une trentaine de sites privés tourangeaux a été listée pour l'opération :

- Château royal d'Amboise
- Parc Léonardo Da Vinci-Clos Lucé
- Château de Chenonceau
- Château de Villandry
- Château de Langeais
- Château d'Ussé
- Château du Rivau
- Château de l'Islette
- Forteresse de Montbazou
- Aquarium de Touraine
- Parc des Mini Châteaux
- Château Gaillard
- Safari Park de Beaumarchais
- Pagode de Chanteloup
- Château de Gizeux
- Château de Champchevrier
- Château de la Bourdaisière
- Château de Valmer
- Château de Montpoupon
- Château de Montrésor
- Château de Jallanges
- Musée Dufresne
- Vallée troglodytique des Goupillières
- Château de la Guerche
- Grottes de Savonnières
- Carrières de Vignemont

Retour sommaire

- St Benoit Aventures
- Gadawi Park
- Clic'lac Aventure
- Family Park

Le Conseil départemental offre, pour sa part, 1 000 billets d'entrée en plus pour les sites dont il est propriétaire.

Le budget total de l'opération est de 110 000 €.

L'ADT dispose d'un budget de 21 000 €

Pour couvrir le solde, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'ADT de 89 000 €.

Il est à noter, cependant, que l'ADT doit reverser prochainement au Département 25 000 € de bénéfice exceptionnel de son bilan 2019, comme stipulé dans la convention d'objectifs qui lie les 2 structures.

M. le Président. – C'est un sujet qui a été très plébiscité par les sites et monuments parce qu'ils ont un problème urgent, c'est la trésorerie et ça a été repris par d'autres départements mais autrement. Ils en achètent beaucoup plus mais ça n'est activé réellement que si les personnes y vont. Vous pouvez en avoir acheté 30 000 s'il y en a que 10 000 qui vont dans le monument, vous ne dépensez que 10 000.

M. DATEU. – Un exemple de différence de traitement, je me satisfais bien évidemment que le Département achète des places, nous ne pourrions pas le faire pour le sport puisque le sport va jouer à huis clos. Je vous donne un exemple sur les trésoreries sur les clubs sportifs que j'ai en tête, un match du TVB représente 25 000 € de recettes, s'ils jouent à huis clos pendant la saison ou une partie de la saison c'est entre 400 et 500 000 € de perte pour le club. Voilà la différence entre les deux à partir du moment où on se mobilise et où on ne se mobilise pas. Je ne critique pas pour une fois ni les collectivités, ni l'Etat, je critique simplement l'anomalie qui consiste à ce que le sport ne soit pas capable, il n'y a pas de monde sportif en fait il y a le monde de disciplines et le jour où ils réagiront collectivement dans l'intérêt du sport globalement, je pense qu'ils seront aussi efficaces et je le souhaite que la culture pour défendre les intérêts des enfants qui sont dans les clubs, de tous les clubs sportifs et associations sportives de France.

M. le Président. – Merci Xavier, précisément tu as bien fait de parler du TVB parce que toi-même m'a fait une proposition que j'ai accepté d'emblée, nous leur avons donné de l'argent avec la Région et la Métropole qu'ils doivent nous rembourser en plusieurs années. J'ai accepté que nous puissions faire une année supplémentaire parce que cette année est terrible sous réserve que les autres en fassent autant. Nous avons parlé les premiers pour enclencher le mouvement à titre d'aide. Ça ne les sauvera pas mais ça peut les aider.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'attribuer une subvention exceptionnelle de 89 000 € à l'Agence Départementale du Tourisme afin d'organiser l'opération « Tourangeaux, visitez votre Touraine ».*

Cette somme sera prélevée au chapitre 65, article 6574, fonction 94 - « Subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé »

Crédits votés	Crédits annuels engagés antérieurement	Crédits annuels engagés à cette CP	Crédits annuels disponibles

Retour sommaire

1 220 000 € GE059O002 Aides aux acteurs du tourisme 1001 65-6574/94	1 127 467 €	89 000 € Total engagé : 1 216 467 €	3 533 €
---	-------------	---	---------

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs de l'ADT, joint en annexe au présent rapport, au nom et pour le compte du Département.*

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Département d'Indre-et-Loire,
Représenté par son Président, Monsieur Jean-Gérard PAUMIER,
dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente en date du 29 mai 2020
Ci-après dénommé « le Département »

d'une part,

ET

L'Association dénommée Agence Départementale du Tourisme de Touraine
Représenté par son Président, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE,
Dûment habilité
Ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

Considérant la convention d'objectifs signée entre les deux parties le 23 décembre 2019,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Une nouvelle mission est confiée par le Département à l'Association consistant à faire gagner aux habitants de Touraine, une ou plusieurs entrées (2 maximum par famille) d'un site de visite ou de loisirs en Touraine. L'opération s'intitule « Tourangeaux, visitez votre Touraine ».

Article 2 – Engagements de l'Association

L'Association s'engage à acheter 13 500 entrées de sites de visites et de loisirs privés, négociées au tarif groupe. Le nombre d'entrées acheté pour chaque site est en rapport avec son niveau de fréquentation habituel : 1 000 billets pour les sites qui accueillent plus de 100 000 visiteurs/an, 500 billets pour les sites qui accueillent entre 50 et 100 000 visiteurs/an et 250 billets pour les sites en dessous de 50 000 visiteurs/an.

Une trentaine de sites est engagée dans l'opération.

L'Association se charge également de la rédaction du règlement et du message de communication qui prévaudra pour l'opération.

Article 3 – Engagements du Département

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire versera à l'Association une subvention exceptionnelle de 89 000 € lui permettant de couvrir le solde de l'achat des entrées estimées au total à 110 000 euros.

L'Association financera, pour sa part, l'opération à hauteur de 21 000 €.

Le Département s'engage à communiquer sur l'opération, à publier le règlement et à envoyer les billets d'entrées aux gagnants.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Cette subvention départementale allouée sera versée en une fois, quand le présent avenant aura revêtu son caractère exécutoire.

Article 5 – Autres dispositions

Les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait, à Tours, le

La Président de l'ADT

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Etienne MARTEGOUTTE

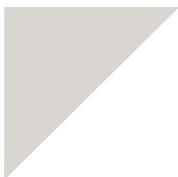
Jean-Gérard PAUMIER

Rapports divers

2020

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance du 29 mai 2020



SOMMAIRE

PREMIERE COMMISSION : AFFAIRES FINANCIERES, LE PATRIMOINE ET LES RESSOURCES HUMAINES

1ère C - Moyens Transversaux

- 1 Décisions prises par le Président du Conseil départemental en application des dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 (ID WD : 24098)..... 4
- 2 Règlement wifi et accès si tiers (ID WD : 23960)..... 5

1ère C - Ressources Humaines

- 3 Le Personnel (ID WD : 23958)..... 12

DEUXIEME COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES

2ème C - Enfance et Famille

- 4 Attribution d'une indemnité forfaitaire de 60 euros par enfant accueilli en faveur des assistants familiaux du conseil départemental et de l'institut départemental de l'enfance et de la famille (ID WD : 24069)..... 23
- 5 Mise à jour du tableau des effectifs (ID WD : 24104)..... 26

2ème C - Insertion

- 6 Reconstitution du programme départemental d'insertion (pdi) et de l'appel à projets du pdi (ID WD : 24005)..... 29

TROISIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

3ème C - Aménagement du Territoire et Economie

- 7 Aéroport : Approbation des nouveaux statuts du SMADAIT (ID WD : 24068)..... 31

CINQUIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT, TOURISME - CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

5ème C - Tourisme

- 8 Fonds d'intervention départemental d'investissement touristique - modification temporaire du règlement (ID WD : 24102)..... 38
- 9 Avenant au contrat relatif à la réalisation d'études sur les sites du département (ID WD : 24022)..... 42

5ème C - Culture

- 10 Monuments et Musées départementaux - Adoption de tarifs (ID WD : 23991)..... 48
- 11 Réhabilitation du Bateau Ivre – régularisation d'un certificat administratif portant modification de la convention attributive de subvention (ID WD : 24075)..... 52
- 12 Désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein d'organismes extérieurs (ID WD : 24191)..... 57

1ère C - Moyens Transversaux

MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

1 DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1ER AVRIL 2020 (ID WD : 24098)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Thomas GELFI

Ce rapport rend compte à l'Assemblée départementale des décisions prises par Monsieur le Président du Conseil départemental sur le fondement des dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 (visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19)

Pendant la durée de l'état d'urgence, et afin de favoriser la continuité de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements, l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, permet au Président du Conseil départemental de procéder, notamment, à l'attribution des subventions aux associations.

J'ai pris en conséquence des arrêtés sur le fondement de ces dispositions, et je vous en rends compte aujourd'hui, ainsi que le prévoit l'ordonnance précitée.

Il s'agit de l'arrêté en date du 15 avril 2020, relatif à l'attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association Azaytec, et de l'arrêté en date du 4 mai 2020 relatif à l'attribution d'une subvention de 2500 euros à cette même association, dont l'objet est de promouvoir et d'accompagner l'usage des imprimantes 3D et des technologies numériques novatrices, et qui est en capacité de produire des visières de protection pour les forces de l'ordre.

Ces aides financières ont ainsi contribué à ce que l'association soit en capacité de produire un total de 1500 visières.

Je vous rappelle que vous avez été destinataires pour votre information de ces deux décisions par un mail sécurisé qui vous a été transmis le jour même de leur publication au Recueil des Actes administratifs.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

de prendre acte des décisions qui ont été prises sur le fondement de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et qui sont détaillées dans le présent rapport

Retour sommaire

SYSTÈMES D'INFORMATION

2 RÈGLEMENT WIFI ET ACCÈS SI TIERS (ID WD : 23960)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Thomas GELFI

Mise en signature de deux règlements définissant les règles d'utilisation des moyens et systèmes d'information mis à disposition auprès des tiers extérieurs et/ou prestataires dans le cadre de télé-intervention à distance et des structures externes au CD37 qui souhaitent accéder au réseau WIFI départemental.

L'émergence, au sein du Département, des nouveaux espaces de travail destinés aux publics externes impose que les usagers respectent les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques du Conseil Départemental.

De même, l'accès à internet nécessite de définir des modalités selon lesquelles le Conseil Départemental fournit gratuitement ce service par son réseau Wifi.

À cette fin, deux documents sont proposés :

- un « règlement relatif à l'accès au système d'information départemental par les tiers extérieurs et/ou prestataires » définissant les règles d'utilisation des moyens et systèmes d'information pour les visiteurs, prestataires et fournisseurs. L'acceptation de ce règlement conditionne l'ouverture d'un compte d'accès au réseau informatique.
- un "règlement relatif à l'accès WIFI" décrivant pour l'utilisateur les conditions générales d'accès temporaire à Internet via le service Wifi du Conseil Départemental, proposé dans la plupart des espaces administratifs et dans certains espaces publics des monuments et musées départementaux. Ce règlement comporte également des informations, validées par le Comité d'Hygiène et de Sécurité du 8 avril 2014, sur la prévention des risques professionnels liés à l'utilisation du Wifi.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver les termes du "Règlement relatif à l'accès au système d'information départemental par les tiers extérieurs et/ou prestataires »*
- *d'approuver les termes du "Règlement relatif à l'accès WIFI"*
- *de donner délégation à la Commission permanente pour approbation des modifications ultérieures.*

Retour sommaire

RÈGLEMENT RELATIF A L'ACCES WIFI

1. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Conseil départemental d'Indre-et-Loire (ci-après dénommée « le Conseil départemental ») fournit gratuitement un service d'accès à Internet à l'utilisateur, ainsi que les conditions dans lesquelles l'utilisateur sera autorisé à utiliser le service d'accès à Internet offert par le Conseil départemental.

L'accès au service est accessible dans la plupart des espaces administratifs du Conseil départemental et il est proposé dans certains espaces publics des monuments et musées départementaux.

Le service proposé à l'utilisateur lui permet de disposer, dans les conditions et limites prévues par les présentes d'un accès au réseau Internet, par connexion Wi-Fi depuis les zones couvertes par le réseau Wi-Fi, en utilisant un outil numérique équipé.

L'accès au service est proposé par le Conseil départemental uniquement aux horaires d'ouverture des bâtiments.

Le service proposé par le Conseil départemental à l'utilisateur est composé du seul service d'accès à Internet gratuit et ne comprend notamment pas la mise à disposition d'un service de messagerie, ni l'hébergement de pages personnelles et/ou de blog.

Le service d'accès à Internet gratuit proposé par le Conseil départemental depuis les zones couvertes par le réseau Wi-Fi et visé aux alinéas précédents des présentes conditions générales, sera dénommé dans les présentes « le service ». L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à son adhésion et avoir la pleine capacité juridique permettant de s'engager au titre des présentes.

2. Application

Les présentes conditions générales s'appliquent à tout utilisateur à l'occasion de chaque connexion au service WIFI.

3. Conditions d'accès

L'accès à Internet est possible par l'utilisateur à compter de la mise à disposition d'un identifiant (composé d'un login et d'un mot de passe). **Pour ce faire, l'utilisateur** s'auto-inscrit via le portail qui apparaît dès qu'il tente de se connecter au réseau WIFI invité.

Identification

Si vous ne possédez pas d'identifiant, vous pouvez vous enregistrer avec le lien ci-dessous.

Identifiant

Mot de passe

[Je déclare accepter les Conditions Générales d'accès au réseau WIFI Invités du Conseil général d'Indre-et-Loire](#)

[Enregistrez-vous](#)

Le compte ainsi créé ne sera valable qu'une journée. À la fin de celle-ci, le compte de l'utilisateur sera automatiquement désactivé et l'accès au service rendu impossible. L'identifiant est généré par le Conseil départemental et ne peut pas être modifié par l'utilisateur.

Les droits d'accès et d'utilisation du service sont des droits non exclusifs, non transmissibles, personnels et temporaires.

4. Disponibilité du service

Le Conseil départemental ne garantit nullement, en termes de disponibilité ou de performance notamment, l'accès au service offert dans le cadre des présentes conditions générales. En effet, les aléas tant humains que techniques et les opérations de maintenance peuvent l'amener à suspendre, reporter ou interrompre ce service, sans que cela puisse engager sa responsabilité.

Le Conseil départemental peut ainsi suspendre l'accès à Internet pour des raisons de maintenance et s'engage, dans la mesure du possible, à informer l'utilisateur de cette suspension.

5. Prévention des risques professionnels liée à l'utilisation du WIFI

5.1 Lexique

WIFI : technologie qui permet de relier sans fil plusieurs appareils informatiques au sein d'un réseau de communication et de pouvoir se connecter à Internet

DAS : Indice de Débit d'Absorption Spécifique du rayonnement des radiofréquences des téléphones mobiles. Il doit en France être inférieur à 2 W/kg.

DECT : Digital Enhanced Cordless Téléphone qui peut être traduit par Téléphone numérique sans fil amélioré

CE : Communauté Européenne

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité, association de loi 1901, www.inrs.fr

5.2 Extraits de la fiche ED 4207 de juillet 2012 de l'INRS

Les réseaux sans fil sont basés sur une liaison utilisant des ondes électromagnétiques en lieu et place des câbles habituels.

En matière de protection de la santé au travail, la directive européenne 2004/40/CE fixe les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la limitation de l'exposition des travailleurs aux champs électromagnétiques. Elle définit la fréquence des valeurs des grandeurs relatives aux champs électrique et/ou magnétique au-delà desquelles des actions de prévention sont à mettre en œuvre (valeur déclenchant l'action – VDA).

En ce qui concerne les personnes à risque particulier (femmes enceintes, porteurs d'implant...) ou souffrant d'intolérance environnementale idiopathique (personnes dites électro sensibles), il est recommandé de respecter les valeurs données dans la recommandation pour le public 1999/99/CE traduite par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pour les émetteurs radioélectriques et de télécommunications.

La valeur du champ électromagnétique décroît rapidement lorsque la distance à l'antenne augmente, ce qui entraîne, au vu des faibles puissances en jeu, qu'au-delà de quelques mètres, la contribution des équipements devient négligeable en termes d'exposition.

En ce qui concerne l'exposition à un champ radiofréquence (RF) lié aux technologies Bluetooth, WIFI et DECT, les faibles puissances mises en œuvre ne peuvent pas perturber les mécanismes de thermorégulation du corps humain.

Toutefois, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les champs RF comme peut-être cancérogènes pour l'homme (catégorie 2B) sur la base d'études épidémiologiques, mais aucun mécanisme biologique connu ne permet d'établir un lien de cause à effet.

De façon générale, il apparaît donc nécessaire d'appliquer le principe de précaution en présence d'un réseau sans fil en :

- collectant les données quant à ses caractéristiques (niveau de DAS) et vérifier le marquage CE ;
- préférant les équipements affichant les plus faibles DAS ;
- installant les bornes (WIFI) et bases (DECT) de façon à éviter les expositions rapprochées et les contacts (par exemple dans un bureau, il est préférable d'installer la borne WIFI à plus de 2,10m en hauteur).

6. Conditions d'utilisation

L'utilisateur s'engage à effectuer une utilisation raisonnable du service, afin d'en éviter la saturation ou la détérioration et de ne pas porter atteinte à la bonne marche du portail d'accès à l'Internet gratuit. Il s'interdit également tout comportement déloyal et/ou préjudiciable et s'engage à ne pas utiliser le service à des fins illicites, interdites ou illégales.

7. Informatique, Fichiers et Libertés

Le Conseil départemental prend toutes les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des données à caractère personnel qu'elle détient ou qu'elle traite, dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi Informatique et libertés. Les informations recueillies à l'occasion de la conclusion des présentes, ainsi que celles recueillies pendant son exécution, peuvent donner lieu à l'exercice, par l'utilisateur, de son droit individuel d'accès, d'information complémentaire, de rectification et de limitation des informations qui le concerne. L'utilisateur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement, demander l'effacement ou la portabilité de ses données, sauf si ces droits ont été écartés par une disposition législative.

8. Confidentialité des données et sécurité

Le Conseil départemental s'engage à ne pas porter atteinte à la confidentialité des données d'identification de l'utilisateur. Elle met en place des mesures destinées à garantir cette confidentialité vis-à-vis des tiers. Toutefois, le Conseil départemental ne peut garantir l'inviolabilité de ses systèmes. Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, le Conseil départemental n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'utilisateur sur son réseau et/ou sur le réseau Internet.

9. Mesures de contrôle

Le Conseil départemental peut disposer des seuls moyens techniques suivants pour procéder à des contrôles de l'utilisation du service :

- consulter la mémoire cache ;
- contrôler les flux ;
- pare-feu ;
- consultation des pages web hébergées sur ses systèmes ou générées par l'utilisateur ;
- contrôle des données de connexion et suivi de l'utilisation des différents équipements du Conseil départemental mis à la disposition de l'utilisateur pour accéder au service.

Ces contrôles techniques peuvent être effectués, dans un souci :

- de protection des usagers et notamment des mineurs ;
- de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ;
- de vérification de la conformité de l'utilisation des services par rapport aux présentes conditions générales.

10. Responsabilité

L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation du service et des dommages consécutifs éventuels, même en cas d'utilisation illicite de son identifiant par un tiers.

La responsabilité du Conseil départemental se limite au bon fonctionnement des matériels mis à la disposition des usagers, mais en aucun cas à la sauvegarde des pages personnelles et/ou weblog de l'utilisateur. A cet égard, les parties conviennent expressément que le Conseil départemental est soumis à une obligation de moyens, au titre de la fourniture du service visé aux présentes conditions générales.

Le Conseil départemental décline toute responsabilité et fait toute réserve de ses droits quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive, excessive ou malveillante du service par l'utilisateur, notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs et équipements informatiques des destinataires de courriers électroniques par des publipostages abusifs (spamming, junk e-mail, mail bombing...), l'envoi de messages attractifs générant un nombre très important de réponses (teasing, trolling) ou tout comportement délictueux (hacking...), susceptible de perturber la disponibilité et le bon fonctionnement du service.

En aucun cas, le Conseil départemental n'est responsable des préjudices indirects, tels que préjudice commercial, perte de clientèle, de commande, trouble commercial quelconque, perte de jouissance, perte de bénéfice, perte d'image de marque. Toute action dirigée contre l'utilisateur par un tiers constitue un préjudice indirect et, en conséquence, n'ouvre pas droit à réparation.

D'une manière générale, la responsabilité du Conseil départemental ne pourrait être engagée en cas d'utilisation du service non conforme aux présentes conditions générales.

La responsabilité du Conseil départemental ne saurait également être engagée en cas de perte ou divulgation des messages et données transportés ou stockés via le service.

Les messages échangés par l'intermédiaire du service relèvent de la correspondance privée. En conséquence, l'utilisateur est seul responsable du contenu et de la nature des messages et données qu'il peut échanger sur le service et qui peuvent être transportés et stockés.

11. Suspension de l'accès au service

Le Conseil départemental se réserve le droit de suspendre, de plein droit et sans préavis, l'accès au service ou à certaines fonctions du service, et, ainsi de désactiver le compte de l'utilisateur, en cas de :

- non-respect des obligations visées aux présentes conditions générales par l'utilisateur du service ;
- notification par des utilisateurs du réseau Internet que l'utilisateur fait un usage du service de nature à porter atteinte aux tiers ou contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ;
- réclamation et/ou demande faite par une autorité compétente relative à l'usage du service par l'utilisateur ;
- tentative d'utilisation en simultané du même identifiant par plusieurs postes.

Dans ce cadre, toute suspension d'accès au service de l'utilisateur ne donne droit à aucune indemnité, l'utilisateur autorisant expressément le Conseil départemental à y procéder.

12. Notifications

Pour l'exécution des présentes :

- l'utilisateur adressera toute correspondance au Conseil départemental à l'adresse suivante :
Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Direction des Systèmes d'Information Place de la Préfecture, 37927 Tours Cedex 9 ;
- le Conseil départemental adressera toute correspondance à l'utilisateur à l'adresse communiquée par ce dernier lors de la création du compte d'authentification pour l'accès à l'Internet gratuit.

REGLEMENT RELATIF A L'ACCÈS AU SYSTEME D'INFORMATION DEPARTEMENTAL PAR LES TIERS EXTERIEURS (PRESTATAIRES)

Le présent règlement a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Champ d'application du règlement

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne accédant au réseau informatique du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique et un mot de passe qui lui permettra de se connecter au réseau du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Le compte informatique est strictement personnel. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite. Nul n'est autorisé à utiliser le compte d'autrui sans son autorisation expresse.

Remarque :

Le compte ne sera ouvert qu'après contact téléphonique au 02 47 29 44 95 (de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h) et disponible pour la journée (plage horaire 8 h à 18 h 30).

Respect des règles de la déontologie informatique

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie et notamment à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir pour conséquence :

- de masquer sa propre identité ;
- de s'approprier le mot de passe du compte d'autrui ;
- d'altérer des données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation ;
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau ;
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un serveur sans y être autorisé.

La réalisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite.

Paramétrage accès distant

Selon le besoin de chaque prestataire, la méthode de connexion sera envoyée par mail suite au contact établi avec les administrateurs réseaux de la DSI.

Connexion au réseau du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Nom de connexion : défini par la DSI.

Mot de passe : défini par la DSI.

Ce compte a un accès ouvert sur le serveur défini par la DSI.

Cet accès est mis à la disposition de :

Sous réserve d'acceptation des conditions du présent règlement.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

3 LE PERSONNEL (ID WD : 23958)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Nom du rapporteur : M. Thomas GELFI

- Convention relative à la formation des agents mis à disposition par le Département d'Indre-et-Loire auprès du groupement d'intérêt public Inovalys
- Règles de gestion des absences lors d'obsèques
- Modification des modalités de versement de l'indemnité de repas
- Prise en charge des frais de déplacements des agents volontaires Covid-19
- Modifications du tableau des effectifs
- Organisation de la gestion du temps des agents départementaux pendant la crise sanitaire

I – Convention relative à la formation des agents mis à disposition par le Département d'Indre-et-Loire auprès du groupement d'intérêt public Inovalys

Par délibération en date du 6 décembre 2019, le Conseil départemental a approuvé la convention de gestion et d'assistance relative aux personnels mis à disposition par le Département d'Indre-et-Loire auprès du groupement d'intérêt public Inovalys.

Cette convention stipulant, en son article 8, qu'une convention spécifique régit les modalités d'accès du personnel mis à disposition au plan de formation du Département d'Indre-et-Loire, il convient dorénavant de définir les conditions du partenariat et de mutualisation de la formation professionnelle des personnels titulaires et contractuels.

Cette convention spécifique à la formation aborde en complément du plan de formation les dispositifs suivants : compte personnel de formation, congé pour bilan de compétences, congé pour VAE, préparations aux concours.

Elle est rédigée dans les mêmes termes que ceux adoptés par les autres départements membres du GIP (conseils départementaux 44, 49 72).

II – Règles de gestion des absences lors d'obsèques

Afin d'harmoniser à l'ensemble de la collectivité les autorisations d'absences lors d'obsèques d'un collègue ou d'un proche d'un collègue, les règles de gestion suivantes sont proposées dans la limite d'une demi-journée et sous réserve des nécessités du service :

- Décès d'un agent en exercice : les collègues de proximité, après accord du supérieur hiérarchique, bénéficient du temps nécessaire pour assister aux obsèques.
Les agents concernés devront se mettre en mission sur X-time et si besoin saisir un ordre de mission ponctuel sur le logiciel Ulysse ;
Le supérieur hiérarchique adressera au pôle gestion du temps la liste des agents absents.
- Décès d'un agent ayant quitté la collectivité ou retraité : les agents posent un congé pour assister aux obsèques ;
- Décès du conjoint ou d'un proche d'un collègue en exercice : les agents posent un congé pour assister aux obsèques.

Par ailleurs et à titre d'information, un projet de texte découlant de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 est en cours d'élaboration pour réglementer ces questions et uniformiser les pratiques.

Cette proposition présentée au Comité technique du 14 février 2020 a reçu l'avis favorable de ses représentants.

III – Modification des modalités de versement de l'indemnité de repas

L'agent qui se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale à l'occasion d'une mission peut prétendre à des remboursements forfaitaires de repas.

Cette indemnité de repas est versée à l'agent dès lors qu'il est en mission de manière permanente de 11h30 à 14h00 et/ou de 18h00 à 21h00 et qu'il ne bénéficie pas d'un repas gratuit.

Afin de ne pas remettre en cause la pause méridienne de 45 minutes dont les agents peuvent bénéficier pour

Retour sommaire

prendre leur repas, ils seront autorisés à prendre leur repas sur le lieu de déplacement et se faire indemniser, dès lors que le délai (pause de 45 minutes incluse) pour retourner à leur résidence administrative ou leur lieu de mission ne leur permet pas d'y être avant 14h00.

Cette proposition présentée au Comité technique du 14 février a reçu l'avis favorable de ses représentants.

IV- Prise en charge des frais de déplacement des agents volontaires Covid-19

Dans le contexte de l'épidémie de Coronavirus, le Département d'Indre-et-Loire a souhaité apporter son soutien aux établissements placés sous son autorité ainsi qu'aux structures qui concourent aux missions de service public et qui rencontrent des difficultés pour assurer la nécessaire continuité des services qu'ils rendent à leurs bénéficiaires.

Un appel à volontariat en date du 28 mars 2020, a permis d'affecter un certain nombre d'agents en renfort auprès de ces structures.

Ces agents sont ainsi amenés à effectuer des déplacements dans et en dehors de leur résidence familiale ou administrative pour rejoindre ces structures.

La règlementation permet le remboursement des frais de déplacement de l'agent qui se déplace pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. Toutefois, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, l'assemblée délibérante peut déroger à l'application de cette disposition (Décret 2001-654 du 19.07.2001- art 4, 3°).

Aussi afin de ne pas pénaliser financièrement ces agents, il est proposé de rembourser, à titre dérogatoire, les frais de déplacements ainsi engagés de leur résidence familiale vers le lieu d'intervention en qualité de volontaire.

V – Modifications du tableau des effectifs

Différentes modifications du tableau des effectifs sont nécessaires au bon fonctionnement des services, à la gestion des mouvements de personnels et des remplacements. Ces transformations sont indiquées ci-dessous et dans le tableau en annexe 2.

Direction Générale Adjointe Solidarités : Secrétariat général

Un poste d'attaché territorial responsable de la mission « Logistique et Appui à l'animation territoriale » (poste n°000033) est actuellement au pourvoir au secrétariat général afin d'appuyer et développer les missions de coordination et de soutien aux projets dans les territoires et au central à travers les différents projets mobiliers et immobiliers structurants, le suivi des actions collectives et le soutien aux projets transversaux impulsés par les directions. Cette mission doit également assurer l'ensemble des tâches logistiques nécessaires au bon fonctionnement des services du Champ Girault ainsi que l'organisation de l'accueil principal du site. Une publicité élargie a été lancée. Toutefois, au regard de la pénurie de candidatures statutaires, il est proposé, pour assurer la continuité du service, d'ouvrir la possibilité de recourir à un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-3.2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. L'agent devra disposer d'une solide expérience sur un poste similaire et sa rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un des indices d'un des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Direction de l'Autonomie : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Face à la charge de travail supplémentaire induite par le système d'Information MDPH harmonisé et notamment l'instruction de la demande générique, il est proposé de procéder à la transformation, à compter du 1^{er} mai 2020, d'un poste d'infirmière à temps non complet 28/35^{ème} (poste n° 002719), en un poste à temps complet. Ce poste est destiné à être pourvu par un agent stagiaire ou titulaire du grade d'infirmier en soins généraux.

Direction de l'Autonomie

Un poste de chargé de contentieux de l'Aide Sociale (poste n°000767) est actuellement à pourvoir au Service Etablissements et Services aux Personnes afin d'assurer les consultations juridiques, suivre les recours administratifs et contentieux contre les décisions du Conseil départemental en matière d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), d'aide sociale à l'hébergement (ASH) et de carte mobilité inclusion (CMI) ainsi que les recours contentieux ou de conciliation portant sur l'ensemble des décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Malgré une publicité élargie, il est proposé, au regard de la pénurie de candidatures statutaires dans ce domaine, pour assurer la continuité du service, d'ouvrir la possibilité de recourir à un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-3.2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. L'agent devra disposer d'une solide expérience sur un poste similaire et sa rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par

référence à un des indices d'un des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Direction des Archives, de l'Archéologie et de l'Inventaire

Plusieurs opérations importantes d'archéologie viennent d'être programmées pour 2020 : une fouille sur la ZAC de Bléré, un diagnostic sur la place de Verdun à Loches ainsi que les travaux de confortement du Fort du Coudray à Chinon. Les deux premiers projets seront couverts par la facturation aux aménageurs tandis que le troisième sera à la charge du Département. Aussi, est-il nécessaire d'adapter les moyens humains pour prendre en charge ces nouvelles opérations en procédant à la création de trois contrats de projets à compter du mois de mai 2020. Ces emplois sont créés pour la durée des opérations estimées au maximum à deux ans, en application des dispositions de l'article 3-II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. Les agents devront disposer d'une solide expérience sur un poste similaire et leur rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un des indices d'un des grades du cadre d'emplois des attachés de conservation territoriaux.

Direction du patrimoine et de l'Architecture

Deux postes de technicien sont actuellement à pourvoir au sein du service Travaux Bâtiment (poste n°001013 ; 001267) en charge de la gestion technique du patrimoine bâti départemental. Ces agents devront assurer le suivi des travaux et la gestion patrimoniale sur un secteur du département et la programmation des travaux comprenant notamment les études de prix, la rédaction des pièces techniques de marchés de travaux et maintenance, les rapports d'analyse des offres et le suivi des travaux jusqu'à leur réception. Des publicités élargies vont être diffusées, néanmoins, s'agissant d'un métier en tension, il est proposé, pour garantir la continuité du service, et en l'absence de candidatures statutaires, d'ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels, en application des dispositions de l'article 3-3.2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale. Les agents devront disposer d'une solide expérience sur un poste similaire et leur rémunération sera fixée, toutes indemnités comprises, par référence à un des indices d'un des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

VI- Organisation de la gestion du temps des agents départementaux pendant la crise sanitaire

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 prévoient plusieurs dispositions concernant le temps de travail des agents publics et les possibilités pour les collectivités territoriales d'appliquer ces dispositions dans les conditions définies par l'autorité territoriale.

Les dispositifs retenus par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire sont exposés ci-après selon les deux périodes suivantes :

- du 16 mars au 10 mai 2020
- à compter du 11 mai 2020

Les règles établies à compter du 11 mai 2020 et détaillées dans l'annexe jointe au présent rapport auront vocation à évoluer ultérieurement à l'occasion d'une seconde phase de déconfinement.

1/ Période du 16 mars au 07 mai 2020

- **Position administrative des agents**

Tous les agents sont positionnés en Autorisation Spéciale d'Absence quelle que soit leur situation :

- les agents en présentiel ;
- les agents en télétravail bénéficiant d'un accès aux logiciels « métier » ;
- les agents en télétravail dégradé sans accès aux logiciels « métier » ;
- les agents dont le poste de travail n'est pas télétravaillable ;
- les agents devant garder leurs enfants de -16 ans (pas de limite d'âge pour les enfants handicapés) ;
- les agents devant être confinés car personnes souffrant de pathologies fixées par le Haut conseil de la santé publique.

Il est précisé que pour la dernière catégorie d'agents ci-dessus, seule une attestation sur l'honneur est à adresser à la Direction des Ressources Humaines pour cette période.

- **Temps de travail**

Durant cette période, le régime du temps de travail des agents départementaux passe à 35h00 semaine. Ainsi, tous les agents de la collectivité sont réputés effectuer 35h00 et aménager leurs horaires en conséquence. Seuls les agents dont le temps de travail est annualisé ne sont pas concernés par ce dispositif (agents des monuments, des collègues et assistants familiaux).

Par conséquent, l'application des 35h00 semaine ne génère pas de jours RTT sur cette période. L'acquisition de jours RTT est en effet liée à la réalisation de durées de travail hebdomadaires supérieures à 35h00.

Les jours RTT seront défalqués à l'expiration du confinement en fonction de la durée de celui-ci. La règle d'écrêtement est la même que pour la maladie (1 jour tous les 10 jours d'ASA pour un agent à temps plein).

Il est rappelé qu'à compter du 18 mars 2020, les agents départementaux ont été informés de l'arrêt du pointage. Cependant, des agents placés en télétravail ou en présentiel peuvent être amenés à effectuer plus de 35 h00 par semaine à la demande de leur supérieur hiérarchique.

Aussi, à l'issue du confinement, il sera demandé à tous les encadrants de faire remonter à leurs Directeurs et à leur DGA, la liste des agents ayant effectué une quotité de temps supérieure à 35h00. Une régularisation sera ensuite faite, sur la base de cette déclaration, pour ajuster de manière juste le compteur de jours ARTT.

- **Congés**

Conformément à l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020, l'organisation des congés et des jours RTT pendant le confinement relève de la compétence de l'autorité territoriale.

Il est rappelé que l'application du régime de l'Etat est une faculté et non une obligation.

Le régime de l'Etat distingue la situation des agents selon qu'ils ont été placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) ou en télétravail (ou assimilé).

Pour les agents en ASA entre le début du confinement (16 mars 2020) et la fin de l'état d'urgence, la prise de 10 jours de congés est obligatoire et s'exerce dans les conditions suivantes :

- 5 jours de RTT entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020 ;
- 5 autres jours de RTT ou de congés annuels entre le 17 avril 2020 et la fin de l'état d'urgence.

Le nombre de jours imposés est proratisé pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel et peut être réduit pour les agents en télétravail pendant la période du 17 avril à la fin de l'état d'urgence sur décision du chef de service.

Dans la Fonction publique territoriale, le nombre de jours de congés concernés peut être modulé. Les dispositions de l'ordonnance constituant un plafond dans la limite duquel s'exerce la compétence de l'autorité territoriale.

La collectivité a fait le choix de ne pas suivre le régime appliqué aux agents de l'Etat. Les agents départementaux ont ainsi l'obligation de poser un minimum de cinq jours de congés annuels sur la période du 16 mars 2020 au 7 mai 2020.

Cette règle s'adresse à tous les agents hors assistants familiaux et agents des collègues.

Les éventuels congés supplémentaires posés sur cette période seront soumis à la validation des supérieurs hiérarchiques et selon les nécessités de service.

Concernant la gestion des congés exceptionnels de la mi-carême et de Pâques, il a été défini les règles suivantes :

- Congé exceptionnel de la mi-carême (1/2 journée du 19 mars 2020) : les agents ayant initialement posé ce congé en garde le bénéficient. Seuls les agents revenus sur leur poste de travail à cette date et à la demande de leur supérieur hiérarchique peuvent poser cette ½ journée à une date ultérieure selon les nécessités de service ;
- Congé exceptionnel de Pâques (10 avril ou 14 avril) : les agents ayant initialement posé ce congé exceptionnel peuvent le reporter à une date ultérieure selon les nécessités de service. L'agent resté en congé sur l'une de ces 2 dates doit avoir posé un congé annuel en remplacement.

Des tableaux ont été adressés à chaque directeur permettant le recensement des 5 jours de congés annuels imposés et des congés exceptionnels afin qu'ils soient saisis ou modifiés par le pôle gestion du temps sur le logiciel Xtime web.

2/ Période à compter du 11 mai 2020

- **Position administrative des agents**

Retour sommaire

Le Plan de Reprise d'Activité modifie à compter du 11 mai 2020 la position administrative des agents départementaux.

Aussi, à compter de cette date, les agents devant rester chez eux pour garder un enfant de – 16 ans (pas de limite d'âge pour les enfants handicapés) ou dans l'impossibilité d'être en télétravail, seront placés en Autorisation Spéciale d'Absence.

Concernant l'ASA épidémie garde d'enfant, maintenue sans conditions du 11 mai 2020 jusqu'au 31 mai 2020, des directives gouvernementales sont toutefois attendues début juin 2020.

Ces prochaines informations devraient éclairer les collectivités sur la gestion de cette absence, principalement s'agissant des modalités de son application à la suite de la reprise des enseignements.

Cas particulier des agents souffrant de pathologies fixées par le Haut conseil de la santé publique :

Les agents qui ne doivent pas exercer leurs missions en présentiel dans le cadre de la reprise d'activité des services et qui ne peuvent télétravailler, peuvent bénéficier d'une Autorisation Spéciale d'Absence épidémie jusqu'au 31 mai 2020 en adressant un certificat médical d'isolement à la Direction des Ressources Humaines.

A compter du 1^{er} juin 2020, un arrêt de travail devra être adressé à la Direction des Ressources Humaines.

• **Temps de travail**

Dès le 11 mai 2020, les agents suivants effectuent leur temps de travail habituel soit 39h00 semaine pour la majorité d'entre eux :

- les agents en présentiel ;
- les agents en télétravail bénéficiant d'un accès aux logiciels « métier » ;
- les agents en télétravail sans accès aux logiciels « métier ».

Sur cette nouvelle période d'activité, l'arrêt du pointage est maintenu. Comme indiqué précédemment, les agents amenés à effectuer plus de 39h00 par semaine à la demande de leur supérieur hiérarchique pourront voir les heures ainsi travaillées régularisées.

Il est précisé qu'au regard des difficultés de transport et de garde d'enfant actuelles et à l'arrêt des pointages, les agents peuvent bénéficier d'un assouplissement des horaires de travail après accord de leur supérieur hiérarchique.

Les plages de travail sont ainsi élargies de 7h00 à 19h00 sans plages fixes obligatoires ni temps de pause méridienne obligatoire.

Les agents placés en Autorisation Spéciale d'Absence seront soumis au régime des 35h00 semaine et verront leurs jours RTT écartés sur cette période à l'exception des agents dont le temps de travail est annualisé.

Les agents dont le temps de travail est annualisé ne sont pas concernés par ces modifications.

• **Congés**

Le congé exceptionnel de la Pentecôte (29 mai ou 02 juin) est maintenu et sera accordé selon les nécessités de service.

Les agents ayant annulé le congé exceptionnel de Pâques ont la possibilité soit de reporter cette journée sur les dates de la Pentecôte soit à une date compatible avec les nécessités de service.

Concernant les congés d'été, aucune disposition n'est actuellement mise en place par le Gouvernement.

Toutefois, la collectivité invite les supérieurs hiérarchiques à s'assurer que les congés posés respectent la continuité d'activité des services.

Il est ainsi envisageable que des contraintes adaptées à la situation et circonstanciées à des nécessités de service validées conduisent à régler la durée totale des congés de cet été afin de permettre la nécessaire reprise d'activité de la collectivité elle-même liée à son environnement institutionnel, social et économique.

Les modifications des dispositions du temps de travail énoncées dans ce rapport ont fait l'objet d'une présentation aux membres du Comité technique du 5 mai 2020 et ont reçu un avis favorable.

L'annexe « organisation et gestion du temps » reprend l'ensemble des situations des agents à compter de cette date.

M. le Président. – Merci Thomas parce qu'il y a eu un dialogue avec Boris quotidien avec les représentants du personnel, parce que cette situation totalement nouvelle a suscité des questions multiples de leur part. Ils nous

ont remonté beaucoup d'informations sans aucun esprit de polémique toujours dans le but et le souci de dire - voilà ce qui se passe – ils ont vraiment joué leur rôle que ce soit dans le domaine social, routier, et autre. Même dans les papiers syndicaux qu'ils ont faits, ils ont reconnu qu'il y avait un vrai dialogue avec la collectivité, il n'y a pas eu d'opposition dans les propositions qui ont été faites quand les comités se sont réunis. C'est le signe d'une forme de vraie confiance. Ils étaient également destinataires, les représentants titulaires du personnel le soir même, des mêmes documents que vous le point du jour pour montrer que nous n'avions rien à cacher et nous le transmettions le lendemain sur l'intranet.

Je crois que cette relation, à laquelle ils ne s'attendaient peut-être pas, a permis d'avoir des rapports de confiance. Il en restera quelque chose de bon pour la collectivité.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

d'approuver les termes du présent rapport et ses annexes

d'autoriser M. le Président à signer au nom et pour le compte du Département, la convention de partenariat et de mutualisation relative à la formation au sein du GIP Inovalys

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MUTUALISATION RELATIVE A LA FORMATION AU SEIN DU GIP INOVALYS

Entre

GIP INOVALYS

Représenté par son directeur, Monsieur Bruno CAROFF
d'une part

Et

Le Conseil départemental d'Indre et Loire représenté par son Président, Monsieur Jean-Gérard PAUMIER
dûment autorisé par délibération du Conseil départemental du 29 mai 2020,
d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

En vue de développer et coordonner la formation continue au sein du GIP INOVALYS à destination de ses agents, le GIP INOVALYS et de DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE souhaitent :

- mettre en commun leurs analyses des besoins de formation au sein du GIP,
- répartir leurs efforts financiers en tenant compte de leurs capacités de mobilisation et selon leurs domaines de compétences,
- instituer un partenariat permettant d'optimiser et d'améliorer l'efficacité de l'offre de formation au sein du GIP INOVALYS.

C'est dans cet objectif de mutualisation et sur le principe de la réciprocité des engagements qu'est signée la présente convention.

Article 1^{er} : Objet du partenariat

Dans le but d'apporter une réponse de qualité et de proximité aux besoins de formation dans un cadre de mutualisation des moyens, le GIP INOVALYS et le DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE décident de coordonner leurs efforts pour satisfaire un maximum de demandes de formation des agents basés à Parcay Meslay (37).

Ce partenariat porte sur les domaines suivants :

- le partage et le développement d'outils de recensement des besoins de formation propres à permettre le développement des compétences au sein d'INOVALYS,
- l'organisation d'actions de formation mises en œuvre par le DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE après étude des besoins et validation conjointe,
- l'organisation d'actions de formation par le GIP INOVALYS pour lesquelles il propose des places aux agents des collectivités départementales.

En contrepartie, la structure bénéficiaire doit rembourser la structure organisatrice du coût journalier déterminé à l'annexe I.

Article 2 : Formations délocalisées

Le DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE peut délocaliser au sein du GIP INOVALYS des sessions de son offre de formation, à destination de tous les agents du groupement.

Retour sommaire

Article 3 : Formations réalisées pour le compte du GIP INOVALYS

En vue de la mise en œuvre de son plan de formation, le GIP INOVALYS peut s'appuyer sur l'offre du DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE pour la réalisation de sessions de formation, en prenant en charge le coût journalier tel que déterminé à l'annexe I.

Article 4 : La mise à disposition de locaux

Le GIP INOVALYS, en fonction de ses besoins exprimés et de ses propres disponibilités, met à disposition des salles de formation ou de réunion.

Article 5 : Elaboration et suivi du plan de formation

Les deux parties conviennent d'une réunion annuelle pour échanger sur leurs besoins respectifs et les modalités techniques de gestion de la mise en œuvre du plan de formation INOVALYS.

Article 6 : Exécution

Le Directeur du GIP ainsi que le Président du DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE sont chargés de l'application de la présente convention qui est établie pour une durée de quatre ans à partir du 01/01/2020.

Cette convention peut être dénoncée chaque année avec un préavis de 3 mois.

Fait à Tours, le
Monsieur Jean-Gérard PAUMIER
Président du Conseil département d'Indre et Loire

Fait à Angers, le
Monsieur Bruno CAROFF
Directeur général du GIP Inovalys

ANNEXE I – MODALITES D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DES FORMATIONS ENTRE LES DEUX PARTIES

Typologie de formation	Agents concernés	Base de calcul du coût journalier	Responsable de l'inscription	Prise en charge financière
Offre catalogue CNFPT sur cotisation	Agents mis à disposition	/	Collectivité départementale	/
	Contractuels	Facturation par le CNFPT	Inovalys	Inovalys
Offre catalogue CNFPT avec surcoût	Agents mis à disposition	Au prorata des coûts supportés	Collectivité départementale	Collectivité départementale
	Contractuels	Facturation par le CNFPT	Inovalys	Inovalys
Stage intra CNFPT sur cotisation	Agents mis à disposition	/	Collectivité départementale	/
	Contractuels	Au prorata des coûts supportés	Collectivité départementale	Inovalys
Stage intra CNFPT en partenariat financier	Agents mis à disposition	Au prorata des coûts supportés	Collectivité départementale	Collectivité départementale
	Contractuels	Facturation par le CNFPT	Collectivité départementale	Inovalys
Techniques laboratoires hors CNFPT	Agents mis à disposition	Inovalys	Inovalys	Inovalys
	Contractuels			
Offre départementale hors CNFPT (plan de formation)	Agents mis à disposition	Collectivité départementale	Collectivité départementale	Collectivité départementale
	Contractuels	Au prorata des coûts supportés	Collectivité départementale	Inovalys
Session de formation intra organisée par Inovalys	Agents des collectivités quel que soit leur statut	Au prorata des coûts supportés	Inovalys	Collectivité départementale
Compte Personnel de Formation (CPF) Bilan de compétences, Validation des acquis de l'expérience, Congé de formation professionnelle	Agents mis à disposition	Collectivité départementale	Collectivité départementale	Collectivité départementale*
CPF (préparation concours et examens de la Fonction Publique Territoriale du CNFPT)	Agents mis à disposition	Collectivité départementale	Collectivité départementale	Collectivité départementale*
	Contractuels	A traiter en direct avec le CNFPT	Inovalys	Inovalys
<p><u>Frais de déplacement pour formation</u> : en l'absence de prise en charge par le CNFPT, prise en charge par Inovalys pour les agents Inovalys (mis à disposition et contractuels)</p>				

*Selon les règles en vigueur au sein de la collectivité

Organisation et gestion du temps à compter du 11 mai 2020

Situation agent jusqu'au 10 mai 2020	Situation de l'agent à compter du 11 mai 2020 jusqu'à la prochaine étape de déconfinement	Gestion du temps à compter du 11 mai 2020
Agents actuellement en télétravail ou en présentiel	Priorité au télétravail et/ou actif si les missions le justifient	Arrêt du pointage. Aucune saisie sur Xtime Temps de travail habituel de l'agent (39h00 semaine pour une majorité d'agents) Pas d'échelonnement des jours RTT
Agents dont les missions ne sont pas télétravaillables	Retour sur site si les conditions de distanciation sont respectées	Arrêt des pointages. Aucune saisie Xtime Temps de travail habituel (39h00 semaine pour une majorité d'agents) Pas d'échelonnement des jours RTT
	Si retour sur site non envisageable, maintien de l'agent en ASA épidémie	35h00 semaine Echelonnement des jours RTT Le manager doit transmettre tous les 15 jours au pôle gestion du temps, la liste des agents maintenus en ASA épidémie pour saisie Xtime
Agents à risque (voir liste des pathologies mise à jour par le Haut Conseil de la santé publique)	si l'agent peut exercer ses missions en télétravail (dégradé ou non) : certificat médical d'isolement avec mention du poste télétravaillable	Arrêt des pointages. Aucune saisie Xtime Temps de travail habituel (39h00 semaine pour une majorité d'agents) Pas d'échelonnement des jours RTT Le manager adresse le certificat au pôle gestion du temps
	si demande de l'agent pour une reprise en présentiel ou à la demande du "net"	Arrêt des pointages. Aucune saisie Xtime Temps de travail habituel (39h00 semaine pour une majorité d'agents) Pas d'échelonnement des jours RTT Le manager adresse le certificat au pôle gestion du temps
	si l'agent ne peut reprendre en télétravail ni en présentiel : ASA épidémie avec un certificat d'isolement jusqu'au 31/05/2020 A compter du 1er juin 2020, arrêt de travail à adresser à la Direction des Ressources Humaines	35h00 semaine Echelonnement des jours RTT Le manager adresse le certificat au pôle gestion du temps A compter du 1er juin, l'agent adresse l'arrêt de travail à la DRH
Agents à risque (voir liste des pathologies mise à jour par le Haut Conseil de la santé publique)	L'agent est en télétravail (dégradé ou non) et il estime que le garde d'enfant n'empêche pas le travail	Arrêt du pointage. Pas de saisie sur Xtime Temps de travail habituel (39h00 semaine pour une majorité d'agents) Pas d'échelonnement des jours RTT Pas de justificatif à fournir jusqu'au 31/05/2020
	L'agent est en télétravail (dégradé ou non) et il estime que le garde d'enfant empêche le travail	35h00 semaine Echelonnement des jours RTT Le manager adresse, tous les 15 jours, la liste des agents concernés au pôle gestion du temps pour saisie de l'ASA épidémie garde d'enfant sur Xtime Pas de justificatif à fournir jusqu'au 31/05/2020
	L'agent n'est pas en télétravail : ASA épidémie garde d'enfant	35h00 semaine Echelonnement des jours RTT Le manager adresse, tous les 15 jours, la liste des agents concernés au pôle gestion du temps pour saisie de l'ASA épidémie garde d'enfant sur Xtime Pas de justificatif à fournir jusqu'au 31/05/2020
Agents à risque (voir liste des pathologies mise à jour par le Haut Conseil de la santé publique)	L'agent est en télétravail (dégradé ou non) et il estime que le garde d'enfant n'empêche pas le travail	Arrêt du pointage. Pas de saisie sur Xtime Temps de travail habituel (39h00 semaine pour une majorité d'agents) Pas d'échelonnement des jours RTT Pas de justificatif à fournir jusqu'au 31/05/2020
	L'agent est en télétravail (dégradé ou non) et il estime que le garde d'enfant empêche le travail	35h00 semaine Echelonnement des jours RTT Le manager adresse, tous les 15 jours, la liste des agents concernés au pôle gestion du temps pour saisie de l'ASA épidémie garde d'enfant sur Xtime Pas de justificatif à fournir jusqu'au 31/05/2020
	L'agent n'est pas en télétravail : ASA épidémie garde d'enfant	35h00 semaine Echelonnement des jours RTT Le manager adresse, tous les 15 jours, la liste des agents concernés au pôle gestion du temps pour saisie de l'ASA épidémie garde d'enfant sur Xtime Pas de justificatif à fournir jusqu'au 31/05/2020
Agents partageant leur foyer avec une personne atteinte du COVID-19	L'agent doit fournir un certificat d'isolement : ASA épidémie	35h00 semaine Echelonnement des jours RTT Le manager adresse le certificat d'isolement pôle gestion du temps
Agents partageant leur foyer avec une personne à risque	L'agent est en télétravail (dégradé ou non) : Maintien du télétravail avec certificat médical mentionnant personne à risque au sein du foyer	Arrêt des pointages. Aucune saisie Xtime Temps de travail habituel (39h00 semaine pour une majorité d'agents) Pas d'échelonnement des jours RTT Le manager adresse le certificat au pôle gestion du temps
	L'agent n'est pas en télétravail : il est mobilisé en présentiel	Arrêt des pointages. Aucune saisie Xtime Temps de travail habituel (39h00 semaine pour une majorité d'agents) Pas d'échelonnement des jours RTT
	L'agent n'est pas en télétravail. Il refuse d'être mobilisé en présentiel. Son médecin lui a remis un arrêt de travail	L'agent adresse son arrêt de travail à la Direction des Ressources Humaines. Pas de jour de carence. Echelonnement des jours RTT.
Agents partageant leur foyer avec une personne à risque	L'agent n'est pas en télétravail. Il refuse d'être mobilisé en présentiel. Son médecin traitant lui a remis un certificat d'isolement. ASA épidémie	35h00 semaine Echelonnement des jours RTT Le manager adresse le certificat d'isolement au pôle gestion du temps.
	L'agent n'est pas en télétravail. Il refuse d'être mobilisé en présentiel. Il ne dispose ni d'un arrêt de travail, ni d'un certificat médical.	L'agent doit poser des jours de congés, RTT ou des jours pris sur le CBT.

Vos contacts : Pôle gestion du temps par mail à pole_gest_on_temps@departement-touraine.fr

ENFANCE ET FAMILLE

4 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE 60 EUROS PAR ENFANT ACCUEILLI EN FAVEUR DES ASSISTANTS FAMILIAUX DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (ID WD : 24069)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Nadège ARNAULT

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une indemnité forfaitaire de 60 € par enfant accueilli en faveur des assistants familiaux du Conseil départemental et de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille pour les 650 enfants confiés, afin de couvrir les dépenses supplémentaires d'entretien engendrées sur la période de confinement liée au COVID-19

Le Conseil départemental, acteur majeur des solidarités, est pleinement mobilisé auprès des plus fragiles : les enfants de la protection de l'enfance, les personnes dépendantes, les personnes en situation de handicap, de précarité sociale, un public souvent invisible qui implique une continuité d'actions et l'engagement sans faille des agents, départementaux.

S'agissant de la protection de l'enfance et pendant la période de confinement consécutive au COVID-19, les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance demeurent en permanence sur leurs lieux d'accueil, en établissements, en foyers ou au sein des familles d'accueil, sans avoir la possibilité de retourner chez leurs parents et de bénéficier d'une scolarité classique.

Les assistants familiaux, qui sont des agents à part entière du Conseil départemental, accueillent ces enfants avec beaucoup d'engagement, de professionnalisme et leur garantissent des prises en charge sécurisantes et bienveillantes malgré le contexte actuel, extrêmement anxiogène.

Le Conseil départemental a pleinement conscience de leur implication et de celle de leurs familles. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à une valorisation ponctuelle des frais d'entretien des enfants accueillis en accueil familial.

Ainsi, il est proposé d'accorder une indemnité forfaitaire de **60 € par enfant accueilli** permettant de couvrir les dépenses supplémentaires d'entretien engendrées sur la période de confinement liée au COVID-19. Cela représentera la somme estimée à **43 620 €**, pour les 623 enfants confiés aux assistants familiaux du **Conseil départemental**, en tenant compte que des enfants se sont rendus chez 2 assistants familiaux, et **1 620 €** pour les 27 enfants confiés aux assistants familiaux de **l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF)**.

A titre informatif, un assistant familial peut accueillir jusqu'à 4 enfants maximum.

Afin de pouvoir soulager les assistants familiaux des charges supplémentaires liées à l'entretien des enfants depuis le début du confinement, cette augmentation a d'ores et déjà été prise en compte sur le salaire du mois de mai des assistants familiaux

Enfin, au-delà de cette valorisation financière, il s'agit de leur témoigner la plus grande reconnaissance concernant la qualité du travail accompli dans l'intérêt des enfants de la protection de l'enfance.

M. le Président. – Il y a eu des dépenses en moins pendant cette période où il n'y avait pas d'école mais il y avait des dépenses en plus, il fallait des crayons, du papier. Pour suivre les cours, il fallait des cartouches d'encre pour les imprimantes.

Nous avons regardé ce qui se faisait dans les départements limitrophes et nous sommes dans des chiffres assez proches.

Ce rapport concerne les enfants. Il y aura un autre sujet pour les assistants familiaux eux-mêmes que nous verrons en juin.

M. GELFI. – Il y a une réflexion qui est engagée sur les assistants familiaux, sur les personnels qui ont été volontaires sur des établissements extérieurs et sur un certain nombre de nos agents qui étaient en télétravail pour le versement d'une prime. Ce n'est pas encore arrêté, ce n'est pas passé en instance paritaire. C'était un peu précipité de vous en parler mais sachez qu'il y aura quelque chose qui sera fait par la collectivité à leur

Retour sommaire

intention.

M. le Président. – Nous en connaissons encore mal les contours, parce que l'Etat est toujours généreux avec l'argent des collectivités, il essaie de redonner aux collectivités ce qui pourrait concerner les services d'accompagnement et d'aide à domicile. Nous sommes très attentifs c'est pour cela qu'il était prématuré de le faire mais nous y travaillons toujours en liaison avec les représentants du personnel et une comparaison au niveau de l'ADF pour voir ce qui se passe dans d'autres départements.

M. Vincent LOUAULT. – Concernant les assistants familiaux, nous avons suspendu l'aide à domicile pour nos personnels et j'avais vu avec Stéphanie BONNET pour que nous le remettions parce qu'aujourd'hui l'ADMR ne fait plus d'aide aux personnes et ça pose de gros problèmes pour les accompagnants et en plus ça met en difficulté le personnel des ADMR parce qu'à la fin du mois de mai il faut soit une décision du Département, autrement les ADMR vont modifier leurs contrats pour leurs heures de ménage. Il faut que nous soyons assez réactifs et il faut que ce soit résolu assez rapidement.

M. le Président. – C'est bien noté d'autant que les ADMR, là aussi l'intérêt d'avoir fait des distributions de masques, autant au début l'ARS faisait les siennes, il fallait aller les chercher au CHU et nous nous sommes dit que ça ne pouvait pas durer et nous avons mis ensemble, en accord avec la Préfète, nos critères, c'est Boris qui faisait les répartitions avec l'accord de la Préfète et nous les portions sur site. Et nous avons vu que l'ASSAD-HAD avait 30 000 masques ce qui avait aucune commune mesure alors qu'il y avait plus de personnels à l'ADMR. Nous avons rétabli immédiatement et c'est pour ça que j'avais écrit à l'ARS pour qu'ils tiennent compte des disproportions qu'ils avaient parce que si vous restez sur vos critères, il y en a qui ne vont pas être servis du tout. Ils ont rééquilibré.

Mme ARNAULT. – Les services d'aide à domicile pendant la période de confinement ont priorisé les interventions à la personne. Quand il ne s'agissait que de ménage, ils n'intervenaient pas parce qu'il y avait des personnes à risque ou les personnes avaient des enfants à garder.

M. le Président. – Nous avons eu un certain nombre de cas qui étaient dans des proportions importantes où les familles elles-mêmes avaient arrêté le service en disant nous nous en occupons, nous ne voulons pas qu'il y ait d'intervenants extérieurs chez moi. Il y a eu des difficultés pour des causes multiples.

Mme SARDOU. – Je voulais vous informer que j'ai reçu le 7 avril un SMS d'une assistante familiale : « je suis confinée totalement depuis le 15 mars, nous sommes beaucoup à la maison, 7 personnes, nous nous organisons mais parfois c'est dur. Il faut s'adapter à tous les caractères sinon je tiens à vous remercier, je tiens à vous dire que je suis impressionné par le travail fourni par le CD37, l'info, les décisions prises et pour moi en plus mon employeur l'ASE excellent travail de soutien et d'infos. Bravo au Président et à toute son équipe. »

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

pour la période de confinement lié au Covid 19, soit du 16 mars au 11 mai 2020 :

- *d'attribuer, une indemnité forfaitaire exceptionnelle de **60 € par enfant** pour les assistants familiaux du Conseil départemental et de l'Institut départemental de l'Enfance et de la Famille correspondant à une allocation d'entretien allouée aux assistants familiaux pour couvrir les dépenses engagées pour les enfants accueillis pendant le confinement ;*
- *de prendre acte de la prise en compte de cette augmentation sur le salaire du mois de mai ;*

Retour sommaire

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent au nom et pour le compte du Département.*

IDEF**5 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (ID WD : 24104)****RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT****Nom du rapporteur : MME Nadège ARNAULT**

Le présent rapport a pour objet de proposer la mise à jour du tableau des effectifs de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille par des transformations de postes.

Différentes modifications du tableau des effectifs sont nécessaires au bon fonctionnement des services, ainsi qu'à la gestion des mouvements de personnels.

Ces transformations sont indiquées ci-dessous et dans le document produit en annexe.

Mise à jour par transformation de postes :

Il s'agit tout d'abord de l'évolution statutaire de deux personnels titulaires occupant les fonctions de maitresse de maison sur le Service de Mise A L'abri (SMAL) et le Foyer de l'enfance (évolution du grade d'AEQ vers celui d'ouvrier professionnel).

En ce qui concerne le poste éducatif, cela correspond également à l'évolution du profil de poste sur le Service de Mise A L'abri (SMAL), suite au départ d'un agent titulaire (transformation d'un poste d'EJE (catégorie A) en poste de moniteur éducateur (catégorie B)).

M. le Président. – La responsable et la directrice par intérim enceinte a fait un travail exceptionnel, il y avait des risques potentiels à l'IDEF, elle l'a conduit avec ses équipes de main de maitre. C'est pour cela qu'une des toutes premières visites après la fin du confinement est réservée à l'IDEF pour les remercier particulièrement.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *D'approuver les transformations de postes proposées par l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille et présentées dans le tableau joint en annexe.*

ANNEXE

Postes avant transformation (cadre d'emplois)	Postes après transformation	Date d'effet
Agent d'entretien qualifié : 2 N° 002658 ; 002662	Ouvrier Principal : 2	01/06/2020
Educateur de Jeunes Enfants : 1 N° 002570	Moniteur éducateur : 1	01/06/2020

INSERTION

6 RECONDUCTION DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) ET DE L'APPEL À PROJETS DU PDI (ID WD : 24005)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Nadège ARNAULT

Le présent rapport a pour objet de reconduire le Programme départemental d'insertion (PDI), ainsi que les effets de l'appel à projets initial du PDI jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil départemental est aujourd'hui explicitement le chef de file dans la définition, la conduite et l'animation de la politique d'insertion. Il dispose pour ce faire de deux outils qui répondent à des priorités communes :

- Le Programme départemental d'insertion (PDI) qui définit les objectifs et les priorités de la politique d'insertion du Département et rassemble l'offre d'insertion mobilisée par la collectivité.
- Le Pacte territorial d'insertion (PTI), instrument de gouvernance, qui formalise la déclinaison partenariale de ces politiques via les engagements des partenaires de la collectivité.

Ces deux outils, approuvés respectivement les 26 septembre et 14 novembre 2014, ont donné une nouvelle impulsion et une nouvelle dimension à la politique d'insertion pour la période 2015-2017 autour de cinq orientations prioritaires :

- Multiplier les passerelles vers l'emploi
- Rendre le bénéficiaire acteur et citoyen
- Adapter l'accompagnement et les parcours des personnes
- Mieux outiller les professionnels de l'insertion
- Coordonner et mutualiser les dispositifs au plan départemental et territorial.

L'adoption du PDI a été accompagnée du lancement de l'appel à projets sur les différentes thématiques de la politique d'insertion. Il a permis de retenir les prestataires et les actions d'insertion.

Par délibération en date du 17 novembre 2017, au regard des incertitudes liées aux réformes gouvernementales, le Conseil départemental a acté la prorogation des PTI et PDI pour la période 2018/2019.

Depuis, l'annonce de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté par le Président de la République le 13 septembre 2018 a défini le futur cadre de mise en œuvre des politiques d'insertion qui s'articulera autour de deux projets de loi : la création d'un Revenu universel d'activité (RUA) et la création d'un Service public de l'insertion (SPI). Le Département contribue activement au comité de pilotage national de la concertation sur le SPI.

Ces deux années, au-delà de la poursuite des actions du PDI et du développement de la relation avec les entreprises, ont été synonymes de mobilisation et d'innovation pour la politique d'insertion départementale, marquées par :

- Le développement de la plateforme JobTouraine.
- Le développement du logiciel Parcours RSA, dédié à l'accompagnement des bénéficiaires. A l'issue de deux ans de travaux, il est aujourd'hui en cours de déploiement. Ce projet a été porté par l'Indre et Loire au niveau national comme une contribution au futur Service public de l'insertion et est aujourd'hui préconisé comme solution généralisable. Plusieurs départements se sont d'ores et déjà positionnés pour adopter Parcours RSA.
- La désignation du Département comme territoire préfigurateur de la stratégie nationale et la signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi le 17 janvier 2019.

Si le cadre d'action de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se substitue au Pacte territorial d'insertion, il convient cependant d'engager une réécriture du Programme départemental d'insertion. La démarche, qui associera l'ensemble des acteurs – y compris des usagers, devait se dérouler d'avril à octobre pour une adoption du nouveau PDI en décembre 2020.

Toutefois, l'état d'urgence sanitaire que notre pays connaît depuis le début de l'année 2020 a de fait reporté ces travaux.

Retour sommaire

Aussi, dans l'attente du nouveau cadre d'action et dans un souci de continuité de service, il vous est proposé de reconduire le PDI jusqu'au 31 décembre 2021. Cette décision emporte prolongation des effets de l'appel à projets initial ce qui sécurisera les prestataires du Département, le renouvellement des conventions étant conditionné à l'évaluation de l'efficacité des actions.

M. Vincent LOUAULT. – Nous repoussons une fois de plus le PDI et c'est important de le repousser parce que vu le contexte et les choses qui vont bouger. Un contexte du RSA qui va bien sûr suivre le contexte du chômage avec un effet retard et nous commençons à le voir parce qu'il y a des choses inexplicables au RSA, nous payons 700 000 € de plus sur le mois de mars-avril alors que nous n'avons pas de bénéficiaire en plus, nous avons du mal à avoir les chiffres.

Un PDI qui devra prendre en compte l'imagination que va avoir le Gouvernement pour faire un nouveau système sachant que sont dans les tiroirs un RUA qui est moribond et un Service Public de l'Insertion qui lui est en meilleure forme avec une problématique majeure pour le Département, comment allons-nous faire pour financer une hausse du RSA qui si elle s'accompagne comme en 2018, ce sont des hausses de 8, 9, 10 % par an. Imaginez notre budget avec une hausse du RSA de 10 % par an. Il va falloir que la solidarité nationale avec leur renationalisation il va falloir l'aborder à un moment et nous ne sentons pas grand monde de courageux pour le faire.

M. le Président. – C'est un des soucis à l'ADF en ce moment, d'autant que la réforme de l'assurance chômage dont l'application a été différée à l'automne quand nous allons cumuler le chômage massif avec l'évolution classique du RSA nous allons avoir une réhausse forte c'est la raison pour laquelle quand le Préfet de Région l'autre jour m'a demandé si je comptais proposer au Département d'abonder le fonds de solidarité de l'Etat, je lui ai répondu non. Il m'a dit M. le Président c'est la seule exception à la loi NOTRe. Je lui ai dit comme par hasard c'est un fonds de l'Etat que nous pouvons abonder. Je lui ai dit moi M. le Préfet je n'ai pas de canotier de cash, c'est la Région qui doit s'occuper de l'économie, si possible sans trop aller faire la poche des intercommunalités, parce qu'elles ont beaucoup à faire sur leur territoire et ce sont les Départements qui vont devoir assurer seuls, sans solidarité, ni de l'Etat, ni d'autres collectivités les dépenses sociales supplémentaires. Ce qui s'est passé également par rapport aux personnes âgées, par rapport aux personnes handicapées, les demandes ne vont pas baisser. Ce sont des sujets qui inquiètent mais nous n'avons pas à payer les surcoûts que tu évoquais car dans l'attente de comprendre ce qui s'était passé en mai ou en avril nous avons tenu le versement de l'année antérieure.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *D'approuver la reconduction jusqu'au 31 décembre 2021 :*
- *Du Programme Départemental d'Insertion (PDI)*
- *De l'appel à projets du Programme Départemental d'Insertion.*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7 AÉROPORT : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SMADAIT (ID WD : 24068)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Jean-Pierre GASCHET

Compte tenu du retrait de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la gouvernance du SMADAIT (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours), il est nécessaire pour le Département d'approuver la modification des statuts de ce dernier.

Les statuts du SMADAIT, approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 février 2009, mentionnaient la composition et les taux de participation financière suivants :

- L'Agglomération de Tours : 28,66 %
- La Région Centre : 28,66 %
- Le Département d'Indre et Loire : 28,66 %
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine : 14,02 %

En raison de ses difficultés financières l'empêchant d'honorer ses contributions, la CCIT (Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine) a souhaité se retirer de la Gouvernance du SMADAIT, ce que ce dernier a accepté lors de sa séance du 27 février 2020.

De ce fait les nouveaux statuts, approuvés par délibération du Comité Syndical du SMADAIT en date du 12 mars 2020, actent le changement de sa gouvernance ramenée aux 3 membres restants ainsi que la nouvelle répartition des contributions financières, comme suit :

- Métropole Tours Val de Loire : 35 %
- Région Centre Val de Loire : 35 %
- Département d'Indre et Loire : 30 %

Ces nouveaux Statuts mentionnent que chacun des membres s'engage à verser, par trimestre, la contribution au SMADAIT et au plus tard aux échéances suivantes :15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre.

Il est par conséquent nécessaire que le Département, à l'instar des deux autres membres du SMADAIT, approuve les nouveaux statuts, figurant en annexe du présent rapport.

M. le Président. – C'est un dossier important. Nous n'avons pas pris exactement le même chiffre, nous sommes légèrement en dessous pour bien marquer que la loi NOTRe nous garde le tourisme en compétence partagée mais que pour le côté économique de l'aéroport nous n'étions plus hors compétence.

Il y a deux articles très importants dans ces statuts qu'il faut lire en même temps, ce sont les articles 9 et 11. L'article 9 dit que le budget doit être voté à l'unanimité, pour éviter qu'avec 3 partenaires, 2 partenaires puissent conduire le 3^{ème} à ne faire que payer. Je vous rappelle mes chers collègues que nous avons un souvenir dans cette matière – Isoparc – où si l'ensemble des élus départementaux avaient toujours voté comme un seul homme nous n'aurions jamais eu de problème. Sauf que ça ne s'est jamais passé comme ça et ça a été plutôt l'inverse. En revanche, pour éviter un blocage nous avons fait en sorte, à l'article 11, que 2 partenaires qui s'y tiennent à un projet et qui disent nous sommes prêts à le financer à 100 %, le 3^{ème} n'a pas la possibilité de le bloquer. Oui mais tout peut se bloquer quand même. Si un jour quelqu'un dit moi je ne vote pas le budget mais quand nous en serons là, il y aura un vrai problème.

Aujourd'hui il y a déjà une grave crise de l'aérien, beaucoup de sujets peuvent être amenés à évoluer, la Métropole est en train de recruter un nouveau directeur. C'est un changement de statuts sur lesquels tout le monde s'est mis d'accord. Je vous propose de l'adopter, le tout c'est d'allier la possibilité d'agir avec la précaution.

M. Vincent LOUAULT. – Sur ce rapport, au moment où nous en parlons, il y a une manifestation dehors et Greenpeace m'a interpellé sur Tweeter sur le fait qu'il fallait arrêter de soutenir l'aéroport. Moi je vous le dis à titre personnel et en tant que Président de groupe que non nous continuons à soutenir l'aéroport, qu'il n'est pas question, même si nous étions tous très contents de récupérer les oiseaux et de ne pas voir de traces blanches

dans le ciel, oui nous soutenons le secteur aérien parce que c'est important pour notre département et que les déclinistes qui sont – tout était mieux au bon vieux temps de nos grands-parents – je leur laisse l'imagination d'un monde nouveau sans rien et sans vaccins, ils sont contre tout, je leur laisse la responsabilité de ce monde-là. Une partie de ma famille est à l'étranger, nous ne vivons plus comme en 1930, mais nous n'allons pas revenir 50 ans en arrière.

M. LEMOINE. – J'écoutais ce que disait Vincent et je dois dire qu'il y aura forcément une réflexion nationale sur les aéroports, aujourd'hui nous avons payé très cher une ligne Bordeaux Paris pour le faire en 2 heures et je ne conçois pas qu'après avoir détruit autant de nature notamment en Touraine, nous continuons à faire circuler des avions entre Paris et Bordeaux, tout comme quand tu vas à Bruxelles tu vas prendre le train à Paris, tu ne prends plus l'avion. Bien évidemment que si tu veux aller au Canada, tu ne vas pas y aller à la rame parce que tu en as pour un petit moment. Il faut savoir prendre un juste milieu dans le développement de tout ça avec des réflexions de fond à plus long terme.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *D'approuver le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours, figurant en annexe du présent rapport.
Les statuts modifiés devront faire l'objet d'une approbation par arrêté préfectoral.*

Proposition de statuts ajustés

SYNDICAT MIXTE
Pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de TOURS Val de Loire

I / Dispositions Générales:

Article 1^{er} : CREATION

En application des dispositions des articles L. 5721.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre:

- La Région Centre Val de Loire;
- Le Département d'Indre et Loire;
- Tours Métropole Val de Loire ;

Un syndicat mixte prenant la dénomination de « Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de TOURS Val de Loire.

Article 2: COMPETENCES

Le Syndicat mixte a pour compétence l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'Aéroport de TOURS.

Dans ce cadre, il peut procéder à toutes les actions nécessaires et en particulier:

- Négocier les conditions dans lesquelles il recevra de l'Etat la dévolution de compétence en matière d'organisation du service public aéroportuaire ;
- Assurer la gestion de l'Aéroport de Tours suivant les modalités qui seront à définir avec le Ministère de la Défense ;
- Réaliser des investissements nécessaires à l'exploitation de l'aéroport ;
- Promouvoir et développer des liaisons aériennes, des transports et de l'activité aéronautique ;
- Effectuer toutes les études et passer les conventions nécessaires à la réalisation de son objet.

Article 3 SIEGE

Le siège du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire est fixé à l'aérogare Tours Val de Loire, 40 rue de l'aéroport, 37100 Tours.

Article 4: DUREE

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire est institué pour une durée illimitée.

II / Organisation :

Article 5: LE COMITE SYNDICAL

Art 5-1 Composition:

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus en leur sein par les organes délibérants des collectivités et établissements publics:

- La Région Centre Val de Loire :	3 délégués titulaires 3 délégués suppléants
- Le Département d'Indre et Loire:	3 délégués titulaires 3 délégués suppléants
- Tours Métropole Val de Loire	3 délégués titulaires 3 délégués suppléants

Les délégués suppléants, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire, sont appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative.

Un membre empêché d'assister à une séance, et qui ne peut se faire remplacer par un suppléant, peut donner à un autre membre pouvoir écrit de voter en son nom, étant entendu qu'un membre du Comité ne peut être porteur de plus d'un pouvoir.

Le mandat des délégués et de leurs suppléants au sein du comité syndical suit, quant à sa durée, le sort des organes délibérants qui les ont désignés.

Art 5-2 Fonctionnement:

Le Comité Syndical administre par ses délibérations le Syndicat Mixte.

Il dispose d'une compétence générale pour gérer l'ensemble des activités du Syndicat et prendre notamment toutes les décisions se rapportant au vote du budget, à l'approbation du compte administratif, aux conventions de partenariat, aux modifications des conditions initiales de composition et de fonctionnement du Syndicat Mixte, à sa dissolution, aux délégations de gestion d'un service public, à l'inscription des dépenses obligatoires.

Il examine les comptes rendus d'activité et les financements annuels, définit et vote les programmes d'activités annuels, détermine et crée les emplois à pourvoir.

Le Comité peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau ou au Président dans les conditions prévues à l'article L 5211-10 du CGCT.

Fréquence des réunions : Le Comité Syndical se réunit en tant que de besoin et au moins une fois par trimestre. Il se réunit sur convocation de son Président ou sur la demande des deux tiers au moins de ses Membres.

Quorum : Le Comité Syndical ne peut valablement délibérer que lorsque la moitié de ses membres titulaires, ou représentés, assistent à la séance. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu dans le délai maximum de quinze jours. Les délibérations prises au cours de cette deuxième réunion sont valablement adoptées quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Le Président peut inviter à titre consultatif, ou entendre toute personne dont il estimera nécessaire le concours ou l'audition.

Le Comité Syndical peut former, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions.

Le règlement intérieur est établi par le comité syndical dans les six mois qui suivent son installation.

Article 6: BUREAU

Le Bureau est constitué du Président et de deux Vice-Présidents désignés par vote du Comité syndical. Il se réunit sur décision du Président.

Le bureau prépare les réunions du comité syndical.

Le Bureau est renouvelé à chaque renouvellement partiel ou intégral du comité syndical.

Article 7 : LE PRESIDENT

Le Président est l'exécutif du Syndicat Mixte. A ce titre, Il prépare et exécute les délibérations du Comité, dirige les débats, contrôle les votes, ordonne les dépenses, prescrit l'exécution des recettes, signe les marchés et contrats, assure l'administration générale, exerce le pouvoir hiérarchique sur le personnel, peut passer des actes en la forme administrative, représente le Syndicat Mixte en justice.

En cas d'empêchement, il peut déléguer sa signature à un vice-président, dans l'ordre du tableau. Il peut également donner, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général du syndicat mixte.

Article 8 : LES VICE-PRESIDENTS

Les Vice-présidents sont élus dans les mêmes conditions que le Président.

III / Dispositions financières :**Article 9 : BUDGET**

Le budget du Syndicat Mixte pourvoit aux dépenses décidées par le Comité Syndical. Il comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Les recettes du budget syndical peuvent comprendre toutes les ressources autorisées par la loi.

Les ressources budgétaires sont constituées notamment :

- de la contribution financière de chaque membre du syndicat
- des subventions et concours financiers
- des emprunts
- des legs et donations
- des recettes diverses d'exploitation et recettes fiscales.

A cet effet, les membres du Syndicat Mixte prennent l'engagement de faire inscrire annuellement sur leur propre budget, leur quote-part des contributions financières du Syndicat.

Les dépenses de fonctionnement concernent:

- l'administration du Syndicat Mixte ;
- l'exploitation du site aéroportuaire ;
- les mesures mises en place pour l'exercice des compétences du syndicat.

Le vote budget du syndicat mixte devra avoir lieu à l'unanimité des suffrages exprimés.

Article 10 : CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Chaque membre contribue annuellement au budget du Syndicat Mixte par une participation financière selon la répartition suivante:

- La Région Centre Val de Loire : 35 %
- Le Département d'Indre et Loire : 30 %
- Tours Métropole Val de Loire : : 35 %

Chacun des membres s'engage à verser au SMADAIT sa contribution par trimestre et au plus tard à chaque échéance aux dates suivantes : 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre.

Article 11 : CONCOURS FINANCIERS

Les membres du Syndicat peuvent apporter des concours financiers complémentaires, tant en fonctionnement qu'en investissement, en tant que de besoin pour des actions spécifiques de développement de l'aéroport de TOURS Val de Loire, en plus de leurs contributions statutaires.

Article 12 : ADHESION

La demande d'adhésion au syndicat mixte est approuvée à l'unanimité des membres composant le syndicat mixte.

Article 13 : RETRAIT

Le retrait d'un des membres est autorisé à l'unanimité des membres composant le syndicat mixte.

Article 14 : MODIFICATION DES STATUTS

Toute modification aux présents statuts pourra être apportée par le Comité Syndical à l'unanimité des suffrages exprimés

Article 15 : DISSOLUTION

La dissolution s'effectuera selon les dispositions de l'article L. 5721-7 du CGCT.

A la dissolution du Syndicat Mixte, l'actif et le passif du Syndicat seront répartis entre les membres au prorata des contributions et concours apportés pendant la durée de vie syndicale.

Article 16 : DISPOSITIONS DIVERSES

Dans le silence des statuts, pour toute question non prévue aux articles L. 5721-1 à L. 5721-7 du CGCT, le Syndicat Mixte sera soumis aux dispositions du CGCT applicables aux syndicats intercommunaux.

Article 17 : ADOPTION DES STATUTS

Les présents statuts seront annexés aux délibérations concordantes adoptées par:

- La Région Centre Val de Loire ;
- Le Département d'Indre et Loire;
- Tours Métropole Val de Loire.

Les statuts seront approuvés par arrêté préfectoral.

TOURISME

8 FONDS D'INTERVENTION DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE - MODIFICATION TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT (ID WD : 24102)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Alexandre CHAS

Afin de soutenir davantage les acteurs du tourisme en cette période de crise sanitaire et économique, il est proposé d'assouplir temporairement le règlement du Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique.

Le Conseil départemental du 24 juin 2016 a approuvé la création du Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique afin d'encourager les porteurs de projets dans l'émergence d'offres touristiques structurantes pour le territoire et innovantes dans leur contenu.

Pour aider les acteurs du tourisme, particulièrement impactés avec la pandémie du Coronavirus, il est proposé d'assouplir le règlement FIDIT actuel en créant un additif « Covid 19 » dans laquelle les porteurs de projets pourront déposer une demande de subvention simplifiée.

1. Modalités d'instruction

La demande de subvention :

- Pourra porter sur des dépenses d'investissement qui ne relèvent pas nécessairement de projets structurants ou innovants,
- Pourra prendre en compte des dépenses déjà payées pour la saison 2020 et pouvant remonter jusqu'au dernier trimestre 2019,
- Se fera, par le porteur de projet, via un formulaire dédié présentant succinctement la structure concernée et la copie des factures acquittées.

2. Modalités de financement

- Le Département interviendra au maximum à hauteur de :
 - 10 % du coût global du projet pour les moyennes entreprises, y compris dans les zones à finalité régionale (AFR),
 - 20 % du coût global du projet pour les petites entreprises, y compris zones AFR, associations et particuliers.
- Le versement se fera en une fois, dès adoption d'une délibération d'octroi par le Département.
- Le montant de chaque subvention dépendra du nombre de dossiers reçus et de l'enveloppe disponible. Les subventions seront plafonnées à 20 000 €.
- Les crédits seront pris sur l'AP 2020 de 700 000 € consacrée au FIDIT.

Cette disposition sera valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Une information à l'ensemble des acteurs du tourisme sera réalisée en partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme.

M. le Président. – Nous avons volontairement mis la charrue avec les bœufs, pour que ce soit efficient, j'ai proposé aux partenaires, mais là aussi j'avais saisi les différentes sensibilités de notre Assemblée, pour tout de suite y aller. Comme ça nous pouvons le modifier aujourd'hui. Vous voterez les projets en juin. Nous en avons parlé avec la préfecture hier.

C'est un sujet important parce que ça va permettre à beaucoup d'acteurs touristiques qui ne sont pas des monuments et des sites, il y en a aussi, de pouvoir avoir un peu de trésorerie.

Aujourd'hui, il n'y a pas de sites ou d'institutions touristiques si puissantes soient-elles qui ne soient pas fortement impactées. Je vous donne un exemple très simple, pour la campagne de promotion qui a été présentée tout à l'heure par Alexandre, nous avons des grands monuments, comme Villandry, comme Amboise qui nous ont dit – si le Département n'était pas revenu à 50 % de la participation pour faire la campagne et que nous étions restés à 30 %, ils n'avaient pas les 70 % de trésorerie, alors qu'avec 50 %, ils sont partants.

Retour sommaire

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver l'additif au règlement FIDIT intitulé « FIDIT – Covid 19 », valable jusqu'au 31 décembre 2020.*

« FIDIT COVID 19 »

ADDITIF AU REGLEMENT DU FONDS D'INTERVENTION DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

1) Objet

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire crée une disposition temporaire de son règlement consacré au Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique afin de soutenir les acteurs touristiques du territoire, fortement impactés par la crise sanitaire et économique liée au Covid 19.

2) Durée

Cette disposition est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

3) Modalités d'instruction de la demande de subvention

La demande de subvention :

- Pourra porter sur des dépenses d'investissement qui ne relèvent pas nécessairement de projets structurants ou innovants,
- Pourra prendre en compte des dépenses déjà payées pour la saison 2020 et pouvant remonter jusqu'au dernier trimestre 2019,
- Se fera, par le porteur de projet, via un formulaire dédié présentant succinctement la structure concernée et la copie des factures acquittées.

4) Modalités de financement

Le Département interviendra au maximum à hauteur de :

- 10% du coût global du projet pour les moyennes entreprises, y compris dans les zones à finalité régionale (AFR),
- 20% du coût global du projet pour les petites entreprises, y compris zones AFR, associations et particuliers.
- Le versement se fera en une fois, dès adoption d'une délibération d'octroi par le Département.
- Le montant de chaque subvention dépendra du nombre de dossiers reçus et de l'enveloppe disponible. Les subventions seront plafonnées à 20 000 €.

Les bénéficiaires de subvention seront assujettis à une obligation de publicité et d'information auprès du public sur la subvention accordée par le Département.

Les crédits seront pris sur l'AP 2020 de 700 000 € consacrée au FIDIT.

TOURISME

9 AVENANT AU CONTRAT RELATIF À LA RÉALISATION D'ÉTUDES SUR LES SITES DU DÉPARTEMENT (ID WD : 24022)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Sylvie GINER

Le 29 août 2019, le Département a signé avec le SMO VAL DE LOIRE NUMERIQUE, un contrat type relatif à la réalisation d'études pour la mise en place du réseau wifi touristique dans les monuments dont le Département est propriétaire et gestionnaire. Compte tenu de l'augmentation de la durée des études, il est nécessaire de passer un avenant au contrat type pour mettre à jour les annexes précisant les coûts d'études et le plan de financement.

Les études relatives à la mise en place du réseau wifi touristique dans les monuments appartenant au Conseil départemental s'avèrent plus longues que ce qui était prévu dans le contrat initial, signé le 29 août dernier avec le SMO Val de Loire Numérique.

Les annexes à la convention initiale, envisageaient 5 journées d'études pour les Musée du Grand Pressigny, Musée Rabelais, Musée Balzac, le Domaine de Candé et l'hôtel Gouin alors que 10 journées d'études ont en réalité été nécessaires.

De même le nombre de journées d'études concernant les sites du Prieuré de St Cosme et des Logis et Donjon de Loches a doublé en passant à 6 jours au lieu de 3 prévus initialement.

C'est la raison pour laquelle, l'avenant n°1 au contrat dédié aux sites du Département d'Indre et Loire relatif à la réalisation d'études pour la mise en place d'un réseau wifi touristique est proposé au vote de l'Assemblée départementale.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au contrat relatif aux études entre le Département et le SMO Val de Loire Numérique, figurant en annexes et d'autoriser Monsieur le Président à les signer, au nom et pour le compte du Département.*

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DÉDIÉ AUX SITES
DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
RELATIF À LA RÉALISATION DES ÉTUDES POUR
LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU WIFI TOURISTIQUE**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, sis Hôtel du département - Place de la République - 41 020 Blois cedex, représenté par son Président en exercice, dûment habilité par une délibération en date du 4 juin 2019.

Ci-dessous dénommée « **le Fournisseur** »,

D'UNE PART,

ET :

Le Département d'Indre-et-Loire, sis place de la Préfecture, 37000 Tours, représenté par son Président Jean-Gérard Paumier, dûment habilité par une délibération du Conseil Départementale en date du 29 mai 2020

Ci-dessous dénommée « **le Département** »,

D'AUTRE PART,

Ci-après désignées ensemble les « Parties » ou individuellement « la Partie ».

Vu la délibération du SMO Val de Loire Numérique en date du 4 juin 2019 ;

Vu la délibération du Conseil départemental d'Indre-et-Loire du 29 mai 2020 ;

Vu le contrat relatif à la réalisation d'études pour la mise en place d'un réseau Wifi touristique signé le 29 août 2019.

Article 1 : Les annexes du contrat signé en date du 29 août 2019 sont annulées et remplacées par les annexes ci-après.

Article 2 : Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Annexe 1 - Tarifs applicables

Conformément à la grille tarifaire votée le 4 juin 2019, les tarifs applicables à la signature du contrat sont les suivants:

Forfait demi-journée étude préalable : 562,40 € HT

Forfait journée étude préalable : 1054,71 € HT

Liste des sites	Catégorie	Nouvelle durée étude	Nouveau tarif	Total
Le Musée du grand Pressigny	2	1 jour	1 054,71 €	5 835,95 €
Le Musée Rabelais La devinière à Seuilly	2	1 jour	1 054,71 €	
Le Musée Balzac à Saché	2	2	2 109,42 €	
Le Domaine de Candé à Monts	2	1 jour	1 054,71 €	
L'Hôtel Gouïn à Tours	2	1/2	562,40 €	
Le Prieuré Saint Cosme à la Riche	3	1 jour	1 054,71 €	3 164,13 €
Le Logis et le Donjon de Loches	3	2 jour	2 109,42 €	
				9 000,08 €

Annexe 2 – Subventions publiques allouées à l’Usager

Subvention Région	Total subvention Région	Reste à charge pour le gestionnaire
30% pour les sites de catégorie 2 soit 1 750,78 €	2 383,63 €	<u>6 615,45 € HT</u>
20% pour les sites de catégorie 3 soit 632,85 €		

Le reste à charge pour le Département (usager) est de 6 615,45 € HT.

Département d’Indre-et-Loire
Le Président

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,

Jean-Gérard PAUMIER

Bernard PILLEFER

MONUMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL

10 MONUMENTS ET MUSÉES DÉPARTEMENTAUX - ADOPTION DE TARIFS (ID WD : 23991)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Céline BALLESTEROS

Le présent rapport a pour objet l'adoption de tarifs pour des visites « privilège » à Loches, pour de nouveaux produits mis en vente dans les boutiques de nos monuments et musées, ainsi que celle d'une marge dédiée aux produits d'exception.

Visites « privilège » à la Cité royale de Loches

Il est proposé la création de tarifs pour des visites « privilège » à la Cité royale de Loches se déroulant en exclusivité et en comité réduit au-delà des horaires habituels d'ouverture du site. Ces visites guidées permettront une découverte originale et inhabituelle du site, et seront accompagnées de prestations de bouche.

Tarifs dans les boutiques des monuments et musées départementaux

La liste des articles mis en vente dans les boutiques souvenirs a été approuvée lors des sessions précédentes. Il convient de compléter cette liste avec les nouveaux produits listés en annexe du présent rapport.

Les livres seront vendus au prix public autorisé. Pour tous les autres articles, lors des réassorts, le prix de vente tiendra compte de l'augmentation ou de la diminution du prix du fournisseur sur justificatifs (factures).

Par ailleurs la vente de produits d'exception, selon les conditions de marges votées antérieurement, peut conduire à proposer ces produits à des tarifs excessifs au regard de la concurrence. Afin de pouvoir vendre ces produits dans des conditions tarifaires compatibles avec le contexte concurrentiel, la définition d'une marge à 1,2 est proposée. L'approbation du prix de vente de ces produits sera, comme habituellement, soumise au vote de la Commission permanente.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'acter la création de tarifs pour les visites « privilège » à la Cité royale de Loches : 30 € en plein tarif, 29 € en réduit et 28 € pour les professionnels.*
- *d'approuver la mise en vente, en boutiques, de la liste des produits jointe au présent rapport.*
- *de définir une marge spécifique à 1,2 dédiée à la mise à la vente de produits, dans les boutiques des monuments et musées départementaux, dans des conditions tarifaires compatibles avec leur contexte concurrentiel particulier. L'approbation du prix de vente de ces produits sera, comme habituellement, soumise au vote de la Commission permanente.*

[Retour sommaire](#)

Liste des produits mis en vente en boutiques et des prix de vente
Conseil départemental du 29 mai 2020

CODE ARTICLE	LIBELLE DE L'ARTICLE	PRIX HT EN €	PRIX TTC EN €	FOURNISSEUR
	TVA 0 %			
13260	BRACELET PAN ARGENT RHODIE	37.00	37.00	DURAN
1324	CHARM FLEUR ARGENT RHODIE	13.50	13.50	DURAN
13261	CHARM FLEUR LYS TOUT ARGENT RHODIE	18.00	18.00	DURAN
13262	CHARM FLEUR LYS OZ ARGENT RHODIE	16.00	16.00	DURAN
13263	CHARM FLEUR LYS OZ ARGENT RHODIE	18.00	18.00	DURAN
13264	CHARM FLEUR LYS BOULE OZ ARGENT R	20.00	20.00	DURAN
13265	CHARM FLEUR LYS BOULE OZ ARGENT RH	22.00	22.00	DURAN

CODE ARTICLE	LIBELLE DE L'ARTICLE	PRIX HT EN €	PRIX TTC EN €	FOURNISSEUR
	TVA 5,5 %			
13243	LE PHENOMEME PRESSIGNIEN	61.61	65.00	ASS PRODUCTION CHAUVINOISES
13244	JEANNE D'ARC – QUELLE HISTOIRE	1.89	2.00	SFL
13245	ALIENOR D'AQUITAINE -QUELLE HISTOIRE	4.73	5.00	SFL
13246	ARTHUR LA LEGENDE DE LA TABLE RONDE-QUELLE HISTOIRE	5.63	5.95	SFL
13247	LE MYSTERE DES TEMPLIERS-QUELLE HISTOIRE	4.73	5.00	SFL
13248	RICHARD CŒUR DE LION – QUELLE HISTOIRE	4.73	5.00	SFL
13266	LE PREMIER CHEF D'ŒUVRE DE L'HUMANITE	33.08	34.90	SYNOPS
13267	LE ROMAN DE RENART LES JAMBONS D'YSENGRIN	9.43	9.95	SFL
13268	UNE HISTOIRE SYMBOLIQUE DU M AGE	10.90	11.50	SFL
13269	LES CHATEAUX FORTS-QUELLE HISTOIRE	4.73	5.00	SFL
13270	LES POURQUOI LES COMMENT	9.43	9.95	SFL
13271	LES ANIMAUX ONT UNE HISTOIRE	10.14	10.70	SFL
13272	L'OURS	10.23	10.80	SFL
13273	LE ROMAN DE RENART	18.00	19.00	SFL
13274	CHERCHE ET TROUVE QUELLE HISTOIRE	16.01	16.90	SFL
13275	ROMAN DE RENART-CLASSIQUE	4.73	5.00	SFL
13276	PHILIPPE AUGUSTE	9.38	9.90	SFL
13277	GUILLAUME ET LE TOURNOI DE TRISTELANDE	5.63	5.95	SFL
13278	LE CHEVAL AU MOYEN AGE	23.69	25.00	SFL
13279	LA GROTTTE CHAUVET	23.69	25.00	SFL
13280	MON CAHIER PREHISTOIRE	7.10	7.50	SFL
13281	HUILE PEPINS DE RAISINS	6.72	7.10	LA TOURANGELLE
13282	COFFRET MON HUILE BIO	14.02	14.80	LA TOURANGELLE
13283	COFFRET INFUSEES THYM BASILIC AIL ROMARIN	17.25	18.20	LA TOURANGELLE
13284	RECONNAITRE FACILEMENT LES ARBRES	9.38	9.90	SFL
13285	RECONNAITRE LES CHANTS	12.22	12.90	SFL
13286	TA MAIN DANS MA MAIN	16.11	17.00	SFL
13287	FRANCOIS RABELAIS	5.87	6.20	SFL
13288	HISTOIRE DE France EN BD	11.84	12.50	SFL
13289	LES LANGAGES DE RABELAIS	13.27	14.00	SFL
13290	GARGANTUA BILINGUE	4.64	4.90	SFL
13291	MARGUERITE DE NAVARRE- HEPTAMERON	8.05	8.50	SFL
13292	GARGANTUA	4.64	4.90	SFL
13293	RABELAIS FAIS CE QUE VOUDRAS	11.37	12.00	SFL
13294	COUP DE ROUGE EN TOURAINE	13.27	14.00	SFL
13295	FRANCOIS 1 ^{ER} – QUELLE HISTOIRE	4.73	5.00	SFL
13296	LES GRANDES DECOUVERTES- QUELLE HISTOIRE	4.73	5.00	SFL

CODE ARTICLE	LIBELLE DE L'ARTICLE	PRIX HT EN €	PRIX TTC EN €	FOURNISSEUR
	<i>TVA 20.00 %</i>			
13249	3 EXTRA PALE ALE-BIERE	2.84	3.00	BRAS (SE) FORT
13250	7 AMBER ALE-BIERE	2.84	3.00	BRAS (SE) FORT
13251	14 IPA -BIERE	2.84	3.00	BRAS (SE) FORT
13252	15 FRENCH PALE ALE- BIERE	2.84	3.00	BRAS (SE) FORT
13253	10 BLACK IPA-BIERE	3.31	3.50	BRAS (SE) FORT
13254	COFFRET 3 BIERES	10.37	10.95	BRAS (SE) FORT
13255	PATE RECETTE CAMPAGNARDE	5.59	5.90	SAVEURS D'ANTOINE
13256	PATE LAPIN AU MONTLOUIS	5.59	5.90	SAVEURS D'ANTOINE
13257	CONFIT FOIE MAIGRE CANARD	5.59	5.90	SAVEURS D'ANTOINE
13258	PATE CAMAPGNE AU CHINON	5.59	5.90	SAVEURS D'ANTOINE
13259	RILLETTE DE TOURS	5.78	6.10	SAVEURS D'ANTOINE

Les livres seront vendus au prix public autorisé. Pour tous les autres articles, lors des réassorts, le prix de vente tiendra compte de l'augmentation ou de la diminution du prix du fournisseur sur justificatifs (factures).

ACTION CULTURELLE

11 RÉHABILITATION DU BATEAU IVRE – RÉGULARISATION D'UN CERTIFICAT ADMINISTRATIF PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION (ID WD : 24075)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Nom du rapporteur : MME Céline BALLESTEROS

Le présent rapport a pour objet la régularisation d'un certificat administratif signé durant la période de confinement, destiné à octroyer un second acompte à la SCIC Ohé en charge de la réhabilitation du Bateau Ivre, dont elle est propriétaire.

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a attribué, en sa session du 26 octobre 2018, une subvention d'investissement à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) OHÉ !, propriétaire de la salle de spectacles « Le Bateau Ivre » à Tours. Les modalités de versement de cette subvention sont précisées dans une convention signée entre les deux parties et datée du 29 novembre.

En mars 2020, la SCIC a amorcé une nouvelle phase de travaux et a mobilisé de nombreuses entreprises dans le cadre de son chantier de réhabilitation de la salle de spectacle. Malheureusement, le déclenchement de la crise sanitaire liée au COVID-19 a mis un coup d'arrêt au chantier, dont la reprise progressive s'est par la suite heurtée aux difficultés de trésorerie des entreprises sollicitées.

Afin de permettre à ces entreprises d'intervenir et à la SCIC de procéder à leur règlement, voire à la réalisation d'avances en vue d'acquiescer les matériaux et fournitures nécessaires, Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire s'est engagé à modifier, par voie d'avenant, les termes de la convention signée entre le Conseil départemental et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) OHÉ !, afin de permettre le versement d'un second acompte de 40 % sur le volet « travaux » de la subvention.

Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver ledit certificat et l'avenant auquel il fait référence, joints en annexe au présent rapport.

M. le Président. – Pour les aider nous avons versé plus rapidement la part que nous avons à verser. C'est Mme la Payeuse qui nous a demandé de le régulariser par une délibération. Ça leur permet de poursuivre leurs travaux car tous les partenaires ne versent pas au rythme du Département.

M. LEMOINE. – Je le confirme, si le Département n'avait pas été là, certains partenaires ne seraient pas venus et certains traînent un peu les pieds pour financer et donner leur dotation.

M. le Président. – En plus c'est un projet associatif, c'est compliqué et surtout il ne faut pas que les travaux s'arrêtent. C'est vraiment un secteur qui souffre très fort.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *D'approuver le certificat administratif et l'avenant conclu avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ohé !, tous deux datés du 10 avril 2020*

Retour sommaire



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a attribué, en sa session du 26 octobre 2018, une subvention d'investissement à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) OHÉ I, propriétaire de la salle de spectacles « Le Bateau Ivre » à Tours. Les modalités de versement de cette subvention sont précisées dans une convention signée entre les deux parties et datée du 29 novembre.

En mars 2020, la SCIC a amorcé une nouvelle phase de travaux et a mobilisé de nombreuses entreprises dans le cadre de son chantier de réhabilitation de la salle de spectacle. Malheureusement, le déclenchement de la crise sanitaire liée au COVID-19 a mis un coup d'arrêt au chantier, dont la reprise progressive s'est par la suite heurtée aux difficultés de trésorerie des entreprises sollicitées.

Afin de permettre à ces entreprises d'intervenir, il est essentiel que la SCIC puisse procéder, dès que possible, à leur règlement voire à la réalisation d'avances en vue d'acquiescer les matériaux et fournitures nécessaires.

Considérant ce contexte, je soussigné Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, m'engage à :

- Verser un second acompte de 60 000 € conformément à l'avenant ci-joint, qui modifie les termes de la convention entre le Conseil départementale et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ohé
- Faire approuver les termes de cet avenant et du présent certificat administratif à l'Assemblée départementale en sa session du 29 mai 2020

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à TOURS, le 10 avril 2020

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Jean-Gérard PAUMIER



AVENANT N°1 A LA CONVENTION FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT CULTUREL ET SPORTIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
demeurant, place de la Préfecture 37927 Tours cedex 9,
représenté par son Président, Monsieur Jean-Gérard PAUMIER,
sur fondement de l'arrêté du 10 avril 2020

d'une part,

ET

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ohé !
Représentée par sa Présidente Madame Carole LEBRUN
146 rue Edouard Vaillant
37000 TOURS

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1.

Les modalités de versement de la subvention, définies dans l'article 4 de la convention du 29 novembre 2018 signée entre le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif OHÉ ! sont modifiées selon les dispositions de l'article 2 du présent avenant.

Article 2.

La subvention départementale d'un montant de **200 000 €** sera versée selon les modalités suivantes :

- **150 000 €** correspondant aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes :
 - Un premier acompte de **75 000 €** sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
 - Un second acompte de **60 000 €** sur présentation d'un état récapitulatif visé de son représentant, justifiant a minima de 500 000 € HT de dépenses engagées et de 200 000 € HT de dépenses réalisées,
 - Le solde, soit **15 000 €**, sur présentation d'un état récapitulatif justifiant de dépenses réalisées à hauteur de la dépense subventionnable définie à l'article 2 de la convention.
- **50 000 €** correspondant à l'acquisition des équipements culturels, sur présentation d'un état récapitulatif justifiant de dépenses réalisées à hauteur de la dépense subventionnable définie à l'article 2 de la convention

Article 3.

Les autres articles de la convention du 29 novembre 2018 signée entre le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif OHÉ ! demeurent inchangés.

Fait, à Tours, le 10 AVRIL 2020

La Présidente
de la SCIC Ohé !,

Carole LEBRUN

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Jean-Gérard PAUMIER

ACTION CULTURELLE

12 DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR SIÉGER AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS (ID WD : 24191)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Céline BALLESTEROS

La représentation de la collectivité au sein des organismes extérieurs doit être revue pour prendre en compte le renouvellement du Conseil d'Administration de l'Université de Tours.

L'Université de Tours renouvelle ses conseils centraux et en particulier son Conseil d'Administration, où le Conseil départemental est représenté en tant que personnalité extérieure.

Il vous est proposé de maintenir la représentation du Conseil départemental au sein du Conseil d'Administration de l'Université de Tours par M. Alexandre CHAS (titulaire) et par M. Judicaël OSMOND (suppléant).

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de désigner M. Alexandre CHAS comme représentant titulaire du Conseil départemental au sein du Conseil d'Administration de l'Université de Tours, et M. Judicaël OSMOND comme son suppléant.*

M. le Président. – Nous allons passer à la Commission permanente. Je lève la séance.

La séance est levée à 12 H 10.

Le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop followed by a long, horizontal stroke that tapers to the right.

Jean-Gérard PAUMIER